
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

Y 534







AD 267/20

ACADÉMIE D'ARRAS.

90

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

SOCIÉTÉ ROYALE,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines

60 - CHANTILLY

CHOND

ARRAS,

IMPRIMERIE DE JEAN DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

—
JUILLET 1842.

MÉMOIRES.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE,

par M. HARBAVILLE, membre résident.

MESSIEURS,

En proposant pour sujet de prix la traduction du grand ouvrage de Malbrancq *de Morinis et Morinorum rebus*, vous avez voulu élever un monument digne du pays, digne de vous. Faciliter l'étude du père de nos historiens, c'est populariser l'histoire et rendre accessibles à tous les faits d'un passé glorieux. Il appartenait à cette Société qui occupe un rang si élevé parmi les corps savans, de rendre aux sciences historiques ce signalé service.

La traduction que vous demandiez, outre l'immensité du travail, présentait encore beaucoup de

difficultés. Le style du P. Malbrancq est diffus : la construction de sa phrase est parfois pénible : le récit est parsemé de termes insolites qui forcent à recourir sans cesse aux glossaires de la basse latinité. Pour bien traduire Malbrancq, il faut souvent oublier le latin classique, et se dire : *recedite romani scriptores*.

Ces difficultés que vous avez appréciées, n'ont pu vous arrêter. Vous avez eu confiance en la jeunesse studieuse, dans les hommes d'avenir, votre appel a été entendu. Et pouvait-il en être autrement dans une contrée où tant d'hommes laborieux exploitent à l'envi les beaux souvenirs de notre histoire provinciale.

Un seul traducteur s'est présenté, et vous a offert la traduction des deux premiers livres. Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer qu'il a compris la tâche que vous lui aviez imposée. Il a senti que pour bien rendre Malbrancq, il ne fallait pas s'asservir à reproduire l'expression de son auteur, ni sa phrase textuelle, mais seulement sa pensée. La traduction a donc le degré de fidélité désirable ; le style est clair, correct, souvent élégant ; aussi votre commission n'hésite pas à vous proposer d'accorder à l'auteur la prime de 200 francs, et de l'autoriser à continuer la traduction aux conditions posées par le Programme.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

SUR LES DISCOURS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉS POUR CONCOURIR
AU PRIX DONT LE SUJET ÉTAIT L'ÉLOGE DE DAUNOU,

par M. RÉPÉCAUD, membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez voulu rendre un hommage solennel à l'un des hommes les plus remarquables de ce département, à un homme qui s'est fait un nom comme littérateur, historien et publiciste, qui s'est élevé au rang de législateur de son pays et qui après avoir traversé des révolutions et y avoir joué un grand rôle, sans y être excité par l'ambition, mais en cédant à l'entraînement d'une passion plus généreuse : le désir de contribuer au bonheur de ses concitoyens, par l'établissement des institutions qu'il ju-

geait les plus propres à atteindre ce but.... à un homme, dis-je, qui après s'être trouvé au milieu de la mêlée, dans les circonstances les plus sinistres, les plus déplorables, a su conserver, cependant, l'estime de tous, de ceux là même dont les opinions contrastent davantage avec celles qu'il a constamment professées. — Vous avez proposé pour sujet d'un prix, l'éloge historique de Daunou.

La tâche était belle, pour les concurrents; mais elle était difficile et délicate; a-t-elle été remplie d'une manière satisfaisante? c'est ce dont vous allez juger par l'analyse que je vais vous présenter, des trois compositions qui vous ont été adressées.

Mais d'abord je céderai au désir de vous faire remarquer que le sujet à traiter était, sous un de ses points de vue, un cas particulier de celui qui vous a été proposé, il y a peu de jours, pour un prix à décerner en 1842 : faire l'éloge de Daunou, n'est-ce pas en effet célébrer ce que l'on est convenu d'appeler le courage civil ennobli par le désintéressement le plus rare et par le talent le plus distingué?

Avant de vous parler, Messieurs, de chacune des trois compositions, je vous soumettrai une réflexion qui les concerne toutes, quoiqu'à des degrés différents : les trois concurrents ont consulté la notice biographique, sur Daunou, publiée par M. Taillandier, et ils l'ont fait avec raison; mais devaient-ils la prendre pour modèle? le plan d'un éloge académique ne

doit-il pas différer essentiellement de celui d'une notice biographique ? Ici , l'ordre chronologique est le plus convenable , s'y conformer dans un panégyrique , c'est s'exposer inévitablement à affaiblir l'éloge en le morcelant . Sans doute c'est faire l'éloge des hommes éminens , que de dire ce qu'ils ont fait ; ou d'analyser les œuvres de leur génie ; mais , je le répète , un éloge académique ne doit ressembler ni à une notice biographique , ni à une table bibliographique .

Je pense donc , et votre commission partage cette opinion , qu'au lieu de citer , par ordre de dates , les actes de la vie de Daunou et ses ouvrages , et de prendre occasion de chaque citation pour faire de lui un éloge tronqué , il eût mieux valu suivre la marche inverse , et ne rappeler les faits de sa vie privée et les événements auxquels il a pris part comme homme public , n'analyser enfin ses productions diverses que pour justifier les éloges qu'on lui aurait accordés et , comme littérateur , et comme publiciste et comme homme d'un grand et noble caractère .

Je dois dire que l'un des trois concurrens , l'auteur du discours qui porte le n°. 1 , a cherché à atténuer le défaut de son plan , en divisant ce discours en deux parties distinctes , la première consacrée à l'homme d'état , la deuxième au savant ; mais il a dévié fréquemment de la route qu'il s'était tracée , et cela était presque inévitable : son plan était incomplet , la division adoptée par lui , insuffisante , et d'ailleurs , il s'est bor-

né à séparer plus nettement que ses compétiteurs, la biographie et la bibliographie ; mais il est resté sous le joug de l'ordre chronologique qu'il a suivi dans chacune des parties de sa composition.

Je vous entretiendrai en premier lieu, Messieurs, du discours qui porte le n°. 3, et j'en citerai l'épigramme, malgré sa longueur, parce qu'elle semble être le résumé de la péroraison de l'auteur :

« Daunou ennemi de la tyrannie, esprit doux et »
 » solide, élégant sans afféterie, érudit sans pédan- »
 » tisme, éloquent sans cris et sans ostentation, inac- »
 » cessible à la séduction, ferme contre la menace, »
 » philosophe doux et tempéré, simple dans ses mœurs, »
 » profond et retiré dans ses études, citoyen comme »
 » l'étaient les meilleurs citoyens de la Grèce et de »
 » Rome, sage à la manière des sages de la modeste »
 » et grave antiquité. »

Cette composition paraît être l'œuvre d'un jeune homme qui n'a encore, sur les grandes questions, que des idées d'emprunt et dont le style n'est pas formé. Ce qu'il dit des travaux littéraires de Daunou est copié dans la notice de M. Taillandier, dont il dénature quelquefois la pensée, en l'exprimant d'une manière incorrecte.

Ce qui semble lui appartenir en propre, c'est le jugement qu'il porte sur la conduite de Daunou, dans le procès de Louis XVI, sur ses opinions politiques et sur son vote dans une discussion sur la liberté de

la presse.... jugeons-le lui-même sur ces trois points, et citons-le, d'abord, en mettant de l'ordre dans ce qu'il dit, en en élaguant les phrases parasites :

« Républicain de principe et de conviction, Dau-
 » nou.... aurait voulu trouver son pays accessible à
 » une forme de gouvernement républicain ; mais il
 » reculait devant la participation des factions à ce
 » grand acte qui assurait la souveraineté du peuple. »

Cette phrase suffirait pour donner une idée du style de l'auteur : est-ce s'exprimer correctement que de dire que le gouvernement républicain (ou sa forme) est un acte, et que cet acte assurait la souveraineté du peuple. Le peuple ne peut-il donc être souverain, que dans une république? Cette souveraineté n'est-elle pas le principe de notre monarchie ?

« La conscience lui imposa la loi de repousser éner-
 » giquement les formes vicieuses de république que
 » l'on *tenterait* de donner à la France ; car il com-
 » prenait que le parti des démagogues mettait en péril
 » et les droits des citoyens et l'intégrité du territoire. »
 Ce n'est pas faire un grand éloge d'un législateur, que de dire qu'il ne voulait pas qu'on donnât, au gouvernement, des formes vicieuses, et qu'il était en opposition avec les démagogues. L'auteur reconnaît, dans Daunou, « un défenseur infatigable des droits des
 » citoyens, de la franchise des opinions et de la pro-
 » priété des biens. » Il vante sa probité et l'indépendance de ses opinions religieuses. « Ses écrits, dit-il,

» où brille cette indépendance, ne touchent en rien
 » les bases de la religion chrétienne, et les obser-
 » vations philosophiques qu'ils contiennent, n'ont
 » pas la plus légère nuance de *ses petits scepticismes* ;
 » elles semblent seulement destinées à *refouler* la
 » morgue et l'intolérance du clergé, autant qu'à pro-
 » pager les nobles et saintes maximes du christianis-
 » me. » On conçoit difficilement que « un philosophe
 » qui fut à la hauteur de l'esprit philosophique qui
 » illustra le 18^me siècle » ait été un propogateur ardent
 des maximes chrétiennes ; ce qu'il y a de vrai dans
 cette assertion, c'est que Daunou, tout en professant
 les doctrines de Locke et de Condillac, respectait les
 dogmes du christianisme et préconisait sa morale ;
 mais ce n'est pas une raison pour faire de lui un mis-
 sionnaire.

Rien n'affaiblit un éloge comme l'exagération, et
 n'y en a-t-il pas à dire de Daunou, quelqu'ait été la
 supériorité de son mérite, « que ses connaissances
 » vastes et prodigieuses embrassaient tout ce que l'in-
 » telligence humaine peut aborder, et que chacune de
 » ses *phrases* est un monument de sagesse et de vé-
 » rité.

Après ces éloges, sans mesure, du républicain, du
 philosophe et du savant, l'auteur condamne l'indul-
 gence du conventionnel juge du roi et désapprouve un
 vote du député. S'il a voulu, par là, faire preuve
 d'impartialité, donner plus de prix à ses éloges, en

les faisant suivre de réflexions désapprobatrices, il a mal choisi les sujets de ses critiques :

« Juge dans le procès de Louis XVI, dit-il, Daunou fit tous ses efforts pour atténuer la rigueur de l'arrêt qui devait *punir les erreurs* du faible monarque. »

Veut-il dire que l'on ne pouvait reprocher au roi que des erreurs ? Mais non, car il pose cette question : « la résolution de Daunou était généreuse par le fait, était-elle équitable ? » et l'on va voir qu'il y répond négativement. Disons plutôt qu'il ne répond pas à la question posée en ces termes, c'est à celle-ci qu'il répond : la mort de Louis XVI était-elle utile, était-elle nécessaire au salut de la république ?

En effet, voici ce qu'il dit : « Quand la mort d'un seul homme devenait indispensable à la sûreté d'une nation, quand l'indulgence devait être une *lutte* inégale entre la France et ses ennemis ligués pour consommer sa ruine, la sévérité devenait une déplorable nécessité. »

S'il était encore besoin de prouver que l'auteur ne donne pas aux mots qu'il emploie, leur véritable acception, je ferai remarquer qu'ici il appelle l'indulgence, *une lutte*. . . un style aussi peu châtié convient-il dans une composition académique ? Après cela l'auteur oppose la sévérité qu'il approuve, à cause de sa nécessité, à l'indulgence qu'il blâme parce qu'elle aurait exposé la France à une lutte inégale ; mais est-ce

bien d'indulgence et de sévérité qu'il s'agissait? La mort pour punition d'erreurs, n'est-ce donc que de la sévérité? n'est-ce pas une criante injustice, et pense-t-on justifier cette sévérité criminelle en l'appelant *une déplorable nécessité*?

« Dans un vaste incendie, on sacrifie sans hésitation une partie du bâtiment pour sauver l'édifice principal d'une entière destruction. » Cette image a pu déterminer le vote régicide de plus d'un conventionnel; et il paraît qu'aux yeux de l'auteur, ce qu'il appelle la sévérité de ce vote, est justifiée par la nécessité; que ne le dit-il donc, au lieu de qualifier ce vote, d'*équitable*, ce qu'il fait en refusant cette épithète, à la *résolution généreuse* de Daunou.

Je ne cherche ici, on le voit bien, ni à stigmatiser les conventionnels qui ont envoyé Louis XVI à la mort, ni à honorer ceux qui ont bravé les cachots et l'échafaud, pour sauver ce roi infortuné, ce serait m'écarter de l'objet de ce rapport, je critique la logique de l'auteur de l'éloge n° 3, et son style, et c'est ce que je vais faire encore, à l'occasion de ce qu'il dit de l'opinion de Daunou, sur la liberté de la presse :

Il reconnaît que « la Constitution de l'an III fait honneur à celui qui l'avait conçue; cependant, ajoute-t-il, le républicain dont l'intégrité ne s'est jamais démentie (l'intégrité de Daunou n'a que faire ici), peut-il, avec justice, rejeter sur la situation criti-

» que de l'époque , l'accablante preuve de l'infail-
 » bilité de l'homme le plus parfait..... son vote contre
 » la liberté de la presse. » Qu'est-ce à dire ? Daunou
 a failli, suivant l'auteur , et sa faute ou son erreur ,
 serait une preuve accablante de son *infaillibilité* ! Ne
 serait-ce pas plutôt la preuve que l'homme le plus
 parfait n'est pas infailible ?

Mais quoi, Daunou a-t-il réellement voté contre la
 liberté de la presse , au sein du Conseil des Cinq-
 Cents , lui qui l'avait préconisée dans ses écrits et
 qui, depuis , à la Chambre des Députés, s'est montré
 son ardent défenseur ? Non certainement ; mais, en
 homme sage, il voulait que l'on prévînt les abus, que
 l'on réprimât les excès de cette liberté qui , alors ,
 était illimitée ; il ne voulait pas que l'on tolérât la dif-
 famation... Y a-t-il là un sujet de blâme ?

Que les fauteurs de l'anarchie se soient alors dé-
 chaînés contre lui, cela ne doit pas surprendre ; mais
 qu'ils aient aujourd'hui pour écho un écrivain qui a
 pris pour tâche de faire son éloge, voilà ce qui n'est
 pas concevable.

Votre Commission, Messieurs, ne pouvait approu-
 ver les principes, les opinions politiques professés
 dans cette composition ; mais elle n'a pas oublié que
 c'était comme œuvre littéraire qu'elle était appelée
 à l'apprécier, et c'est en la considérant sous ce rap-
 port qu'elle a décidé , à l'unanimité, qu'elle ne vous
 proposerait pas de décerner un prix à son auteur.

Passons au discours qui porte le n° 1, et qui a pour épigraphe ces mots qui s'appliquent si bien à Daunou : *Justum et tenacem propositi virum.*

Cette composition est un hommage de reconnaissance, l'auteur le dit dans sa préface, et son préambule le témoigne. Ce préambule, écrit avec chaleur, résume très-bien tout ce que l'on peut dire à l'honneur de « l'homme dans la vie privée, du savant dans son cabinet, et du citoyen dévoué aux fonctions publiques, qui au milieu des troubles, des révolutions, brave tous les dangers, résiste à toutes les séductions et ne dévie jamais de la ligne qu'il s'est tracée, d'après les impulsions de sa conscience, pour atteindre le plus noble but : l'honneur de son pays, le bonheur de ses concitoyens. »

J'ai déjà fait remarquer que l'auteur semble avoir voulu éviter un écueil affronté par ses compétiteurs, en divisant son travail en deux parties distinctes, l'une consacrée à l'homme d'état ; la seconde au savant ; mais qu'il n'a pas été fidèle à cette division. En effet, dans la première partie, il parle d'abord des études de Daunou, à l'Oratoire, et de ses premiers essais littéraires, avant de le faire sortir de sa solitude, monter au forum et haranguer le peuple dans les fêtes patriotiques ; il le montre provoquant la réforme de l'institution de l'Oratoire, prenant la défense de la constitution civile du clergé, et puis, exposant ses vues sur la constitution politique qui lui paraissait

convenir à la France ; enfin ce n'est qu'après avoir dit à quelles fonctions ecclésiastiques il fut d'abord appelé, qu'il s'occupe enfin de l'homme politique, du représentant du département du Pas-de-Calais, à la Convention nationale. Et tout d'abord il arrive à l'époque du procès de Louis XVI, « ce procès déplorable, dit-il, intenté à la personne du roi, naguère » déclarée inviolable. » Il flétrit les membres de la Convention qui prirent part « au déchaînement de » passions ignobles • qui eut lieu dans cette assemblée ; mais • il serait trop injuste, suivant lui , de » n'imputer qu'à eux les malheurs publics qui suivirent la condamnation du roi. Une *grande partie* » de la nation, il faut l'avouer, ajoute-t-il, s'était associée aux passions des hommes *vindictifs* , elle » effrayait la convention de ses cris menaçans , et les » flots de la fureur populaire battaient, en mugissant, » les murs de ce Conseil de législateurs. » Eh quoi ! cette populace effrénée , ameutée par des hommes atroces vomis par les clubs, et dont les chefs étaient des Conventionnels , ces forcenés sortis des repaires du vice , qui non-seulement mugissaient au dehors de l'enceinte de la Convention , mais remplissaient ses tribunes, lançant des arrêts de mort et contre le malheureux Roi, et contre ceux de ses juges qui montraient quelques sentimens de justice et de modération..... Etait-ce donc là *une grande partie de la nation* ? Quel ennemi de la France oserait articuler un

pareil blasphème? Et si nous scrutons les termes dans lesquels est exprimée cette pensée fausse et injurieuse, nous demanderons à l'écrivain si c'est bien par l'épithète de *vindictifs* qu'il devait désigner ceux qui avaient résolu la mort de Louis, et si la Convention était encore un conseil de législateurs, alors qu'elle s'était érigée en Tribunal, malgré les courageuses remontrances de Daunou, qui s'écriait comme Desèze : Je cherche ici des juges, je n'y vois que des accusateurs.

L'auteur regarde comme incontestable la *connivence* de Louis XVI avec l'étranger, et sa *propension à renverser* la Constitution à laquelle il avait juré fidélité; il déclare qu'il était coupable et méritait les *reproches* des Français. Ce mot *reproches* exprime mal la pensée de cet écrivain qui, du reste, atténue la culpabilité du Roi, en l'attribuant à « l'effroi que » lui causaient les dispositions du peuple, et à ce que » la Constitution ne paraissait plus à sa vue troublée » par les conseils perfides des courtisans, que comme » une cause de désordre et un obstacle au bonheur » de la France. »

Il approuve d'ailleurs, sans réserve, la conduite de Daunou, et tout ce qu'il a dit et écrit « dans ce procès à jamais déplorable; quelle belle leçon, ajoute-t-il, pour ceux qui sont appelés à prendre des décisions importantes, au milieu du soulèvement des passions populaires! » Il est un point cependant,

sur lequel il paraît ne pas partager entièrement l'opinion de celui dont il célèbre la haute raison ; car il insiste sur l'inviolabilité de la personne du roi ; mais peut-on croire que, pour Daunou, cette inviolabilité n'était qu'un vain mot ? il admettait , sans doute , qu'elle couvrait le monarque jusqu'au moment de sa déchéance, et cela devait suffire pour le mettre à l'abri de toute condamnation. Si Daunou ne l'a pas dit, ou plutôt s'il ne l'a pas dit d'une manière plus explicite, lui qui a tant fait pour prévenir d'abord, pour adoucir ensuite cette condamnation, il est permis de croire que c'est parcequ'il jugeait inutile de le dire et avait des ménagemens à garder, non dans son propre intérêt qu'il sacrifiait noblement, mais dans celui de l'illustre accusé.

Tout ce que dit l'auteur à la louange du représentant de Boulogne est écrit avec chaleur, il peint son opposition constante aux projets des démagogues, opposition courageuse qui lui attira leur haine et lui valut l'honneur de la proscription et d'une longue captivité ; il attribue son salut au respect qu'il avait su imposer à ceux même pour qui il avait été un obstacle ; mais il reconnaît cependant qu'il n'aurait pas tardé à être immolé, si *le règne stupide* de ces hommes de sang n'avait enfin cessé de peser sur la France. « Depuis lors, dit-il, on ne vit plus les passions *sanglantes* couvrir la patrie d'un deuil général et étouffier, au nom de la liberté, la tyrannie la plus épou-

» vantable, pour Daunou comme pour la France, il
 » n'y eut plus de jours aussi funestes, et si dans la
 » suite, fidèle à ses principes il s'opposa encore au
 » régime arbitraire, au moins ce ne fut plus aux ris-
 » ques de sa liberté et de sa vie. »

Le passage où l'auteur rappelle que Daunou fut chargé de la rédaction de la nouvelle constitution; qu'il fit partie du comité de salut public que les jacobins avaient rendu si odieux, mais où sa présence devait rassurer la France; qu'il fut appelé dans la commission des *cinq* qui, pendant la crise du 13 vendémiaire exerça le pouvoir exécutif; qu'après la victoire due à l'énergie du jeune général Buonaparte, « il ne souffrit pas que l'on persécutât des individus plutôt égarés que coupables. » Ce passage, dis-je, semble écrit avec négligence, la rédaction en est peu correcte. L'écrivain se relève, en parlant du plan d'instruction publique présenté par Daunou, et qui, adopté devint une partie inhérente de la constitution nouvelle; « à quel législateur, dit-il, appartenait-il, mieux qu'à Daunou, de se charger de cette tâche importante » qu'il continua encore au conseil des Cinq-Cents, où il fut appelé par les suffrages de 27 départemens, et « où il fut, dit l'auteur, ce qu'il était toujours; laborieux, ami sincère de la liberté publique, ennemi déclaré de toute intrigue et de toute faction. » Et ici, Daunou se trouve justifié du reproche que lui adresse son panégyriste n°. 3 : « ce

» fut pour déjouer l'esprit factieux qu'il fit un rapport
 » sur la nécessité de punir, *dans les journaux*, le délit
 » de la diffamation, par laquelle la lâcheté aime à se
 » venger, dans l'ombre, de l'éclat que jette la vertu. »
 Cette phrase est incorrecte, et puis ce n'est pas toujours la lâcheté qui diffame, et le diffamateur n'a pas toujours pour but de se venger de la vertu, ni de son *éclat*; mais enfin, il n'y a pas ici un faux jugement comme dans la composition n°. 3; l'auteur ne reproche pas à Daunou d'avoir combattu la liberté de la presse, il le loue au contraire, d'avoir voulu réprimer la diffamation qui est l'abus le plus funeste de cette liberté. Il le loue ensuite de ce qu'il préféra l'emploi modeste de bibliothécaire à celui de secrétaire-général d'un ministère, et suppose que c'est parce qu'« il » n'augurait pas bien de la marche du Directoire et » ne voulait pas participer au pouvoir sous de tels » maîtres; » cependant il ajoute qu'« un homme qui » avait donné des preuves si éclatantes de ses talents » et de son patriotisme, ne pouvait rester dans la re- » traite et qu'il fut un des trois commissaires envoyés » à Rome, par ce même Directoire, pour y organiser » une république sur les débris du trône pontifical... » et qu'il reçut la mission de rédiger la constitution » de cette république. Qui aurait pu prévoir, s'é- » crie-t-il, à l'époque où Daunou enseignait modes- » tement la philosophie à l'Oratoire, qu'il serait un » jour appelé à être le législateur des successeurs des

« maîtres du monde ! » Cette constitution , éphémère comme celle que Daunou avait rédigée pour la France, et sur laquelle elle fut calquée, eut cela de particulier, remarque l'auteur, « que les dénominations qui jadis » avaient tant retenti au Forum.... y désignaient des » institutions modernes qui , toutefois n'avaient pas » été étrangères aux anciens Romains. Elles étaient » propres, ajoute-t-il , à rappeler aux Romains nouveaux, les vertus républicaines, le patriotisme.... » de leurs ancêtres. Ressusciter *ces vertus mêmes* » n'était pas au pouvoir du législateur ! »

L'auteur avoue qu'il y eut, de la part de ceux qui voulaient régénérer les habitans des bords du Tibre , en leur proposant pour modèle le peuple ancien qu'ils remplaçaient, « d'étranges aberrations de ces principes de désintéressement et de frugalité qui devaient signaler le retour des vertus républicaines. »

Mais aucun reproche à ce sujet « ne peut, dit-il, » s'appliquer à Daunou qui , à Rome comme à Paris, » vécut en philosophe, et ne profita de son séjour dans » la métropole des beaux arts que pour y augmenter » son savoir. »

De retour à Paris et nommé président du Conseil des Cinq cents, « Daunou s'efforça de maintenir » le gouvernement dans la ligne de l'égalité et de » modération, hors de laquelle, il ne voyait pas » de salut pour la république.... Il ne voulut point » contribuer à renverser le Directoire dont il connais-

» sait la faiblesse déplorable ; mais qui exerçait ses
 » pouvoirs en vertu de la Constitution.... , sachant
 » par expérience que les moyens violens que l'on
 » emploie pour remédier aux vices d'un régime, peu-
 » vent conduire à un régime pire encore.... »

Ici l'auteur attribuant à Daunou la prévoyance des projets ambitieux du général Buonaparte que les chefs du parti opposé au Directoire ne comptaient, dit-il, employer que comme instrument, indique ce qu'il fit, dans la commission *intermédiaire* chargée, après le coup d'état du 18 brumaire, de l'organisation d'un nouveau gouvernement, pour défendre les principes de la révolution. Chargé, par la volonté du jeune général, « de la rédaction du résultat des délibérations » de cette commission...., le voilà revêtu, pour la » troisième fois, de l'importante mission de travailler » à la constitution de sa patrie... , mais bien des illusions étaient détruites dans son esprit !... Une partie des commissaires voulaient l'élever au rang de » 3^{me} consul... c'eût été donner un contrepoids à la » tendance de Buonaparte vers le despotisme... L'œil » pénétrant du vainqueur (futur) d'Austerlitz vit le » danger et il l'évita, comme Alexandre dénoua le » nœud gordien, il anéantit le scrutin, et, de son autorité, nomma ses deux collègues.... Daunou ne » fut que médiocrement touché de cette exclusion ; » mais il refusa la place de conseiller-d'état. » Il entra au tribunal dont il eut la présidence « là, était la

» place de ce républicain rigide qui retraçait les ver-
 » tus et le courage inébranlable des tribuns romains,
 » dans les meilleurs temps de la république.... Si le
 » sort l'eût fait naître dans ces temps illustres, il au-
 » rait eu la chaleur des Gracques pour défendre la
 » liberté publique ; mais il aurait dédaigné la faveur
 » populaire dont ils étaient si avides, et qui fut leur
 » perte.

» Daunou se montra digne d'être à la tête du seul
 » corps de l'état qui osât encore soutenir les princi-
 » pes républicains. Ce qui lui attira surtout la colère
 » de Buonaparte, ce fut la résistance qu'il opposa à
 » la loi sur les tribunaux spéciaux destinés à juger les
 » complots ; aussi le corps législatif et le tribunal
 » l'ayant présenté pour une place de sénateur, Buona-
 » parte déclara qu'il regarderait sa nomination comme
 » une offense personnelle, et le Sénat ne le reçut pas
 » *au rang* des ses membres.... Le 1^{er} consul lui offrit
 » cependant la place de directeur de l'instruction pu-
 » blique.... Mais assouplir les jeunes âmes, les façon-
 » ner au joug qui devait peser sur toute la Nation ,
 » est-ce à cela que Daunou aurait voulu travailler ?
 » Éliminé du tribunal et désespérant de changer les
 » destinées de la France, il résolut de rester étranger
 » aux affaires publiques et n'accepta d'autres fonc-
 » tions que celles de directeur des archives. »

L'auteur fait des réflexions sages, mais peu sail-
 lantes sur la conduite de Daunou, pendant la restau-

ration. Il le montre soutenant , à la chambre des députés les principes à la défense desquels il avait consacré sa vie, y défendant la liberté de la presse et celle des élections ; prenant part à l'opposition de cette chambre contre le coup-d'état de 1830 ; puis discutant les lois sur le régime municipal, la pairie, le jury, l'instruction primaire, signalant les avantages de la centralisation et ses abus, et plus tard, restant étranger aux discussions de la chambre des pairs où il entra, presque malgré lui, dit-il, et « où il ne trouva » que peu de sympathies pour les idées grandes et » libérales qui le dominaient. »

Voici le début de la deuxième partie de cette composition :

« Il semble qu'un homme préoccupé des évé-
 » mens politiques et chargé des fonctions importantes
 » de la *législation* doive devenir indifférent aux char-
 » mes de l'étude, et éprouver trop de difficultés *de*
 » *ne se laisser pas* étourdir par le tumulte des débats
 » publics. C'est ce qui arrive, en effet, à beaucoup
 » de gens de lettres que leurs talens ont portés aux
 » honneurs et aux postes éminens : rassasiés de gloire,
 » en vain voudraient-ils rentrer dans le silence du ca-
 » binet et s'y renfermer, ils n'y apportent plus cette sé-
 » rénité d'âme, ce calme de l'esprit qui sont nécessai-
 » res pour faire goûter les paisibles attraits de l'étude ;
 » ce qui autrefois les charmaient, leur paraît maintenant
 » insipide..... Telle ne fut pas la *conduite* de Dau-

» nou.... » Ce fragment suffirait pour faire juger du mérite de l'écrivain, de ses qualités et ses défauts. Dans l'analyse succincte des principaux travaux littéraires de Daunou, on trouve des appréciations sages, faites dans un style que l'on pourrait louer, s'il n'était pas déparé par des expressions fausses et des négligences ; ce qu'on peut citer avec éloge, c'est ce portrait qui termine son écrit : « Daunou était un

» homme d'étude, plutôt que de société; on ne le
 » voyait point dans les salons des grands, son goût
 » pour la retraite, sa modestie, son indifférence pour
 » les plaisirs du monde... tout éloignait de lui le désir de briller et de captiver l'attention publique ;
 » cependant il avait tout ce qui est nécessaire pour
 » tenir une place distinguée dans la société ; il conversait avec agrément et esprit ; il possédait cette
 » aménité qu'on acquiert dans le grand monde, et il
 » répandait beaucoup d'aménité dans ses entretiens
 » familiers. Au milieu des fonctions publiques, il était
 » grave et uniquement occupé de ses devoirs. Il ne
 » s'attachait pas facilement ; mais une fois convaincu
 » du mérite des personnes... il devenait pour elles
 » un ami sûr et solide, et rien, alors, n'était capable
 » d'altérer la bienveillance qu'il leur portait... La
 » providence l'a laissé vivre assez long-temps pour
 » qu'il pût voir le triomphe définitif des principes
 » qu'il avait toujours professés, sans jamais vaciller
 » dans ses opinions, et s'il lui restait quelque chose à

» désirer , c'était une application de ces principes
 » aussi étendue , aussi générale que son esprit géné-
 » reux l'avait conçue. »

Cette dernière phrase exprime-t-elle bien la pensée de l'écrivain ? Il dit que Daunou n'a jamais varié dans ses opinions, il n'avait donc pas renoncé à l'utopie qu'il avait caressée toute sa vie, celle d'une république , et il devait désirer une application de ses principes, plus étendue que ne le comporte un gouvernement monarchique ; mais non, « bien des illusions étaient détruites dans son esprit , » a dit cet écrivain , on peut donc croire qu'il avait adopté la royauté constitutionnelle de 1830.

Votre Commission, Messieurs, a reconnu quelque mérite dans cette composition, elle y a remarqué plusieurs passages bien écrits et pleins de chaleur ; mais elle y a vu des tâches qui décèlent ou l'inexpérience de son auteur ou trop de précipitation dans son travail, et le peu de soin qu'il a pris à revoir son œuvre et à la purger de ce qui la dépare ; aussi un seul des Commissaires a-t-il été d'avis de décerner un prix à cet écrivain.

Il ne me reste plus à vous entretenir, Messieurs, que de la composition qui porte le n° 2, et qui a cette devise empruntée à la notice de M. Taillandier : *Labor cum dignitate.*

L'auteur débute par des détails sur la famille, l'enfance et la première éducation de Daunou, qui con-

viendraient mieux à une notice biographique, qu'à un éloge; il faut convenir, cependant, que c'est moins pour satisfaire la vaine curiosité de ses lecteurs, que pour faire voir combien est puissante l'influence de l'exemple et de la tradition dans les familles et dans les corporations, celle des bonnes habitudes contractées dans la jeunesse : à l'éducation actuelle, qui enfante ces petits prodiges dont l'avortement nous afflige bientôt; il oppose « cette préparation lente et intime » de l'ancien enseignement, pendant laquelle l'intelligence se développait graduellement et parvenait, » pour ainsi dire, à la virilité, sans être épuisée par » les fatigues dévorantes d'une précoce maturité. » Il représente le jeune homme d'aujourd'hui se précipitant dans la vie active, livré à d'irrésistibles séductions, déjà maîtrisé par l'ambition et par d'autres passions qui exaltent ses facultés et usent tous les ressorts de son esprit, tandis qu'autrefois, grâce à des institutions plus prévoyantes, les années de la jeunesse s'écoulaient dans le calme de l'étude et de la méditation, et laissaient sur toute la vie une empreinte ineffaçable; ainsi, dit-il, Daunou resta toujours soumis aux règles austères qui, à l'Oratoire, déterminaient l'emploi du temps, et s'il ne conserva pas les croyances du monastère, il resta fidèle à ses pratiques, dont il avait reconnu l'utile influence sur les travaux scientifiques et littéraires.

Est-il bien vrai que les vices de l'éducation ac-

tuelle soient un résultat de l'abandon de l'ancienne marche suivie dans l'enseignement? Mais quel grand changement s'est donc opéré dans l'institution universitaire? Ne lui reproche-t-on pas encore d'occuper trop exclusivement la jeunesse, de l'étude des langues anciennes, et de procéder trop lentement? le mal vient d'ailleurs, il a sa source dans la famille; à ce sujet, je citerai textuellement un passage de la composition que j'analyse : « Si l'on pouvait assigner une » cause aux vertus admirables qui accompagnent à » jamais la mémoire de certains hommes, on en trouverait presque toujours l'explication dans les principes sévères qui ont présidé à leur éducation. » Chose admirable et consolante : la probité, la piété filiale, l'amour de la patrie, le culte de l'humanité, tout ce qui honore notre nature et l'élève à la hauteur de notre mission, tout cela s'apprend, se transmet, passe de génération en génération, et devient comme un patrimoine inviolable et sacré. »

L'auteur attribue à l'action de l'Oratoire, sur Daunou, « sa science presque universelle, et ces habitudes de travail qui lui permirent d'entreprendre des ouvrages innombrables, devant lesquels, dit-il, on reste confondu. » Il explique son immense érudition par la multitude d'extraits et d'analyses des modèles de l'antiquité et des temps modernes, qu'il a laissés dans ses papiers avec des essais inexpérimentés où sa pensée, encore timide, se formulait,

où son style s'élaborait, où il consignait des aperçus inspirés par la lecture et la méditation..... « Monu-
 » mens précieux, ajoute-t-il, des efforts persévérans
 » au moyen desquels ce jeune homme modeste et ti-
 » mide devint un savant illustre, un excellent écri-
 » vain, un publiciste distingué, un remarquable ora-
 » teur et un législateur politique auquel la France
 » doit, en grande partie, son organisation actuelle, »

Après avoir rappelé les succès académiques par lesquels Daunou débuta dans la carrière littéraire et ses écrits sur *la Religion publique*, où il défendit, *au point de vue de l'orthodoxie*, la constitution civile du clergé, l'auteur donne une très-bonne analyse du plan d'éducation nationale qui, rédigé par Daunou, fut approuvé par la Congrégation de l'Oratoire, et présenté, en son nom, à l'Assemblée Constituante. Et avant de dire quelle part prit l'Oratorien boulonnais, aux événemens politiques, il peint en ces termes, « le
 » magnifique spectacle qu'offrait, en 1789, notre pa-
 » trie : on allait assister à une de ces époques solen-
 » nelles où les Sociétés se transforment et s'élancent
 » dans une voie nouvelle. Une fermentation générale
 » annonçait que la cause de tous devait être évoquée
 » au tribunal d'une grande nation. La pensée éman-
 » cipatrice, qui avait successivement affranchi quel-
 » ques-unes des classes de la famille humaine, pro-
 » mulguée de nouveau, après *quatorze siècles* d'at-
 » tente, était sur le point de *la comprendre* toute

» entière, dans la même loi d'égalité fraternelle. Il y
 » eut alors un de ces mouvemens d'enthousiasme qui
 » font, à la fois, qu'on oublie le passé et qu'on ne
 » prévoit pas l'avenir (*les leçons du passé, les*
 » *chances funestes de l'avenir*). Tous les pouvoirs de
 » l'état, animés du désir *sincère* de régénérer l'ordre
 » social, crurent à l'avènement pacifique et prochain
 » du bonheur et de la liberté.

» M. Daunou, dit ensuite l'auteur, adhéra sans ré-
 » serve au mouvement des idées.... L'église de l'Ora-
 » toire, à Paris, l'entendit prononcer l'éloge des
 » citoyens qui avaient payé de leur vie, la destruction
 » de la Bastille.... Appelé à la Convention par le vœu
 » de ses concitoyens (*de Boulogne*), il renonça pour
 » jamais au sacerdoce.... qui n'avait pas été sa véri-
 » table vocation, et qu'il n'avait embrassé que pour
 » céder à la volonté de son père », ce que prouve bien
 son discours sur l'*autorité paternelle*, envoyé à l'A-
 cadémie de Berlin.

L'auteur, après avoir dit que Daunou, siégeait
 au côté droit de la Convention, et qu'il fut chargé
 des fonctions de Secrétaire du Comité d'instruction
 publique, signale sa courageuse conduite pendant le
 procès de Louis XVI, et l'on voit dans une note,
 qu'il ne partage pas l'opinion qu'il lui attribue sur le
 droit de juger un roi déchu, si ce n'est pour des
 actes postérieurs à sa déchéance; « autrement, dit-il,
 » l'inviolabilité royale ne serait qu'un mot vide de

» sens. » Après avoir rappelé par quels raisonnements Daunou niait la compétence de la Convention et en quels termes « il adjurait cette assemblée de ne pas souiller de sang la cause sacrée qu'elle devait défendre, et de résister à l'entraînement des doctrines furibondes qui conseillaient une rigueur impolitique et odieuse » ; il dit comment « cet homme, aussi prudent que courageux, démontrait que la mort de Louis XVI pouvait susciter des embarras inextricables : une partie de la France cesserait de faire cause commune avec la révolution, il n'y aurait plus d'espoir de pacifier les troubles qui désolaient le pays et de rétablir une paix européenne... au moment où tomberait la tête du Roi, commencerait contre la République, une guerre sans fin, et sans merci. La Convention ne pouvait-elle pas tout concilier en prenant des mesures de sûreté générale, telles que la réclusion jusqu'à la paix, suivie du bannissement ? Efforts inutiles qui ne servirent qu'à constater la persévérance et le courage de Daunou ! »

L'auteur peint ensuite la scène dont la Convention fut le théâtre, le jour qui décida de la vie de Louis XVI... « Les députés arrivèrent pâles, profondément émus, pénétrés du sentiment de la responsabilité effrayante qui pesait sur eux. Un morne silence régna d'abord dans cette assemblée qui se trouvait, pour ainsi dire, sous le poids de l'acte qu'elle était

» près d'accomplir ; des vociférations furieuses éclai-
 » taient au contraire dans les tribunes.... Ces cla-
 » meurs sauvages qui obéissaient à je ne sais qu'elle
 » impulsion invisible, dont l'étranger n'ignorait peut-
 » être pas le secret , accueillèrent chaque député au
 » moment où il montait , à son tour , à la tribune ;
 » les votes qui étaient inspirés par la modération et
 » la pitié , soulevaient une réprobation tumultueuse
 » et des menaces terribles ; ceux qui satisfaisaient les
 » passions déchaînées de cette multitude frénétique ,
 » des applaudissemens et des cris de triomphes.....
 » Daunou gravit d'un pas ferme , les marches de la
 » tribune où il paraissait pour la première fois , et
 » prononça ces paroles que l'histoire doit recueillir
 » avec admiration et respect : *Je ne lirai pas les*
 » *pages sanglantes de notre code , puisque vous avez*
 » *déchiré celles où l'humanité a tracé les formes*
 » *protectrices de l'innocence.... etc....* Le décret de
 » mort fut porté.... le sursis voté par Daunou fut re-
 » jeté , dès-lors tout était consommé , et le drame
 » commencé au sein de la Convention , s'acheva sur
 » la place de la Révolution. •

Après avoir lu ce passage qui présente un tableau
 saisissant , on ne s'attend pas à trouver la phrase sui-
 » vante : « Ce qu'il y a pour nous de plus respectable,
 » c'est la conviction sincère et profonde de la *plu-*
 » *part* de ceux qui ne reculèrent pas devant le régi-
 » cide. » D'abord , il n'est pas exact de dire que la

plupart de ceux qui votèrent la mort du Roi ne cédèrent qu'à une conviction sincère et profonde ; car sans parler des hommes d'affreuse mémoire énergiquement qualifiés par l'auteur, n'y en eût-il pas un grand nombre qui, comme il le dit, après avoir manifesté une vive sympathie pour l'infortuné Louis, saisis d'épouvante et glacés de terreur, votèrent pour sa mort ? Leur lâcheté peut exciter la pitié ; mais le respect pour leur conviction, quelque sincère qu'on veuille la supposer, on ne peut pas le réclamer. Ils avaient oublié, ces hommes pusillanimes, la belle sentence d'Aristide : ils avaient le sentiment du crime qu'ils allaient commettre et ils ne reculaient pas devant lui, parce qu'ils le jugeaient utile.

Telle n'est pas l'opinion de l'auteur sur l'opportunité de la mort de Louis XVI, car, après avoir dit que
 » le temps n'est pas venu où les juges du roi subiront
 » à leur tour le jugement impartial et calme de la
 » postérité, il ajoute mais on peut affirmer dès au-
 » jourd'hui qu'une politique prévoyante et sage ins-
 » pirait ceux qui voulaient commencer le règne de la
 » liberté par un acte de clémence. La prédiction de
 » Daunou s'accomplit de point en point, la révolution
 » dès-lors dût renoncer à rallier à *son principe* les
 » amis de la royauté ; les étrangers se firent une arme
 » de l'indignation qui éclata parmi eux ; la guerre ci-
 » vile devint acharnée, furieuse, impie ; le tranchant
 » de la guillotine.. ne cessa plus de retomber ; en vain,

» par une hypocrite manœuvre.... on avait demandé
 » que la peine de mort fut abolie *sur* la tombe du ty-
 » ran; on avait remué des instincts féroces qui som-
 » meillent dans la fange de la société.... La France fut
 » convertie en une arène sanglante ! Effroyables saturn-
 » nales qui nous font encore *reculer* d'horreur et qui
 » feraient exécrer la cruauté des bourreaux et mé-
 » priser la pusillanimité des victimes, *si* les regards
 » ne se reportaient sur ces glorieux champs de ba-
 » taille, où la nation... debout et armée, expiait tant
 » de crimes, en sauvant la patrie ! »

Je ne signalerai pas quelques légères taches de cette
 peinture véhémement ; mais je dirai que si la gloire des
 champs de bataille peut reposer les regards fatigués
 du spectacle de *ces* saturnales, elle ne doit pas dimi-
 nuer l'exécration qu'inspirent *ces* bourreaux. Ici l'au-
 teur n'a pas exprimé exactement sa pensée, il ne l'a
 pas fait, non plus, en parlant du mépris pour les vic-
 times ; car ce mot retomberait sur la masse de la na-
 tion qui, terrifiée par quelques monstres, ne savaient
 que gémir sur le sort de leurs victimes.

Aurait-on évité les excès de la révolution si le roi
 n'avait pas été sacrifié ? Voici, suivant l'auteur, la
 réponse de Daunou à cette question : *Je ne puis l'af-
 firmer ; mais c'eût été un grand crime de moins sur
 la conscience de mon pays.*

On pourrait citer avec éloge le tableau chaleureux,
 que fait l'auteur, de la déplorable agitation qui ré-

gnait dans la Convention après le drame sanglant du 21 janvier ; il dit des débats parlementaires, que « c'é-
 » tait une mêlée furieuse, impitoyable, acharnée. Les
 » vainqueurs étaient sans miséricorde ; les vaincus ne
 » songeaient même pas à demander grâce. Tous ;
 » durant le combat, avaient les yeux fixés sur l'écha-
 » faud qui sollicitait et recevait incessamment sa
 » proie. »

Au milieu de cette mêlée, il montre Daunou re-
 poussant avec énergie toutes les propositions anar-
 chiques et défendant avec persévérance l'ordre social
 attaqué par des sophismes ; il refuse ses sympathies
 aux Girondins « malgré leurs talens, leur mort hérof-
 » que et cet intérêt qui environne les martyrs d'une
 » conviction profonde... à cause de leurs tendances
 » matérialistes et de leur système fédéral qu'on s'est
 » en vain efforcé de regarder comme une fable », mais
 il condamne « leur expulsion violente qui fut une at-
 » teinte grave et irrémédiable aux principes de la ré-
 » volution ; l'inviolabilité des mandataires du peu-
 » ple, des dépositaires de sa souveraineté, étant la
 » première condition du système représentatif. Du
 » jour où l'émeute put pénétrer dans le sanctuaire de
 » la loi, arracher à leur mission ceux qu'elle regardait
 » comme ses ennemis, les livrer sans défense à un
 » tribunal qui condamnait toujours, les bases fonda-
 » mentales de la République furent à jamais ébran-
 » lées... Daunou le comprit ainsi... Il signa coura-

» geusement une protestation.... et fut livré aux an-
 » goisses de la captivité.... Il resta calme dans son
 » horrible prison.... où chaque fois que le bruit sourd
 » des *bières roulantes* résonnait dans les longs cor-
 » ridors , il pouvait s'apprêter à mourir.... il y fut
 » oublié quatorze mois. Qu'elle fut son occupation
 » pendant cette longue épreuve ? L'étude des beaux
 » modèles que nous a laissés l'antiquité devint sa con-
 » solation. Il dût alors se reporter, non sans atten-
 » drissement , à ces jours si vite écoulés , où dans sa
 » petite chambre de l'Oratoire , il initiait son âme et
 » son esprit aux *saintes* délices de la science , et se
 » rappeler avec quelque amertume les nobles illusions
 » qui lui avaient fait espérer qu'un avenir d'indépen-
 » dance et de bonheur allait commencer pour la
 » France. »

L'auteur, abandonne un instant son sujet pour « je-
 » ter un coup-d'œil rétrospectif sur les événemens
 » qui suivirent le 9 thermidor, esquisser à grands traits
 » la silhouette des partis restés debout après la chute
 » du triumvirat jacobin : Robespierre , dit-il , avait
 » voulu *divulguer* son système politique, et l'imposer
 » à la France ; son intention était de faire cesser les
 » exterminations, d'arracher aux comités, l'arme ter-
 » rible dont ils avaient abusé, et de réaliser cette théo-
 » rie mystérieuse à laquelle il avait sacrifié jusqu'à
 » ses anciens amis. Quelle était sa conception gou-
 » vernementale ? Nous n'avons pas , ici , à examiner

» ce problème historique dont l'obscurité est peut-
 » être plus apparente que réelle. Qu'il nous suffise de
 » dire que nous rendons grâce à la Providence de
 » n'avoir pas permis qu'un tel homme entreprit l'œu-
 » vre de la régénération sociale. Mais il y a un fait à
 » l'abri de toute contestation, c'est que le 9 thermi-
 » dor fut le signal du *retour* complet à l'énergie dé-
 » sespérée du système révolutionnaire. On accusa
 » Robespierre de projets liberticides : on lui reprocha
 » son modérantisme : on évoqua les noms de Dan-
 » ton et de Marat pour lui imposer silence : le len-
 » demain de leur triomphe les fougueux tribuns qui
 » l'avaient vaincu par leur habileté et par leur audace,
 » virent, à leur grande surprise, le pouvoir échapper
 » de leurs mains. Un parti nouveau composé de tous
 » les hommes *modérés* qui avaient oublié un instant
 » le sentiment de leur dignité morale jusqu'à aider
 » de leurs suffrages un pouvoir odieux, surgit tout-à-
 » coup et recouvra sa légitime influence... »

J'interromps ici cette citation, pour faire remar-
 quer que dans ce passage remarquable de sa compo-
 sition, l'écrivain n'emploie pas toujours le terme pro-
 pre à exprimer nettement sa pensée ; Robespierre
 voulait imposer et non pas divulguer son système ;
 l'énergie révolutionnaire ne s'était pas affaiblie avant
 le 9 thermidor, le mot *retour* est donc improprement
 employé ; enfin le nouveau parti qui, après cette jour-
 née mémorable, obtint la prépondérance dans la Con-

vention n'était pas composé seulement d'hommes modérés (l'auteur a voulu dire timorés), car on voit plus loin que « ce parti conventionnel comptait plusieurs » chefs qui avaient cédé aux circonstances, et qui » raillés aux vainqueurs de thermidor, s'appliquaient » à faire oublier leurs antécédents par leur zèle réactionnaire; d'autres qui étaient restés jusqu'alors » étrangers aux *événemens* politiques; d'autres enfin » qui, comme Daunou, avaient résisté courageusement à tout ce que réprouvait leur conscience, et » qui arrivaient au pouvoir, purs de tout excès. » On aime à penser que les hommes de cette dernière catégorie n'étaient pas en petit nombre, dans la Convention.

L'auteur indique ensuite la part que prit Daunou à tout ce qui fut fait de bon et d'utile dans cette assemblée, pour l'encouragement des arts et la réorganisation de l'enseignement, il dit sa participation à la rédaction de la Constitution de l'an III.... Et s'il se livre à des développemens qui semblent étrangers à son sujet, il sait habilement les y rattacher et excite constamment l'intérêt. Ne doit-on pas convenir, au reste, pour justifier ces digressions, que Daunou, rapporteur du projet de Constitution, et qui, à cette occasion (dit l'auteur) fit preuve d'un talent oratoire qu'on ne lui avait pas encore soupçonné; Président de la Convention, son organe dans la journée commémorative du 10 août; membre du nouveau Comité

de salut public, et de la Commission dictatoriale de vendémiaire — n'était étranger à aucune des crises politiques de cette époque, et qu'on ne peut le louer plus dignement qu'en disant quelle part il prit aux événemens. Aussi l'auteur décrit-il avec soin l'irritation des partis, surexcitée par la présentation, aux assemblées primaires, de la nouvelle constitution, et par le décret exceptionnel, arbitraire, mais nécessaire, dit des *deux tiers*; l'opposition armée des sections, et enfin le triomphe de la Convention, « dû à » l'impitoyable énergie du jeune officier qui devait, » plus tard, détrôner la liberté et renverser la république. » Si la victoire ne fut pas suivie de vengeance, ajoute-t-il, si les conseils de la modération prévalurent, on le dû à l'influence de Daunou.

L'ancien oratorien qui « au sortir du cloître avait » déjà formulé ses idées sur l'instruction publique, fut le principal auteur de la loi de l'an IV, sur ce » sujet; on a critiqué, non sans quelque ingratitude, » cette création imparfaite, il est vrai, mais qui a » commencé l'œuvre de la rénovation intellectuelle » de notre pays. Le succès lui a manqué en partie, » ajoute l'auteur, et l'on peut en convenir, mais, comme il le dit ensuite, « il n'est pas facile de bâtir » d'une manière stable au milieu des ruines, » et les écoles centrales étaient, peut-être, ce que l'on pouvait faire de mieux à l'époque de leur établissement; elles ont été éminemment utiles, ainsi que l'école normale.

L'Institut doit son existence à Daunou, et c'est lui qui, dans la séance d'inauguration, prononça le discours d'ouverture. L'auteur qui reconnaît, dans ce discours, l'écrivain que les leçons des grands maîtres ont formé, et qui juge que pensée, style, tout y est irréprochable, en fait l'analyse dans les termes suivans :

« L'idée qui inspire ce discours est grande et noble : la révolution , pendant ses mauvais jours , avait frappé sans discernement et sans pitié les hommes *eux-mêmes* qui avaient reçu d'en haut le don sacré du génie. Son niveau sanglant n'avait pas respecté la tête de Lavoisier , celle du poète de Camille et de cent autres qui promettaient à la France les triomphes paisibles des beaux-arts. — Un chant, hymne magnifique de colère et d'ivresse guerrière, qui s'élança , tout brûlant du cœur d'un soldat , et retentit sur tous les champs de bataille de l'Europe, fut, durant cette période sans nom, la seule œuvre qui portât le caractère d'une inspiration profonde et vraie. Des imitations mesquines de l'antiquité, sans beauté originale , sans noblesse artistique , c'est tout ce que l'architecture , la peinture et la sculpture purent enfanter alors, tristes monuments dignes des fêtes de la Raison , et de l'apothéose de Marat. La poésie était restée muette, ou maudissait les bourreaux. Quand le temps eut fait justice de ce régime, on pût croire qu'une ère nouvelle s'ouvrait et que l'art allait reprendre son éclat et refluer-

» rir dans une atmosphère de liberté. Les sujets gran-
 » dioses et terribles manquaient-ils aux écrivains et
 » aux artistes ? Hoche et Marceau combattaient pour
 » la France ; le vent de l'Italie annonçait les victoires
 » d'Arcole et de Lodi ; on parlait de cette expédition
 » lointaine sur cette terre d'Orient, où les traces de
 » St-Louis et de Philippe-Auguste, n'étaient pas effa-
 » cées. Une grande nation, après des efforts héroï-
 » ques, avait rejeté la coalition européenne au-delà
 » de ses frontières, porté la guerre et la peur aux
 » rois, la délivrance et la fraternité aux peuples. Elle
 » ébranlait tous les trônes, elle brisait toutes les
 » chaînes..... Glorieuse et respectée au dehors, elle
 » organisait au-dedans, elle propageait, par son
 » exemple et par ses armes, l'égalité, cette divine
 » promesse, faite il y a dix-huit siècles et qui se réa-
 » lisait enfin. Homère, Milton, Michel-Ange, si le
 » siècle eût dû les produire, n'auraient-ils pas trouvé
 » une source d'inspiration aussi féconde que leur
 » génie, dans le spectacle imposant et majestueux
 » qu'offrait alors notre patrie !.... L'art avait une ad-
 » mirable mission à remplir : instrument merveilleux
 » de civilisation, il eut enseigné, répandu, popularisé
 » les idées généreuses sur lesquelles reposaient les
 » destinées de la France nouvelle ... Auxiliaire de la
 » gloire et de la liberté, il se fut chargé de récom-
 » penser par l'immortalité tous les hommes qui méri-
 » taient bien de l'une et de l'autre. La tyrannie des

» empereurs romains , les convulsions politiques du
 » moyen-âge et de la renaissance , la dépravation et
 » la froide cruauté des despotes Italiens , la monar-
 » chie absolue de Louis XIV , ne l'avait pas arrêté
 » (l'art) dans ses développemens et ses progrès , ne
 » devait-il pas prendre un incomparable essor , alors
 » que l'indépendance et la fraternité lui ouvraient des
 » voies nouvelles et lui proposaient un but radieux ?
 » Telle était la pensée du discours de M. Daunou ,
 » telles étaient les espérances que son ame avait ac-
 » ceptées avec transport.... Honneur à l'esprit élevé
 » et généreux qui avait conçu de si nobles illusions ! »

En reportant à Daunou une grande part du mérite de ce fragment , il en reste encore une belle à son analyste ; remarquons cependant que celui-ci ne complète pas la pensée qu'il développe d'une manière si brillante , il ne la rattache pas à la création de l'Institut , comme elle l'était , sans doute , dans le discours prononcé. Ajoutons que dans l'expression des espérances de Daunou , il laisse trop percer ses propres regrets , de ce que ces espérances ont été déçues.

Au conseil des Cinq-Cents qui s'ouvrit sous sa présidence , Daunou fit des efforts infructueux pour que le pouvoir exécutif ne fut pas confié exclusivement à cinq Conventionnels régicides ; il prononça un discours chaleureux et pathétique pour qu'une amnistie générale fut proclamée : « comprenant que
 » tout était perdu si l'on ne restreignait pas dans des

» limites plus étroites, une liberté qui dégénérât en
 » licence. » Il soutint, comme rapporteur, un projet
 de loi qui avait pour objet de réprimer la diffamation
 et il échoua par suite du mauvais vouloir du Conseil
 des Anciens, contre le Directoire; enfin son mandat
 étant expiré il lui fut permis, dit l'auteur, comme il
 le désirait ardemment, de retrouver la retraite et l'é-
 tude, et l'emploi d'administrateur en chef de la Bi-
 bliothèque du Panthéon, lui donna le moyen de sa-
 tisfaire ses goûts.

Je ne m'arrêterai pas à des détails sur les travaux
 et les liaisons littéraires de Daunou, à cette époque,
 malgré l'intérêt que l'auteur a su donner à sa relation;
 mais je citerai le passage suivant :

« L'un de ces généraux de 18 ans qui avaient pris
 » en main le drapeau de la révolution.... et avaient
 » improvisé la victoire; un de ces hommes prédestinés
 » à la gloire, qui apparaissent dans les annales des
 » peuples pour *mériter* une admiration éternelle, le
 » commandant de l'armée du Rhin, le pacificateur
 » de la Vendée venait de succomber aux atteintes d'un
 » mal étrange qui eût tous les symptômes d'un empoi-
 » sonnement. Il ne manquait pas même à cette vie
 » héroïque le charme indéfinissable qui se rattache à
 » une mort précoce et mystérieuse. Hoche n'avait
 » pas eu le temps de vieillir, il n'avait pas été exposé
 » au malheur de survivre à sa propre renommée.
 » Comme Marceau, comme Joubert, ces deux renom-

» mées fraternelles dont la France a droit de s'énor-
 » gueillir, il était mort avant cette république qu'il
 » avait tant aimée et pour laquelle il avait versé son
 » sang. Comme eux, il ne fut pas condamné à voir la
 » ruine de ses illusions, et il n'eût pas à lutter contre
 » la volonté toute puissante de l'homme extraordi-
 » naire qui s'empara de tout, même de la gloire de
 » ses lieutenans. Son existence fut courte et son nom
 » est impérissable. Rien n'avait été négligé pour don-
 » ner à la cérémonie de ses funérailles un caractère
 » imposant de grandeur et de solennité... tous les
 » pouvoirs de l'état y assistait; une foule, religieuse-
 » ment émue et l'armée dont ce grand spectacle *re-*
 » *muait* fortement les sympathies et l'imagination,
 » se pressaient dans le Champ-de-Mars. Un recueil-
 » lement qu'inspiraient à la fois la douleur, le respect
 » et l'admiration régnait dans cette innombrable as-
 » semblée. Des hymnes patriotiques, soutenues par
 » les accens de la musique guerrière, s'élançèrent
 » de toutes les poitrines et de tous les cœurs.

• Lorsque ces chants eurent cessé, on vit s'avan-
 » cer celui qui devait prononcer le panégyrique.
 » On avait compris que pour célébrer dignement le
 » général qui, lui aussi, avait vécu sans peur et sans
 » reproche, il fallait choisir le plus sincère représen-
 » tant des idées pour lesquelles il avait combattu;
 » c'était Daunou! Pour tous les deux, le champ de
 » bataille *seul* avait été différent : dans les plaines de

» la Vendée, ou bien dans l'arène parlementaire, ils
 » avaient tous deux défendu les mêmes principes et
 » poursuivi la même œuvre. Ils étaient dignes l'un de
 » l'autre : l'homme politique dont la conduite était ir-
 » reprochable, sut trouver d'éloquents inspirations
 » pour raconter et louer cette noble vie d'un soldat de
 » la patrie. Nous renonçons à décrire l'effet de ce dis-
 » cours. Cette magnifique prose dont le temps n'a pas
 » affaibli les beautés et qui a le nombre, l'ampleur et
 » l'élan de la poésie, souleva à plusieurs reprises,
 » des applaudissemens immenses. L'enthousiasme
 » qu'excite la gloire militaire n'est-il pas toujours vi-
 » vant au cœur de cette nation valeureuse qui, née
 » sous la tente du franc, n'a jamais oublié les tradi-
 » tions paternelles. »

Ce morceau, s'il était légèrement retouché par la
 plume qui l'a tracé, approcherait de la perfection
 qu'il est donné à si peu d'écrivains d'atteindre.

A l'occasion de la mission de Daunou à Rome,
 l'auteur fait un éloge, bien motivé, du code civil que,
 seul, il rédigea pour la république qu'il venait d'or-
 ganiser avec ses deux collègues Monge et Florent; il
 le ramène ensuite au Conseil des Cinq-Cents qu'il
 présida de nouveau, il dit les motifs de son opposi-
 tion à l'*échauffourée militaire* qui renversa le Direc-
 toire et pourquoi il consentit cependant, à faire par-
 tie de la commission *intermédiaire* chargée de rédi-
 ger une nouvelle constitution : « Seul, dans cette

» commission , il eût assez de fermeté pour lutter
 » contre les envahissemens de la volonté dominatrice
 » (de Buonaparte)... Rédacteur de la constitution ,
 » il s'efforçait de ramener les décisions de la majoi-
 » rité à l'esprit libéral qui aurait dû y présider. Elles
 » étaient bien amères et bien déchirantes, les pensées
 » qui assaillaient ce citoyen véritablement dévoué à
 » son pays... après ces longues discussions et cette
 » lutte fatigante ;... des regrets cuisants. des médita-
 » tions poignantes le condamnaient souvent au sup-
 » plice de l'insomnie. Quel sujet de douleur ! La répu-
 » blique qu'il avait rêvé comme la réalisation prochain-
 » ne du *bonheur*, n'avait pas été écrasée par l'Europe
 » en armes ; une coalition formidable , la guerre ci-
 » vile, les intrigues les plus habiles, les événemens les
 » plus imprévus, les catastrophes les plus terribles l'a-
 » vaient laissée debout et victorieuse ; elle ne s'était
 » pas même affaissée sous le poids des crimes qui l'a-
 » vaient souillée , et le sang de vingt mille victimes
 » immolées par le fer de la guillotine , avait été ra-
 » cheté par celui des soldats héroïques morts *sous*
 » les balles de l'étranger... sur les champs de bataille,
 » dans les conférences de la diplomatie, *elle* procla-
 » mait hautement la grandeur et la gloire de la France,
 » et elle allait *irrévocablement* périr !

Après avoir lu ce passage , et plusieurs autres de
 cette composition, on ne peut qu'applaudir ; pourquoi
 faut-il qu'on ait cependant à reprocher à l'écrivain

qui l'a tracé, d'avoir négligé le conseil de Boileau, de n'avoir pas remis son œuvre sur le métier ! Il lui eût été si facile d'effacer les tâches qui le déparent !

Je ne dirai pas avec notre grand législateur littéraire :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

Non, car il y a des choses plus sacrées encore ! et l'écrivain que je critique en ce moment les a respectées ; mais en faisant son éloge, je dois aussi lui reprocher ses négligences. J'éviterai cependant une discussion grammaticale, et je demanderai seulement si l'on voit bien, dans le fragment que je viens de citer, si l'on y voit bien, sans le relire, que c'est la république qui proclamait la gloire de la France, que c'est elle qui allait périr, ne fallait-il pas dire qu'elle était *irrévocablement condamnée* à périr ? Était-ce bien, d'ailleurs, la république qui proclamait cette gloire sur les champs de bataille..... N'étaient-ce pas plutôt les actions héroïques de ses soldats, les succès de ses armes. Je le répète, je ne reproche à l'auteur que de n'avoir pas relu attentivement sa composition ; car, on le voit bien, il n'avait besoin du secours de personne pour la *polir* et n'y laisser aucune *aspérité*. Après avoir dit que l'indépendance de Dounou le priva de la haute dignité de Consul, il n'aurait pas dit, pour prouver son désintéressement qu'il ré-

putia, mais qu'il refusa noblement l'emploi important et lucratif de conseiller-d'état. Mais laissons cette critique minutieuse..... Il dit que Daunou président du tribunal « célébra la victoire de Marengo, qui nous » vengeait des défaites de Schérer et de la trahison de » Pichegru. Sa description animée, dit-il, rappelle ces » belles pages de l'histoire grecque, où Tucidide dé- » ploie la mort des braves qui ont succombé et exalte » la gloire que la patrie vient de recueillir. » Ne sent-on pas qu'il manque là quelque chose? N'était-ce pas le cas de faire remarquer la générosité de Daunou qui, oubliant ses griefs personnels, ses préventions bien motivées contre le Consul, ne voyait plus en lui que le vainqueur qui venait de couronner de nouveaux lauriers, le drapeau de la France?

Il ne se laissait pas fasciner, cependant, et il combattit sans ménagement un projet de loi sur les tribunaux spéciaux destinés à juger les conspirateurs; par là il irrita, contre lui, le 1^{er} Consul qui, après avoir vainement tenté, dans une entrevue que l'auteur décrit, de le gagner par des offres séduisantes; « s'aban- » donna à un violent accès de colère: il parcourait » la salle à pas précipités, il secouait les meubles, il » frappait du poing sur la table — indices effrayants » de l'énergie qui surabondait dans cette organisation » extraordinaire! Des mots entre-coupés, des invectives cruelles se pressaient sur ses lèvres.... puis le » futur empereur, s'arrêtant tout-à-coup devant Dau-

» nou, lui dit d'un ton brusque et d'une voix trem-
 » blante d'émotion : je ne vous aime pas — je n'aime
 » personne. J'aime ma patrie, répondit sans faiblir
 » l'austère républicain. » « Aussi le tribunal ayant ma-
 » nifesté l'intention de proposer Daunou comme can-
 » didat à une place de sénateur, le 1^{er} Consul fit con-
 » naître sa volonté irrévocable à cet égard.... mais le
 » tribunal fit acte d'indépendance en résistant à ses
 » instigations et à ses menaces, le candidat que Bona-
 » parte repoussait fut présenté et il fallut que le Sénat,
 » pour l'écarter, eut recours à un inqualifiable sub-
 » terfuge. Cette fermeté du tribunal fut une des causes
 » les plus puissantes du coup d'autorité qui le décima
 » presque aussitôt. Vingt de ses membres furent éli-
 » minés, et Daunou fut compris dans cet ostracisme,
 » sous prétexte qu'il *cessait* de siéger depuis l'*adop-*
 » *tion* des tribunaux spéciaux. »

L'auteur, après avoir dit quelles inquiétudes déchirantes sur le sort de la République avaient fait concevoir à Daunou d'abord la prévision, ensuite la connaissance certaine des vues ambitieuses du jeune Consul ; après avoir peint la constance de sa résistance, la générosité de ses refus, son inébranlable fermeté contre les menaces et sa résignation lorsqu'il se vit exclu des fonctions publiques, le suit dans sa vie privée, cette vie d'étude et de méditation vers laquelle il aspirait toujours et où il fut encore poursuivi. . La suppression de la classe des sciences mo-

rales et politiques, dont il était membre (Institut), ayant suivi de près son élimination du tribunal, il dit que s'il assista parfois aux réunions du *tridi*, où quelques écrivains que Buonaparte n'avaient pas séduits, frondaient les actes du pouvoir et se communiquaient, les uns aux autres, leurs regrets et leurs espérances, il ne s'associa jamais aux projets de ces derniers représentants de l'idée républicaine, projets qui n'avaient pour *résultat* que de stériles tracasseries. Ces banquets philosophiques, dit-il aussi, qui ne rappelaient guère les séances tumultueuses du club des Jacobins, ni les sombres complots de Babœuf, causaient cependant à Buonaparte une impatience et une irritation inexprimables... Il usa d'autorité pour les suspendre.

Daunou était menacé de perdre son emploi de Bibliothécaire, « il voulut d'abord, dit l'auteur, en » voyer sa démission, mais les instances de ses amis, » des considérations qui prenaient leur source dans » un intérêt sacré, le déterminèrent à écrire (au con- » sul devenu empereur) à Napoléon une lettre de dé- » férence. Cette démarche qui lui coûta beaucoup, » obtint un succès (un résultat) inattendu ; la place » d'Archiviste-Général qu'il ne sollicitait pas, lui fut » donnée. »

Ici se trouve le détail minutieux peut-être, mais bien honorable pour le nouvel Archiviste, de l'immense travail qu'il entreprit et qu'il termina : le clas-

sement des archives françaises et étrangères, « œuvre
 » prodigieuse qui, sous une autre direction, aurait
 » exigé un siècle, » et l'on s'étonne de voir que Dau-
 nou trouvait encore le temps de composer et de lire
 à l'Institut « des Mémoires sur des sujets de morale,
 » de philosophie et d'histoire, de publier le livre pos-
 » thume de Rulhières *sur l'anarchie de Pologne*,
 » en comblant les lacunes qu'une maladroite amitié
 » avait faites dans le manuscrit original ; de continuer
 » l'abrégé chronologique du président Hénault ; de
 » faire paraître une édition de Boileau, avec des com-
 » mentaires inspirés par la critique la plus judicieuse
 » et le goût le plus pur ; enfin..... de faire un *essai*
 » historique sur la puissance temporelle des Papes. »

On voit ensuite que l'empereur qui l'avait invité à
 composer plusieurs de ces ouvrages, le dernier en
 particulier, « crut que le moment était venu de le
 » rallier au principe de son autorité.... il arrive à
 » l'hôtel de Soubise.... et le prenant à part, il le
 » presse de nouveau d'accepter la place de Conseiller-
 » d'État. Un nouveau refus, exprimé sans faiblesse et
 » sans ostentation, lui prouva qu'il s'était trompé. Il
 » fit un geste de dépit et sortit brusquement sans
 » ajouter un seul mot. Quelques jours après néan-
 » moins, il lui envoya le brevet de la Légion-d'Hon-
 » neur.... que Daunou accepta enfin.... mais il re-
 » poussa l'emploi de censeur, auquel il fut nommé, à
 » sa grande surprise, et qui ne pouvait convenir à

» l'indépendance , à la fierté, à la délicatesse de son
 » caractère. Il alla plus loin : on voulut augmenter
 » son traitement d'Archiviste, ce qui eut été une jus-
 » tice plutôt qu'une faveur, mais.... il déclara que
 » ses services étaient suffisamment rétribués. »

L'auteur dit que la première Restauration qui *com-
 prit assez bien les exigences de sa situation* (on lui reproche au contraire de ne les avoir pas comprises) n'exerça aucune rigueur contre Daunou. Ne devait-il pas se contenter de dire ce qu'il ajoute : « dont son
 » courage et son vote , lors du procès de Louis XVI,
 » eussent dû à jamais le couvrir. » On employa même son savoir en théologie : le mariage d'une princesse Russe se négociait, des scrupules religieux faisaient hésiter la famille royale.. « Daunou fit une dissertation
 » qui avait pour but d'établir que l'église grecque est
 » seulement schismatique et qu'aucun obstacle sé-
 » rieux ne saurait arrêter , en pareille occasion un
 » catholique romain... *Cet article fut, dit-on, com-
 munié au conseil de conscience...* et lui parut
 » contenir des argumens plausibles; mais, on pré-
 » tend, qu'il ne pût vaincre les répugnances de la
 » duchesse d'Angoulême. Une autre version, plus
 » vraisemblable peut-être, attribuée à une cause diffé-
 » rente la *rupture de cette union* (cette union qui
 » n'existait pas, ne pouvait être rompue, c'est la né-
 » gociation qui le fut); on soutient que la difficulté
 » avait été levée, que la princesse Russe consentait à

» abjurer le rit grec ; mais que ce mariage fut écarté
 » par les conseils de M. de Talleyrand, partisan dé-
 » claré d'une alliance exclusive avec la Russie. Quoi-
 » qu'il en soit, n'est-il pas étrange de voir concourir
 » à un événement qui eut influé d'une manière si no-
 » table sur la royauté, un ancien Conventionnel pro-
 » fondément attaché... aux principes de la Révo-
 » lution.

» Les cent jours ne changèrent rien à la position
 » de M. Daunou, qui demeura étranger à la résur-
 » rection aussi soudaine que passagère du régime
 » impérial. Il n'en fut pas ainsi sous la seconde
 » restauration... une destitution *plana* sur la tête du
 » défenseur courageux de la vie de Louis XVI, du
 » savant qui avait rendu des services signalés aux
 » études historiques (il fut destitué)... Un instant il
 » put craindre même d'être condamné aux douleurs
 » de l'exil... Et, au moment où ils lui enlevaient une
 » position à laquelle il avait tant de droits, les minis-
 » tres consultaient sa vieille expérience... ils lui de-
 » mandèrent un travail sur la question d'une am-
 » nistie, et l'on devine aisément quels furent ses
 » conseils... Il fournit aussi des renseignements his-
 » toriques pour un nouveau Concordat... Il fit enfin
 » (chose étrange) un Mémoire sur les usages qui se
 » rattachaient à la cérémonie du sacre.

» Des personnages influens... qui avaient faits des
 » efforts infructueux... pour le soustraire à l'*ukase*

» ministériel qui l'enleva aux Archives.... essayèrent
 » de lui créer une occupation digne de lui .. ils l'ap-
 » pelèrent à la rédaction en chef du *Journal des*
 » *Savans*. Il était éminemment propre à l'œuvre dif-
 » ficile de la critique ; son intelligence lucide , nette
 » et précise , son érudition presque universelle , son
 » style correct, châtié , toujours clair , toujours élé-
 » gant, convenait à cette mission si utile et si noble,
 » qu'il est cependant bien *facile* de dégrader. Inac-
 » cessible aux passions mesquines, aux petites haines
 » qui désolent la république des lettres, il puisait une
 » bienveillance et une aménité *intarissables* dans la
 » bonté de son cœur. Sa modération n'excluait pas
 » la finesse ; il savait allier la sévérité des principes à
 » l'indulgence de la forme , et lorsqu'il faisait appel
 » aux vérités morales et aux préceptes de la saine
 » littérature, il pouvait, sans crainte de représailles,
 » attirer les regards sur ses nombreux ouvrages et
 » sur sa vie irréprochable. »

Citer un semblable morceau, c'est en faire l'éloge.

En 1819, Daunou prenait possession de la chaire
 d'histoire au Collège de France , après un ajourne-
 ment de deux ans à sa nomination proposée par les
 professeurs , et presque en même temps , nommé dé-
 puté, il rentrait dans la vie publique. Pour louer son
Cours d'études historiques , l'auteur emprunte les
 paroles éloquentes de M. Aug. Thierry qui , de son
 côté, rapporte celles sorties de la bouche même de

Daunou, dans une de ses leçons ; en les consignant dans ce rapport, ces nobles paroles dignes d'être « conservées pour l'éternelle instruction des peuples et des gouvernements, » je sens bien, Messieurs, que je sors de mon sujet, car ce n'est pas Daunou que nous avons à juger, c'est son panégyriste ; mais je ne puis résister au désir de faire cette citation et quand vous m'aurez entendu, vous m'absoudrez, j'en ai l'intime conviction :

Puissent-elles, s'écriait-il un jour dans un élan d'enthousiasme, ces générations avides d'instruction, de liberté et de bonheur, devenir un peuple heureux et sage, à jamais incapable de supporter le joug du despotisme et de secouer celui des pouvoirs tutélaires ! Qu'elles sachent bien qu'il n'y a de lumières pures que celles qui perfectionnent les mœurs ; qu'on cesse d'être éclairé quand on se déprave ; qu'une nation n'est libre qu'à proportion qu'elle est juste, bonne et courageuse ; que les arts et les sciences ne sauvent de la servitude que ceux qu'ils préservent des vices, et qu'un peuple corrompu est une proie promise à la tyrannie, à peu près comme ces cadavres qu'on abandonne aux bêtes farouches (lisez féroces).

Revenons à l'écrit que nous avons à examiner : nous y voyons que, « à la Chambre des Députés..... » Daunou s'éleva avec force contre les entraves dans lesquelles le pouvoir voulait emprisonner la presse,

» défendit... l'indépendance et les droits de l'ensei-
 » gnement, et, lorsqu'on voulut porter atteinte à la
 » liberté individuelle ou modifier les lois électorales,
 » il fit valoir les véritables intérêts de la nation et du
 » gouvernement lui-même. *Ces discours*, aussi re-
 » marquables par la forme que par la pensée, étaient
 » pour ainsi dire des chapitres.... de son ouvrage po-
 » litique le plus profond et le plus élevé : son *Essai*
 » *sur les garanties individuelles*, devenu.... le code
 » des peuples qui font l'apprentissage de la liberté.
 » L'idée première de ce livre a dû germer dans la tête
 » de son auteur, le jour où malgré ses éloquentes et
 » énergiques protestations, il vit Louis XVI condamné
 » et mis à mort. Elle avait mûri, durant le cours de
 » sa vie publique, sous l'influence des événements
 » auxquels il avait *concouru*, et l'expérience de 40
 » ans d'études et d'observations lui avait prouvé que
 » l'organisation sociale, à peine de bouleversements
 » sans fin et de catastrophes effrayantes, devait repo-
 » ser sur un petit nombre de principes immuables :
 » bases sacrées et inviolables qu'on ne saurait ébran-
 » ler sans exposer l'édifice à une ruine irréparable...
 » Ce livre est le manuel le plus complet de la théorie
 » constitutionnelle dont nous poursuivons depuis 25
 » ans la réalisation, à travers tant d'obstacles et
 » d'épreuves. Lorsqu'on lit ces pages qui respirent
 » une raison si calme et si haute, on s'aperçoit bien-
 » tôt que les idées qu'*il* exprime et qu'*il* propage,

» sont maintenant familières à tous les esprits. C'est
 » qu'il correspond si parfaitement aux nécessités de
 » notre époque, qu'il est devenu, en peu d'années,
 » la propriété commune de toutes les intelligences
 » élevées. »

Après cette appréciation juste et bien exprimée, de ce livre remarquable, nous voyons Daunou « tres-
 » saillir à la pensée du péril suprême que... les *fa-*
 » *tales* ordonnances de 1830 firent planer sur les
 » libertés publiques, s'empresser de faire le sacrifice
 » de sa sûreté personnelle, à la cause qu'il avait cons-
 » tamment défendue, et lorsque tout annonçait une
 » lutte meurtrière, funeste peut-être aux adversaires
 » du pouvoir, se placer, sans hésitation, à la tête du
 » mouvement insurrectionnel... proposer même de
 » constituer la Chambre des Députés en Assemblée
 » nationale; puis, lorsque la royauté fut vaincue, se
 » retirer à l'écart, » et loin de se prévaloir des nou-
 » veaux droits qu'il venait d'acquérir, pour se faire in-
 » vestir d'un emploi éminent, refuser de solliciter sa
 » réintégration aux archives, dont la garde lui fut ce-
 » pendant rendue.

» Membre de la Commission chargée d'examiner
 » la (proposition de) mise en accusation des minis-
 » tres de Charles X, il prouva encore une fois que
 » nul sentiment de colère et d'animosité n'avait accès
 » dans son cœur.... Il contribua aux lois sur l'orga-
 » nisation du jury et des conseils municipaux; lors

» de la discussion sur l'hérédité de la pairie, il proposa un projet qui, d'après sa conviction, eut régnéré cette institution... Il reconnaissait l'utilité d'un corps modérateur... mais il voulait lui imprimer une direction nouvelle, en le soumettant à un mode de renouvellement plus conforme à l'esprit moderne...

» Défenseur avoué de la liberté de l'enseignement, il fit de *consolants* (lisez constans) efforts pour écarter (de la loi sur l'instruction publique), toutes les restrictions qui l'entravaient encore... son nom doit être inscrit parmi ceux des hommes honorables qui ont voulu que l'instruction, ce pain de l'intelligence, fût distribué à tous les enfants de la famille humaine. »

Après avoir mentionné le refus puis l'acceptation, par Daunou, de la dignité de Pair de France, l'auteur fait cette réflexion : « A partir de la Constitution de l'an VIII, sa vie politique, si elle nous offre de beaux et mémorables exemples de désintéressement et de vertu, ne se rattache plus qu'indirectement aux événemens immenses qui influèrent sur la destinée de notre pays. Nous ne le regrettons pas : à une époque où l'anarchie morale et intellectuelle règne aussi dans le domaine de la politique, sa participation aux affaires eut été infailliblement soumise à des controverses ardentes. L'homme de bien qui peut accomplir une mission utile à ses

» semblables, hors de l'enceinte tumultueuse où le
 » *genre humain* s'agite et combat, doit se féliciter
 » d'échapper aux misères, aux angoisses, aux inspi-
 » rations, à l'influence des passions du moment, sur-
 » tout lorsqu'il lui est donné de rendre à sa patrie
 » un de ces grands services qui ne sont pas exposés
 » aux interprétations des partis. »

Il y a là dedans une pensée juste, mais elle est ren-
 due avec négligence : on peut féliciter un homme de
 bien de ce qu'il a échappé aux misères de la vie pu-
 blique à une époque d'anarchie ; mais on doit regret-
 ter qu'il n'ait pas eu l'occasion d'accomplir une mis-
 sion utile à son pays ; d'ailleurs, cette réflexion de
 l'auteur s'appliquerait mieux à l'époque qui a pré-
 cédé l'an VIII, qu'à celle postérieure ; la première a
 été réellement celle de l'anarchie, et c'est précisé-
 ment quand l'ordre s'est rétabli que Daunou est ren-
 tré dans la vie privée. Peut-on dire que la *participa-*
tion d'un homme, aux affaires, est soumise à des
 controverses ? ce n'est pas ce qu'à voulu dire l'écri-
 vain dont nous avons déjà eu tant d'occasions de louer
 le style et la logique, tout en regrettant qu'il n'ait pas
 épuré sa composition.

Est-ce le *genre humain* qui s'agite dans un temps
 d'anarchie, n'est-ce pas un peuple tout au plus ?

Dans cette phrase : les grands services qui lui est
 donné de rendre à sa patrie.... dans l'enceinte tumul-
 tueuse où etc.... ne sont pas exposés aux *interpré-*

tations des partis — la pensée de l'écrivain est tronquée ; elle embrassait certainement d'autres dangers que celui de l'interprétation.

Le passage qui suit celui que nous venons de citer, ne donne pas lieu aux mêmes critiques : « Plus d'une » fois, depuis le commencement de notre travail, » nous avons trouvé devant nous, dit l'écrivain, un » obstacle qu'il était presque impossible d'écarter. Les » faits que nous racontons sont si près de nous, la » consécration du temps manque tellement aux sys- » tèmes soumis à notre examen, la tombe des acteurs » du drame révolutionnaire est si récente, que nous » avons dû nous abstenir de prononcer sur les hom- » mes et sur les choses, et nous placer tout *simplement* » au point de vue du citoyen intègre dont nous racon- » tions la vie. Les convictions personnelles doivent se » taire, parce que, à moins d'une certitude absolue, il » n'est pas permis de condamner ce qui est, pour ainsi » dire, encore.

» Narrateur fidèle et ému *des* belles actions que jus- » tifieraient les lumières irréfragables de la morale éter- » nelle, nous avons évité de prononcer sur la valeur » *des* opinions philosophiques et des théories politi- » ques sur lesquelles la postérité seule pourra pronon- » cer ses imprescriptibles arrêts.... »

Mais n'y a-t-il pas là des contradictions ? N'est-ce pas dire qu'on a évité un obstacle inévitable ? Sans doute il est *absolument*, et non pas *presque* impossi-

ble d'écarter cet obstacle , aussi l'auteur ne l'a-t-il pas fait , il a jugé les choses et même les hommes , ainsi que les opinions philosophiques, et il le devait, il l'a fait avec une grande réserve, à l'égard des hommes particulièrement, parce que leurs cendres ne sont pas encore refroidies ou que leurs enfans sont encore au milieu de nous ; mais c'est aller trop loin que de dire que les convictions personnelles doivent se taire sur les choses : il n'est pas seulement *permis*, il est *prescrit* par la *morale éternelle*, de condamner les actions criminelles, les opinions dangereuses , alors mêmes *qu'elles sont encore*, sans s'en remettre à la postérité dont les arrêts, quoiqu'on en dise , ne sont ni toujours justes, ni imprescriptibles.

« Si la circonspection , poursuit l'auteur , est le » devoir de tous, lorsqu'il s'agit d'opinions que des » hommes de cœur croient et défendent encore au- » jourd'hui , nous sommes heureux de pouvoir nous » placer pour louer M. Daunou sur un de ces terrains » privilégiés où elles peuvent se rencontrer sans se » combattre » et il parle de la collaboration de ce dernier des oratoriens et de dom Brial le dernier des bénédictins (secondés par Messieurs de Pastoret et Guiguené) à la continuation de *l'histoire littéraire de France* , entreprise par dom Rivet. Dans ce travail dont Daunou s'occupa pendant 25 ans , « il *poussa*, » dit-il , la conscience jusqu'au scrupule , jusqu'à » l'oubli de ses propres opinions.... Lisez la vie de

» St-Bernard, celle de Pierre-le-Vénérable, et surtout, dans l'essai sur les Lettres au 13^{me} siècle, le portrait de Louis IX, vous comprendrez aussitôt que l'auteur s'est transporté, sans arrière-pensée, sans préjugé moderne, au milieu des siècles dont il devait tracer le tableau. Sa parole est sévère; il anéantit sa personnalité *derrière* les grandes scènes qu'il dépeint.... Nul dénigrement, nulle raillerie, une impartialité constante et calme qui comprend, juge et apprécie, conformément à la vérité; un respect continuel pour les âges qu'il raconte, pour celui qui l'écoute; un amour de l'humanité, une vénération pour le passé, des espérances pour l'avenir qui se manifestent.... par la gravité de la pensée, et par l'élévation du style.... Les articles de Brial et de Daunou se reconnaissent au même caractère de simplicité sérieuse; on croirait qu'ils sortent de la plume des anciens Bénédictins (qu'ils ont été écrits sous les arceaux paisibles du monastère....) »

Le portrait de dom Brial, qui donne lieu à une comparaison entre ce savant bénédictin et le savant oratorien, son collaborateur, aurait pu être placé dans les notes, comme l'a été une notice sur l'institut de l'Oratoire, « qui exerçait sur toute la vie de Daunou, une influence incontestable. »

Ce morceau remarquable par sa clarté, sa concision, par toutes les qualités que sa nature comporte,

fait trop d'honneur à son auteur, pour que nous hésitions à le transcrire ici en son entier ; nous regrettons seulement que la sévérité de sa conclusion ne soit pas adoucie, en faveur d'un grand nombre d'oratoriens.

• A la fin du règne de Henri IV, l'église de France » était dans une situation déplorable ; toutes les plaies » que la guerre civile avait faites, saignaient encore, » et après les luttes convulsives qui avaient déchiré » le royaume, il fallait du temps pour que tout rentra » dans le calme et dans l'ordre. Plus d'un scandale » désolait encore la Cour de Rome ; le protestan- » tisme vaincu, conservait assez de vie pour pro- » longer l'anarchie intellectuelle et morale. La foi , » dévastée par le fanatisme et affaiblie par l'hérésie, » allait s'allanguissant. En ce moment , une sainte » demeure, vit une scène obscure et cachée, qui eut » un immense retentissement. Trois hommes de bien, » unis par la sincérité de leur croyance et par leur » amour de la France , s'y rencontrèrent. C'étaient » le P. Bourdoise, dont la postérité a presque oublié » la mémoire respectable — Pierre de Bérulle, qui » fut l'exemple de son siècle — St-Vincent-de-Paul, » qui est encore aujourd'hui et à jamais le type le » plus populaire du dévouement et de la charité. Ils » s'entretenirent des maux de l'Église et ils se consul- » tèrent sur les moyens qui pouvaient y remédier. » Après de longues délibérations, ils s'en remirent à

» Dieu du soin de leur suggérer une idée propre à
 » seconder ses desseins. Ils s'agenouillèrent et priè-
 » rent long-temps , puis ils se communiquèrent les
 » projets qui avaient été suscités dans leur esprit.
 » Le Père Bourdoise, frappé des désordres affligeants
 » qui désolaient le sacerdoce, avait conçu le plan
 » d'une Communauté destinée à rétablir dans toute
 » sa pureté la discipline ecclésiastique. Vincent-de-
 » Paul, dans le cours de ses voyages à travers la
 » France, s'était persuadé que l'enseignement reli-
 » gieux manquait au peuple, et proposa de constituer
 » un Institut de missionnaires qui recommenceraient
 » les travaux de l'Apostolat. L'entreprise de Pierre
 » de Bérulle était plus vaste et plus difficile. Il avait
 » dessein de fonder une Communauté spécialement
 » destinée à étendre à toutes les classes de la Société
 » le bienfait d'une instruction conforme aux inspira-
 » tions de la philosophie chrétienne, et de réunir
 » dans ce but, sous les prescriptions d'une règle
 » moins exigeante que toutes les autres, les hommes
 » de savoir et de foi qui désiraient s'éloigner du
 » monde pour consacrer leur vie entière à l'étude de
 » la science et aux fonctions de l'enseignement. Cette
 » mémorable Confrérie donna naissance à la Con-
 » grégation de l'Oratoire.

» Cet Institut se montra long-temps fidèle à la mis-
 » sion pour laquelle il avait été fondé et parvint à se
 » soustraire aux intrigues ténébreuses qui succé-

» daient aux agitations de la Ligue et aux horreurs
 » de la guerre civile. Ses progrès extraordinaires le
 » désignaient aux ambitions rivales qui remuaient en-
 » core la France , après l'avoir ensanglantée. Le fa-
 » meux abbé de St-Cyran , le père du Jansénisme,
 » comprit aussitôt qu'il pouvait l'opposer à la société
 » célèbre qu'il avait l'intention de combattre et il
 » songea à l'initier à ses doctrines religieuses. De
 » Bérulle eut soin de repousser ses tentatives et il se
 » plaça en dehors des menées obscures qui l'eussent
 » infailliblement perdu. Etranger aux luttes dange-
 » reuses qui finirent par épuiser l'église de France ;
 • l'Oratoire était un terrain neutre où tous les partis
 » pouvaient se rencontrer sans colère. Cette sage po-
 » litique le servit efficacement : ses collèges couvri-
 » rent bientôt la face du royaume , l'on vit sortir de
 » son sein une foule d'hommes illustres , savants ,
 • professeurs , écrivains qui ne devaient pas une re-
 • nommée passagère au caprice du moment et aux
 » chances des disputes théologiques. Alors Bossuet ,
 » qui suivait aussi avec une sagesse consommée, cette
 » ligne de conduite , en fit un magnifique éloge dans
 • une de ses oraisons funèbres.

» Il n'en fut pas toujours ainsi : au moment où la
 » querelle du Jansénisme paraissait terminée, l'Ora-
 » toire, par une inconcevable faute , adopta les doc-
 » trines qu'il avait jusqu'alors repoussées. Cette ten-
 » dance devint si évidente , son orthodoxie parut si

» suspecte , que l'héroïque prélat de Marseille , le
 » célèbre Belzunce , se crut obligé de refuser la pré-
 » trise à ceux qui sortaient de ses colléges. L'in-
 » fluence du système de scepticisme, que l'on nomme
 » la philosophie du 18^e siècle , activa encore ce tra-
 » vail de désorganisation. Le schisme s'introduisit
 » dans la Congrégation. Deux partis s'y formèrent ,
 » celui des partisans de l'institution primitive , qui
 » « voulaient la ramener à l'esprit de son origine, celui
 » des novateurs qu'entraînait la confiance de la jeu-
 » nesse et qui se prêtaient à un compromis avec les
 » exigences du temps. Les partisans de cette dernière
 » opinion prirent à peu près le dessus , et dès-lors
 » des premiers signes qui présageaient la révolution,
 » ils l'acceptèrent, ils la saluèrent d'avance comme
 » l'aurore du jour radieux qui allait se lever sur
 » l'Europe. Ils sont les promoteurs du mouvement
 » qui tente de donner une forme chrétienne à la ré-
 » génération de la France , et lorsque leurs efforts
 » eurent avorté après l'anéantissement de l'œuvre de
 » Pierre de Bérulle, on retrouve des Oratoriens dans
 » les rangs des défenseurs de la révolution, et il faut
 » le dire , parmi ces hommes qui ont laissé une san-
 » glante mémoire. »

Je terminerai enfin cette analyse de la composition
 n° 2, en en citant textuellement la brillante péro-
 raison :

« Les grandes crises sociales , qui ouvrent à l'hu-

» manité une ère nouvelle et qu'on appelle révolu-
 » tions, n'agissent pas seulement sur les institutions
 » qu'elles abolissent ou qu'elles font naître : elles
 » exercent encore une influence importante sur les
 » hommes qu'elles placent au premier rang sur la
 » scène du monde. Dans les temps ordinaires, ceux
 » qui sont marqués du sceau d'une haute vocation,
 » se manifestent et s'élèvent d'après les lois générales
 » et prévues qui ne laissent presque rien aux caprices
 » des circonstances. Aux époques de renouvellement,
 » au contraire, ils sortent, pour ainsi dire, violem-
 » ment des entrailles de la société comme ce héros
 » de l'âge antique, qui vint à la lumière en déchirant
 » le sein maternel. Alors apparaissent ces puissantes
 » individualités qui résument en quelque sorte les
 » passions du moment, et qui semblent la personni-
 » fication vivante des éléments énergiques qui pré-
 » parent l'œuvre de la régénération. N'en est-il pas
 » ainsi pour le grand mouvement qui a changé, à la
 » fin du 18^e siècle, la face de l'Europe? Mirabeau,
 » c'est l'éloquence irrésistible et véhémence, qui en-
 » traîne, subjugué et foudroie : ardente comme les
 » instincts qui la nourrissent, solennelle comme les
 » faits qu'elle annonce, puissante comme les prin-
 » cipes qu'elle proclame; Danton, l'audace d'une
 » ame dominée par des penchants effrénés, qui com-
 » mande la veille de sang-froid un massacre, et le
 » lendemain se prend de pitié pour les victimes;

» St-Just, l'esprit de système qui s'incarne dans une
 » forte nature et conduit, à travers des voies san-
 » glantes, à je ne sais quel idéal terrible qui lui pa-
 » raft la loi de l'avenir ; Robespierre, la conviction
 » fanatique d'un chef de secte, qui passe sur la terre
 » en portant dans ses mains le symbole voilé de sa
 » conception politique, qui affronte et accepte les
 » crimes, suscite des dévouements et des haines sans
 » bornes, poursuit son but avec une habilité con-
 » sommée et une rigueur implacable, frappe ses en-
 » nemis sans remords et sacrifie ses amis sans hésita-
 » tion, et victime, à la fin d'un arrêt que sanctionne
 » la postérité, après avoir excité une admiration exa-
 » gérée, laisse derrière soi une mémoire odieuse et lè-
 » gue à l'histoire une énigme dont elle n'ose approufon-
 » dir le sens. Les noms de Hoche et de Marceau, ne
 » rappellent-ils pas à jamais la valeur guerrière et l'en-
 » thousiasme patriotique ? Napoléon, aux rives d'Ar-
 » cole, sous les voûtes de Notre-Dame ou sur le lit de
 » mort de Ste-Hélène, n'est-il pas vraiment l'image
 » vivante du génie souverain qui s'empare d'une épo-
 » que, la maîtrise, l'absorbe dans sa volonté toute
 » puissante et s'élève enfin, à l'heure de l'agonie, à
 » la hauteur du martyr ?

« Au milieu de ces représentants sinistres ou ra-
 » dieux des idées diverses qu'engendra cette convul-
 » sion sociale, si l'on recherche celui des vertus sim-
 » ples et modestes, de la probité politique, du désin-

» téressement et de la constance, on rencontre le
 » citoyen dévoué et intègre dont nous venons de sui-
 » vre la destinée. Sans doute, il ne nous apparaît pas
 » à travers le prestige d'une gloire éclatante; nous nous
 » en félicitons : sa mémoire pacifique et respectable
 » est plus *légitime*, plus durable, moins sujette aux
 » retours d'opinion. Né dans les rangs de la bourgeoi-
 » sie au moment où son règne allait commencer, il
 » oublia tout pour embrasser les convictions chaleu-
 » reuses qui animèrent tous les cœurs. Il voua un éter-
 » nel attachement aux principes nouveaux que la ré-
 » volution inaugurait et dès-lors, il ne dévia jamais
 » de la route qu'il avait choisie. Les excès qui souil-
 » lèrent cette noble cause, les persécutions, l'ajour-
 » nement indéfini de ses espérances, les séductions
 » du pouvoir, l'action du temps, rien ne put ébran-
 » ler sa croyance indestructible. Il sut toujours trou-
 » ver en lui-même des dédommagements inapprécia-
 » bles. L'étude, la science, les lettres, lui ouvrirent
 » une route immense où son esprit infatigable s'a-
 » vança à la poursuite de la vérité. Son éloge peut se
 » renfermer dans un mot : il traversa une révolution
 » sans transiger jamais avec sa conscience.

» Un monument simple et durable, souvenir et
 » hommage de ses concitoyens, va s'élever dans sa
 » ville natale, sur cette terre de l'Artois qui a pro-
 » duit tant d'hommes illustres et vers laquelle, à son
 » dernier soupir, il tournait encore ses regards. Une

» colonne de marbre, une image de bronze où le ci-
 » seau reproduira ses traits révévés, voilà ce que le
 » respect de ses concitoyens offrira à sa mémoire.
 » Quelle sera la signification de ce témoignage de vé-
 » nération? Quel enseignement descendra dans l'âme
 » de ceux qui contempleront l'effigie consacrée par
 » la reconnaissance? Ce monument nous apprendra
 » cette grande vérité : il n'y a rien de plus digne de notre
 » émulation que les vertus fortes et austères, que la
 » conscience inspire, que la morale sanctionne, que
 » le malheur éprouve et rend indestructibles. Les ri-
 » chesses disparaissent dans le gouffre du temps. La
 » renommée ne laisse après elle qu'un fantôme éphé-
 » mère; et les pâtres du désert, au milieu d'une ma-
 » gnificence évanouie, appuient leurs tentes d'un jour
 » contre les colonnes brisées des palais inconnus. Ce
 » qui demeure, ce qui survit aux empires et aux siè-
 » cles, c'est l'enseignement profond et impérissable
 » que les générations reçoivent des hommes de bien
 » qui consacrent leur vie à la pratique du dévoue-
 » ment et au culte de l'humanité. C'est là un héritage
 » que l'épée des conquérants ne saurait diminuer
 » et dont les bornes sacrées ne sont pas renversées
 » par l'effort du temps. Aujourd'hui que le contre-
 » coup de commotions terribles ébranle encore le sol
 » où nous marchons, au milieu de cette attente uni-
 » verselle que partage le monde entier, conservons
 » intact entre nos mains *incorruptibles* les traditions

» de probité, de désintéressement et de vertu que rien
 » n'a pu interrompre au milieu de nous. Aimons d'une
 » affection sans arrière-pensée cette France si belle,
 » si noble, si héroïque, ce sol où sommeillent nos pè-
 » res, cette patrie bien-aimée qu'ont arrosée tant de
 » sang et de larmes, cette métropole de l'intelligence
 » et de la gloire. Si nous trouvons moyen de la servir,
 » chacun selon nos forces, si nous sommes appelés à
 » mettre la main à la charrue qui tracera le sillon de
 » l'avenir, pour nous proposer l'exemple de la persé-
 » véranee et du courage; songeons à Daunou!»

Messieurs, après avoir entendu la lecture de ces fragmens, vous devez vous attendre à une proposition favorable à l'auteur de la composition qui renferme des morceaux aussi saillans, et peut-être vous étonnerez-vous de ce que l'un de vos commissaires n'a pas partagé, à cet égard, l'opinion bien prononcée des quatre autres. Peut-être aussi trouverez-vous que votre commission a été bien sévère en décidant qu'elle ne vous proposerait pas de décerner à cet écrivain le prix entier de 300 fr. ; mais seulement une médaille de la valeur de 150 fr. Si elle avait eu à apprécier le mérite littéraire que son œuvre décèle, elle eût été d'avis, j'en ai la conviction, de lui accorder, sans l'effeuiller, la couronne à laquelle il pouvait prétendre; mais c'est cet œuvre tel qu'il vous l'a adressé et non pas tel que sa plume élégante et vigoureuse aurait pu le produire, qui était soumis à notre appréciation, et

quatre de vos commissaires ont pensé que vous ne pouviez pas justifier, par un excès d'indulgence, le peu de soin qu'il a apporté à rendre sa composition digne de son sujet, en la purgeant des fautes qui en déparent quelques parties. Il était bien en état de le faire, je le répète, et il ne peut s'en prendre qu'à lui, ou à des circonstances qui l'ont maîtrisé, si son triomphe n'est pas complet. Il prendra bientôt sa revanche, j'en ai le pressentiment, en traitant un des sujets que vous venez de mettre au concours, pour 1842, et qui convient parfaitement à la nature de son talent.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE,

par M. LEDIEU, membre résident.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les pièces de poésie qui vous ont été adressées, pour le concours de 1844.

La poésie a une langue particulière, dans les partages qui se sont faits entre elle et la prose, elle est convenue de ne se montrer qu'avec une parure très-riche, ou du moins très élégante; et l'on a remis entre ses mains toutes les couleurs de la nature, avec l'obligation d'en user sans cesse, et l'espérance du pardon si elle en abuse quelquefois.

C'est la nature qui fait le poète, c'est elle qui met

dans son âme ce feu divin qui donne la noblesse et la vie à la parole, à la pensée.

Si vous lisez les 15 poèmes que nous avons eu à examiner, vous verrez que leurs auteurs paraissent ignorer que la langue, que l'on parle au Parnasse, a une grammaire dont on ne saurait trop étudier les préceptes et respecter lois. Et vous le dirai-je, Messieurs, dans cette production, nous n'avons point trouvé une seule pièce digne d'être mentionnée honorablement.

Les n^{os} 1 et 5 ont pour titre, le premier, *le Tombeau de Napoléon*; le second, *la Distribution de croix au camp de Boulogne*.

Ces pièces contiennent un amas de termes prosaïques et de figures incohérentes.

Le n^o. 2 intitulé : *Épître à un publiciste*. Les vers sont plats, la facture est mauvaise. En voulant être mordant, l'auteur n'a réussi qu'à faire des vers détestables. C'est à l'abbé Lamennais qu'il s'adresse en ces termes :

A toi prêtre, je veux consacrer une veille
 A célébrer ta gloire, écoute ! à ton oreille,
 Ce mot de gloire a bien le droit de retentir,
 La gloire, elle t'éivre ! elle te fait sentir,
 Savourer, etc.

Plus loin, le poète nous le représente comme un rénégal, un homme sanguinaire.

On peut ne point partager les opinions d'un écri-

vain, il y a toujours de la lâcheté à l'attaquer comme le fait l'auteur de ce poème.

Le n°. 9 est intitulé : *Les Femmes*. L'auteur commence par remercier ce siècle *bel et galant* d'avoir tiré les femmes de l'oubli dans lequel elles vécurent pendant les siècles précédens. Plein d'admiration, il s'écrie :

Ils ne sont plus ces temps d'odieux esclavage
Où repliant en elle génie et courage
Maudissant sous le joug sa force et sa vertu
L'épouse gémissait sous un maître absolu.

Dans une suite de mauvais vers, il nous dit comment les châtelains et les barons sans entrailles, tenaient leurs épouses sequestrées dans leurs donjons, et se servant d'une comparaison triviale,

Puis d'une femme esclave ils torturaient le flanc
Comme un coursier couvert d'une écume de sang.

Ne croirait-on pas en lisant ces vers que l'auteur va faire la louange des femmes? Mais, il vous dira, plus loin, comment elles ont employé cette liberté que ce siècle leur a donné. A peine la religion et la raison eurent-elles rendu la femme égale à l'homme, que

L'époux enthousiaste, aveuglé par l'amour
Voulut sur le pavois l'élever à son tour.
Il la proclama reine, et, vassal débonnaire
Suivit à pied le char de son idôle altière.

Les vieux abus ont été remplacés par d'autres non moins grands.

Et quel âge jamais vit de pareils excès ?
 Quand le libertinage eût-il plus de succès,
 Quand vit-on l'impudeur à ce point honorée ?
 Quand du fat triomphant la honteuse livrée
 Au mépris de l'honneur eût-elle plus d'honneur ?

Depuis ce temps l'urbanité n'est qu'hypocrisie et la galanterie un égoût, depuis ce temps les faveurs des grands ne nous sont accordées que par le déshonneur des femmes.

L'opprobre fut pour eux le chemin des honneurs,
 Et c'est aux mêmes prix qu'ils rendent leurs honneurs.

En terminant son poème, l'auteur accuse la femme, de gâter la nature de son enfant, de le gorger de bonbons et de mille fadaïses, de lui torturer le corps et l'esprit, de le faner, de l'abougrir, etc., et par cela même de ne donner à l'Etat que des hommes énervés.

Je n'aurai point analysé ces idées aussi longuement, si on avait combattu l'auteur d'Emile, lorsqu'il les émit. La femme est loin d'être coupable de toutes les fautes qu'on lui impute. La mère, est il est vrai, la véritable nourrice, mais, le véritable précepteur, n'est-ce point le père ? Là ou cesse la tâche de l'une, commence celle de l'autre. L'enfant sera mieux élevé par un père judicieux et borné, que par la mère la plus habile ; car le zèle suppléera mieux au talent, que le

talent au zèle. Que fait l'homme pour négliger ce soin, il invoque ses affaires, ses fonctions, ses devoirs. Ah! ses devoirs : sans doute le dernier est celui de père.

La Mélomanie, tel est le titre du poème n°. 10. L'auteur parodie la satire de Boileau intitulée les *Embarras de Paris*. Il déplore le penchant que toutes les classes de la société ont pour la musique.

Humaine déité, folle mélomanie
 C'est toi seule aujourd'hui que ma muse châtie
 Peu sensible à l'éclat dont tu brilles aux yeux,
 Je te dois de fouetter tes succès furieux.
 D'étouffer les sons sourds qu'ici, là tu répètes,
 De briser tes pistons, tes cors et tes trompettes.

Son premier vers contient un pléonasme; qu'est-ce que la mélomanie, sinon la passion de la musique portée à l'excès. Les autres vers sont durs à l'oreille et dénotent une bien grande négligence chez l'auteur.

Les emprunts qu'il fait à Despréaux sont trop fréquents, il n'est point assez riche de son propre fonds pour que de tels emprunts ne fassent point tâche.

Qui frappe l'air, bon Dieu! de ces voix glapissantes?
 Qui fait crier l'archet sur ces cordes *sifflantes*?
 Quel démon tapageur, va, semant par les airs,
 Le vacarme confus de ces troubles concerts?
 En tous lieux je n'entends que marmot qui solfie,
 Que piano qui roufle ou fillette qui crie;
 Que flûte soupirante, etc.

La musique a fait irruption partout, allez chez

Gillot, l'épiciier, Martin, le maçon, Fiéron, le mercier,

A peine de leur seuil vous franchissez l'entrée,
 Que par un piano votre oreille attirée,
 Peut juger des efforts que l'orgueil fait céans
 Pour l'éducation des Babets de quinze ans.

La fièvre de la musique n'a point encore atteint ce paroxysme. Les expressions dont se sert souvent l'auteur, ont besoin d'être mûries; ses vers, en général, ont pour défaut la prolixité.

Le Poème n° 7, est intitulé *la Translation des cendres de Napoléon à Paris*. Ce sujet demandait beaucoup d'élévation dans les idées, de noblesse dans l'expression et de richesse dans la rime. Loin de posséder ces qualités, cette pièce contient un grand nombre de fautes de prosodie.

Les n° 3, 4, 12, 13 et 14, ne nous offrent rien de remarquable, aussi les passerai-je sous silence.

Le n° 8, intitulé *l'Esclave d'Europe*, contient quelques vers dont la versification paraît facile.

Méhémet-Ali comptait parmi ses esclaves un jeune Européen d'une beauté remarquable : après avoir dépeint longuement, le délicieux palais de Méhémet, c'est là, nous dit-il, que l'enfant de la Germanie, passait des jours flétris dans un dur esclavage; car Ali, sombre et cruel, le traitait avec dédain. Un jour, la colère sur les lèvres et le sourcil froncé, il l'aborde :

Quel nom porteras-tu dans mon brillant palais,

Dis, esclave d'Europe, Ali te le demande?...
 Approche, trembles-tu?... Viens ça que je t'entende :
 Parle ; quel nom veux-tu ? Car tu sais que jamais
 Je ne t'appellerai des noms durs et bizarres
 De ton rude pays aux syllabes barbares....
 Quel nom porteras-tu ? Tu ne dis mot... Eh ! bien
 Je t'appelle Sélim, et maintenant, peut-être,
 Avec ce nouveau nom tu plairas à ton maître....

Dans ces vers, la versification est facile ; ceux qui suivent sont surchargés d'épithètes mal choisies.

Le poème n° 9, intitulé *l'Inondation*, contient quelques beaux vers, mais, en général, le style n'a point cette simplicité que réclame ce genre de poésie. Dans un second paragraphe, l'auteur compare l'émeute à l'inondation ; les rapports qu'il établit, manquent souvent de justesse.

Le n° 6, est intitulé *les Faucheurs*. Dans cette pièce, le poète peint les douceurs de la vie pastorale. Dans sa première strophe, il fait des fautes de géographie, de prosodie et un mauvais choix d'épithètes.

Pour obtenir une rime riche, il transporte Vaucouleurs sur les bords de la Seine, au lieu de laisser cette petite ville, chef-lieu de canton, sur la rive gauche de la Meuse. L'auteur n'a point pris garde à la consonance et encore moins aux choix de ses épithètes ; car, pour rimer avec onde, il nous parle d'aubépines profondes.

Sur les bords enchantés où Mantes-la-Jolie,
 Mire de ses trois tours, la tête énorqueillie,

De la Seine riante au riant Vaucouleurs
 Qui lui verse en grondant le tribut de ses ondes,
 S'étendent, entourées d'aubépines profondes
 De grands prés, océan de verdure et de fleurs.
 Là, quand reparait juin, le père des chaleurs,
 Avec sa courte nuit et sa longue journée,
 Joyeux et l'arme au bras, de nombreux travailleurs
 Inondent la prairie à leur faux destinée.

L'auteur n'a pas été plus heureux dans les stances qui suivent ; nous y trouvons accumulés des expressions impropres, des vers prosaïques et des épithètes mal choisies.

A la tête de ces nombreux travailleurs, marche le plus vieux de la troupe, armé d'un fer usé, appendu l'hiver *sous* la cabane ; c'est lui qui, du geste et de la voix, les excite au travail.

Allons garçons et jeunes filles,
 Faites tomber sous vos faucilles,
 L'herbe qu'attendent nos troupeaux.
 Voyez-vous la verte prairie
 Embaumée et toute fleurie ?
 Au bout sera notre repos.

Il est évident que l'auteur a besoin de faucille pour rimer avec fille ; ce substantif ne convient pas, c'est la faux, et non la faucille, que l'on utilise pour couper l'herbe des prés. Viennent ensuite deux stances de six vers chacune, pour dire que le soleil se lève ; ce sont des longueurs fatigantes pour le lecteur.

Les épithètes ne sont pas plus heureuses dans la cinquième stance.

Allons mes enfans à l'ouvrage,
 Traçons-nous un large passage
 A travers ce champ diapré,
 Et que dans ces herbes profondes,
 Comme la rame dans les ondes,
 Notre faux sillonne le pré.

Le verbe diaprer n'est plus usité, même en prose. Nous retrouvons encore l'adjectif profonde très mal employé, on dit un puits, un précipice profonds, on s'en sert quand on veut indiquer que le fond est éloigné de la superficie.

La stance septième contient une répétition de participes, de substances et d'adjectifs très désagréables à l'oreille; tels sont, s'élevant, s'abaissant, fauchant, faux, faucheurs, conserve, conservé, c'est beaucoup trop de redites pour six vers.

La négligence que je viens de signaler dans les sept premières stances, se rencontre dans toutes les autres. En somme, cette pièce ne présente aucune variété dans son récit et dans son tableau. L'auteur ne doit pas ignorer que l'églogue exige ces deux qualités.

DISSERTATION

SUR LE

DÉVOUEMENT D'EUSTACHE DE ST-PIERRE

et de ses Compagnons, au siège de Calais, en 1347.

par M. TRIBAULT, membre résidant.

Au nom d'Eustache de St-Pierre, se réveillent les idées du plus grand héroïsme, du dévouement le plus sublime que l'amour de la patrie puisse inspirer. Cinq siècles ont contemplé avec admiration ce trait de courage et de grandeur d'âme, sans que le temps ait pu l'effacer du souvenir des hommes. La faux du temps a respecté la couronne civique d'Eustache de St-Pierre et sa mémoire impérissable, plus durable que l'airain, passera dans toute sa gloire à la dernière postérité, comme un monument éternel d'orgueil pour la cité qui l'a vu naître.

Honneur à toi, homme intrépide, tes concitoyens gémissaient accablés sous le poids des calamités inséparables d'un siège long et opiniâtre. Un superbe vainqueur demandait pour trophée des monceaux de

cadavres. C'était ceux de tes malheureux frères. Victime volontaire, tu offris le sacrifice de ta vie pour les arracher à la mort. Honneur à toi !

Ce vainqueur impérieux, c'était Edouard III, roi d'Angleterre, qui se disant aussi le souverain de la France, unissait dans l'écusson de ses armoiries les lys aux léopards, et traitait Philippe de Valois de vassal. Le succès de ses armes l'avait porté sur les ailes de la victoire devant Calais, cette place était une des clefs de la France, aussi Edouard avait-il le plus grand intérêt à s'en emparer.

Je suis le Roi votre maître, disait-il orgueilleusement à Jean de Vienne, gouverneur de la ville, rendez-la moi ou je vous traite en rebelle.

Le Roi de France m'a confié la garde et la défense de Calais, je ne connais point d'autre souverain que Philippe de Valois. Telle fut la réponse de Jean de Vienne.

Cette réponse noble et digne, dicta la résolution d'Edouard. On était au 30 août 1346, dès ce jour le siège de Calais commença. Edouard avait pressenti que la lutte serait longue et terrible ; il connaissait le courage et la valeur des Calaisiens et leur attachement à leur Roi ; il n'épargna rien pour triompher de leur résistance ; des forces immenses furent employées à former un cordon autour de la ville, tandis qu'une flotte nombreuse tenait le port en état de blocus.

Depuis plus de dix mois, tout ce que le courage

peut enfanter de plus héroïque, avait signalé la défense des assiégés ; depuis plus de dix mois, ils supportaient avec constance toutes les privations ; leur vigilance était toujours la même, mais leur détresse était à son comble. Philippe de Valois , instruit de leur déplorable position et touché de leurs maux , fit déployer l'oriflamme et vint à la tête d'une armée nombreuse tenter de secourir ses fidèles sujets ; cette ardeur belliqueuse n'eût aucun résultat. Edouard , renfermé dans un camp entouré de retranchements inexpugnables, ne voulut pas accepter la bataille que Philippe de Valois lui fit offrir. Vainement deux Cardinaux, délégués par le Pape , tentèrent leur médiation, elle fut sans succès. Philippe donna alors le signal du départ à ses soldats, et les malheureux Calaisiens eurent la douleur de voir s'éloigner une armée dont la présence avait un instant ranimé leur courage et fait naître en leurs cœurs l'espoir de leur délivrance.

Les habitants de la ville abandonnée aperçurent du haut de leurs remparts, la retraite du Roi. Ils poussèrent un cri , dit M. de Chateaubriand , comme des enfants délaissés par leur père. Convaincu, ajoute-t-il, qu'il n'y avait plus de secours à attendre, ils allèrent trouver Jean de Vienne et le prièrent d'ouvrir des négociations à cet égard ; mais Edouard était tellement irrité contre eux , qu'il ne voulut leur accorder aucun pardon, à moins qu'ils ne lui livrassent

six de leurs plus notables citoyens, têtes et pieds nus, la hart au col, les clefs de la ville et du château en leurs mains, pour en faire d'eux à sa volonté.

On conçoit quel dût être l'effroi des habitans lorsque ce terrible arrêt parvint à leur connaissance ; la consternation fut générale ; on n'entendait que pleurs et gémissements parmi ce malheureux peuple que la cloche du beffroi avait rassemblé sur la place. Une hécatombe de six victimes humaines offertes en holocauste pour apaiser le courroux du vainqueur, lui semblait un châtement plus affreux que la mort même ; l'inquiétude était extrême ; la douleur sur tous les visages, le désespoir dans tous les cœurs, on se regardait en frémissant cherchant avec anxiété les six rédempteurs du salut de la ville ; quelle horrible situation !

Du sein de la foule, un homme se lève ; tous les yeux sont à l'instant fixés sur lui. C'était Eustache de St-Pierre, le plus riche et le plus éminent des citoyens de Calais ; à sa vue, la foule éplorée sent un rayon de calme luire dans son âme ; il parle, et attentive elle écoute en silence, mais non sans émotion, ces paroles nobles et touchantes, que l'historien Froissart rapporte dans le style de l'époque : « Seigneurs grand pitié et grand meschef serait de laisser mourir un tel peuple que cy est par famine ou autrement, quand on y peut trouver aucuns moyens, et si ce serait grand'aumône et grande grâce envers

» notre Seigneur, que de tel meschef le pourrait garder, je en droit moi, ai si grand'espérance d'avoir
 » grâce et pardon envers notre seigneur, si je meurs
 » pour ce peuple sauver, que je veuil être le premier,
 » et me mettrai volontiers en pur ma chemise, à nu
 » chef, la hart au col en la merci du roi d'Angle-
 » terre. » Quand sire Eustache de St-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla aouser (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds pleurant tendrement et était grand'pitié de là être et eux ouïr, écouter et regarder.

Secondement, continue Froissart, un autre très honnête bourgeois et de grand'affaire, et qui avait deux belles demoiselles à filles, se leva et dit aussi qu'il ferait compagnie à son compère sire Eustache de St-Pierre, et appelait-on celui-ci sire Jean Daire.

Après se leva le tiers qui s'appelait sire Jacques de Wissant, qui était riche homme de meubles et d'héritage, et dit qu'il ferait à ses deux cousins compagnie, aussi sire Jacques de Wissant son frère, et puis le 5^e et puis le 6^e, et se dévêtirent là ces six bourgeois, tous nus en leurs braies et leurs chemises, en la ville de Calais, et mirent hart en leur col, ainsi que l'ordonnance le portait et prirent les clefs de la ville et du chatel, chacun en tenait une poignée.

Dans cet état humiliant, mais que leur belle action rendait honorable, ces généreux citoyens se disposent à marcher au supplice qui les attend. Ils ont

pour cortège la population toute entière : on arrive aux portes de la ville, la barrière s'ouvre, et le gouverneur, les larmes aux yeux, dit à Gauthier de Mauny, un des officiers d'Edouard : « Je vous délivre » comme capitaine de Calais, par le consentement » de tout le peuple de cette ville, ces six bourgeois, » et vous jure que ce sont et étaient aujourd'hui les » plus honorables et notables de corps, de chevance » et d'ancesterie de la ville de Calais, et portent avec » eux toutes les clefs de la ville et du châtel, si vous » prie, gentil sire, que vous veuillez prier pour eux » au gentil Roi d'Angleterre pour ces bonnes gens » qu'ils ne soient mis à mort. »

A quoi Mauny répondit : « Je ne sçay que monseigneur le Roi en voudra faire, mais j'en fairay mon » pouvoir. »

Alors Jean de Vienne rentra dans Calais, les bourgeois arrivés au camp d'Edouard, se mirent à genoux devant lui et dirent, en joignant les mains : « Gentil sire et gentil Roi, veez nous six qui avons été » d'ancienneté bourgeois de Calais et grands marchands, si vous apportons les clefs de la ville et du » châtel de Calais et les vous rendons à votre plaisir, » et nous mettons en tel point que vous nous veez en » votre pure volonté, pour sauver le demeurant du » peuple de Calais, qui a souffert moult de griévetés ; » si veuillez avoir de nous pitié et merci, par votre » très-haute noblesse. »

Le Roi les regarda très ireusement, car il avait le cœur si dur et si épris de grand courroux, qu'il ne put parler, et quand il parla, il commanda que on leur coupât tantôt les têtes; tous les barons et chevaliers qui là étaient survenus et même la Reine d'Angleterre, en pleurant priaient si acertes que faire pouvait au Roi qu'il en voulût avoir pitié et mercy; mais il n'y voulait entendre, a donc fit la noble Reine d'Angleterre grand'humilité, qui était durement enceinte, et pleurait si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvait soutenir. Si se jeta à genoux pardevant le Roi, son seigneur et dit ainsi : « Ha ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en » grand péril si comme vous savez, je ne vous ai rien » requis ni demandé, or vous prié-je humblement et » requiers en propre don que pour le fils de Ste-Marie » et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces » six hommes mercy.

Le roi attendit un petit à parler et regarda la bonne dame sa femme, qui pleurait à genoux moult tendrement; si lui amollia le cœur, car envis l'eut couroucée au point où elle était; si dit : « Ha ! dame j'aimasse trop mieux que vous fussiez autre part que cy, vous me priez si acertes que je ne le vous ose econduire, et combien que je le fasse envis, tenez je vous les donne : si en faites votre plaisir » la bonne dame dit : « Monseigneur très grand merci ! lors se leva la reine et fit lever les six bourgeois et leur

ôter les chevestres d'entour leur cou et les emmena avec li en sa chambre, et les fit revêtir et donner à dîner tout aise, et puis donna à chacun six nobles, et les fit conduire hors de l'ost à sauveté. »

Tel est, suivant Froissart, le narré des circonstances qui ont accompagné le dévouement d'Eustache de St-Pierre. On sent en lisant ce morceau que l'écrivain était pénétré des sentimens, qu'il fait aisément passer dans l'âme du lecteur, on sent que sa narration naïve et touchante est l'expression de la vérité et pourquoi en serait-il autrement? Froissart était contemporain du fait, il vivait dans l'intimité des seigneurs anglais; il était familier à la cour et protégé de la reine. Froissart a dû voir tout ce qui s'est passé et il en a tracé le tableau. — Ce tableau doit être considéré comme l'image fidèle des faits, car Froissart est un historien auquel on peut ajouter foi et qui tient un rang distingué parmi les anciens chroniqueurs. Froissart n'avait aucun intérêt à altérer les faits; cependant comme on a cherché à élever des doutes sur la vérité de son récit il ne sera pas inutile de joindre au témoignage de Froissart le témoignage imposant d'une foule d'autres historiens célèbres qui ont comme lui rapporté le fait et en ont par conséquent corroboré la vérité par leur autorité.

Un historien dont le témoignage à cet égard ne saurait être suspecté est sans contredit Jacques Meyer, qui vivait dans le quinzième siècle, sa parole est d'au-

tant plus grave et imposante qu'il est considéré comme l'un des restaurateurs des bonnes études en Flandre. Meyer reçut le jour près de Bailleul, ville voisine de Galais. On peut donc le dire compatriote d'Eustache de St-Pierre, il fut l'ami d'Erasmus et professa longtemps les belles lettres avec distinction à Bruges et à Ypres et mourut curé de Blanckenberg (1).

On peut aisément se convaincre que la version de Meyer confirme entièrement celle de Froissart. Or, Meyer, comme nous l'avons dit, était compatriote d'Eustache de St-Pierre, il l'était aussi de Froissart

(1) On a de lui un ouvrage très estimé intitulé *Commentarii sive annales flandriarum*, Voici en quels termes il y parle du dévouement des six Calaisiens : Post gallorum discessum eduardus cum perdere ferro et igni minaretur obsessos ob longinquam obsidionem et maximos sumptus, fletus tandem procerum suorum precibus has illis imponebat conditiones. Sex principes totius oppidi ad supplicium producerentur si reliquam multitudinem salvam vellent, alioqui omnes ferro perituros. His in oppidum nunciatis fletus et ejuslatus ortus incredibilis, adeo ut nec ipse præfectus joannes lacrymas teneret. Convocato senatu ut consuleretur qui forent producendi, cæteris cauctantibus Eustachius a sancto petri oppidi totius facile princeps surgit, se que pro misera multitudine devovit ne tam multi pereant, dicens se certi scire inventurum suam mercedem apud deum. Hic se jungit joannes ab ariaco surgit et jacobus à Wissanto vir locupletissimus, dicit que se velle adjungi suis duobus cognatis pro civium salute, idem fecit petrus à Wissanto jacobus germanus quintus que et sextus quorum non invenio edita nomina.

Ce passage est extrait de la première édition de cet ouvrage imprimé à Anvers en 1561 et dont un exemplaire existe à la Bibliothèque d'Arras, sous le n°. 10626.

lui-même. C'est pour ainsi dire sur les lieux mêmes de la scène que Meyer en a tracé le récit et cela à une époque où le fait était encore palpitant de nouveauté, où son souvenir était encore dans tous les esprits; où l'admiration qu'il avait excitée n'était point effacée. A cette époque d'ailleurs les petits-fils des Calaisiens de 1347 vivaient encore; Meyer a dû apprendre d'eux les détails qu'il nous a rapportés, il n'y a pas de doute qu'il a dû les interroger. Meyer n'a donc eu qu'à relater ce qu'il avait appris de source certaine et à l'enregistrer dans ses annales avec toute confiance. Meyer, disons-le, doit inspirer la confiance qu'il partageait et il doit d'autant plus faire foi que l'on sait qu'il n'a épargné ni recherches ni voyages pour perfectionner ses écrits qui lui ont valu une juste célébrité comme historien.

Deux autres historiens contemporains de Meyer et non moins dignes de confiance que lui, viennent encore confirmer son récit et celui de Froissart. Je veux parler des frères Dutillet, morts tous deux en 1570, l'un protonotaire et secrétaire du roi, l'autre évêque de Meaux; le premier est auteur d'un recueil des rois de France; le second, d'une chronique abrégée de ces rois. Ces ouvrages ont été imprimés à Paris en 1618. La reine d'Angleterre, dit l'évêque Dutillet, étant grosse d'enfant, demanda et obtint pardon du roi pour aucuns gentilshommes qui avaient la première autorité en ladite ville, lesquels avaient délibéré d'ex-

poser leurs vies à tous périls pour le salut de tous : et de fait se rendirent entre les mains d'Edouard et à sa discrétion pour sauver le demeurant des assiégés, ce qui ne se fit sans le vouloir de Dieu.

Écoutons maintenant Jean Dutillet dans son recueil des rois de France, ouvrage non moins estimé que celui de son frère ; il dit que six riches bourgeois, par grande humanité s'offrirent au hazard de la mort, pour sauver ledit peuple, disans et prononçans publiquement que Jésus-Christ qui avait souffert mort pour la Rédemption de l'humain lignage aurait pitié et leur pardonnerait leurs péchés s'ils mourraient pour sauver la vie de leurs concitoyens.

A ces deux autorités puissantes non-seulement par leur antiquité mais par la confiance que l'on attache au témoignage et à la parole des frères Dutillet, nous ajouterons celle d'un troisième historien qui fut aussi contemporain de Meyer et qui tient au rang distingué parmi les anciens historiens, c'est celle de Nicolas Vignier, historiographe de France sous Henri III. (1).

(1) Cet auteur, après avoir rapporté que le roi d'Angleterre s'étoit tellement retranché dans son camp et avoit si bien estoupé (bouché) tous les advenues, qu'il n'y eût moyen de le combattre sans perte, ni de ravitailler les assiégés, ajoute : que force fut de se rendre par composition qui fut telle que tous sortirent avec la verge blanche seulement, réservé six des principaux bourgeois de la ville aux choix toutefois des habitans qui demeurèrent entre les mains du roi d'Angleterre pour faire d'eux ce qu'ils eust peu de tous, mais il se trouva six des plus notables qui s'exposèrent volontairement et sans contrainte à ce danger pour

Pour ne laisser aucun doute sur la confiance qu'on doit apporter à la parole de Vignier, il nous suffira de nous rappeler qu'il prend soin lui-même d'avertir que sa composition est le fruit de l'instruction qu'il a pu tirer des histoires-Annales et chroniques anciennes et modernes, imprimées et non imprimées, tant étrangères que de notre nation et des chartes authentiques et autres écrits faits sous autre titre que d'histoire. Son travail est d'ailleurs cité comme un ouvrage plein de recherches et d'actes tirés des trésors des diverses églises. Or, on sait que c'était là le véritable dépôt des archives historiques du royaume.

Occupons nous maintenant de l'examen d'un document infiniment important, qui doit peser ici de tout le poids de son antiquité et mettre dans tout son jour la vérité du récit de Froissart. Ce document précieux est une chronique de Flandre dont le manuscrit doit, dit-on, exister à la bibliothèque du roi. Cette chronique signale les événements historiques qui se sont passés jusqu'en 1383, elle est donc contemporaine. Il y a tout lieu de penser que son auteur a écrit les choses

en excepter les autres. Acte plus que romain, dit Vignier, eût tant d'efficacité envers la royne d'Angleterre quelle se interposa d'un cœur généreux envers le roi son mary pour leur sauver la vie (1).

(1) Sommaire de l'histoire des Français, recueilli des plus certains auteurs de l'ancienneté en 4 livres, extraits de la bibliothèque historique de Nicolas Vignier. Paris, 1579, in-folio.

de son temps et qu'il a dû être témoin de ce qui s'est passé au siège de Calais. On conçoit dès-lors toute la puissance de sa narration. Vainement objecterait-on qu'elle ne serait qu'un abrégé de Froissart, cette objection ne pourrait se soutenir devant la comparaison du style de cet auteur avec celui de cette chronique; il n'y a nulle parité ni identité; vainement encore essaierait-on d'avancer qu'elle a dû être altérée par Denis Sauvage, qui l'a publiée pour la première fois en 1562, ce serait une erreur qui ne pourrait pas non plus se soutenir devant l'assertion contraire de cet auteur. Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger la préface; Denis Sauvage, après avoir fait connaître que ce manuscrit dont il a pris copie pour l'impression, lui est parvenu de la bibliothèque de Charles de Poupet, a soin de faire remarquer que ce manuscrit écrit en feuilles de parchemin et de gros papiers entremêlés, montrait une lettre assez antique sans nom d'auteur; Denis Sauvage donne en même temps un échantillon, comme il le dit lui-même, du premier article de cette chronique, pour la faire connaître quand au style, langage et ponctuation, ce qui, dit-il, se fut trouvé rude aux oreilles délicates de son temps, c'est pourquoi il l'a adouci sans toutefois lui changer ses anciennes phrases ou manière de parler usitées par autres semblables antiques auteurs, ni même plusieurs mots de bonne signification et les a interprétés sur la marge ou en ses annotations à la fin

du livre, afin que telles marques d'antiquité lui gardent l'autorité qu'il doit avoir.

Ainsi Denis Sauvage n'a aucunement altéré la chronique dont il a donné l'édition à Lyon en 1562, il a fait imprimer le manuscrit, mais pour lui conserver toute son antiquité, il n'a point changé ses anciennes phrases, seulement il en a adouci le style; il n'a donc point dénaturé les faits rapportés par le chroniqueur Flamand et on peut dès lors avoir toute confiance dans ce qu'il rapporte sur le fait historique. (1).

N'est-il pas évident que ce style de la chronique Flamande témoigne de sa haute antiquité, que c'est bien là le style du quatorzième siècle; nul doute dès lors que cette chronique n'a eu pour rédacteur qu'un auteur contemporain du temps dans lequel s'est passé le fait historique. Ce document pèse donc, comme

(1) Bien savait le roi Philippe la famine que son peuple souffrait à Calais et a donc manda au roy Edouard bataille corps à corps, ou cent contre cent, ou mille contre mille, ou gent contre gent, mais le roy Edouard le refusa et veit bien le roy Philippe que la ville ne pouvait secourir ne bataille avoir, a donc s'en partit et s'en alla a toute sa gent en France et a donc rendirent la ville les bourgeois de Calais par convent que six des bourgeois de la ville de Calais allerent au roy Edouard en leurs draps, linges deffulés et déchaus la hart au col, mais par la prière de la roynesa femme ils furent répités de la mort et tout le commun peuple de la ville s'en partit et ala à sauveté de corps mais leur avoir perdirent-ils tout et les chevaliers qui là estoient de par le roy de France se rendirent et furent pris à rançon.

nous l'avons dit, du poids de toute son antiquité dans la balance en faveur de Froissart.

Les autorités imposantes que nous avons rapportés ci-dessus, ne sont pas les seules ; les historiens Vincent Chalons, Scipion Dupleix, André Duchesne, Villaret et Anquetil ; les biographes Moreri, l'Avocat, Chaudon et Delandine ; les géographes Expilly, Malte-Brun, rapportent aussi le trait historique d'Eustache de St-Pierre, et tous en confirment la véracité par leur témoignage unanime.

Mezerai, qui a surpassé ceux qui avaient fourni la même carrière avant lui, n'hésite pas à dire que la renommée n'oubliera jamais le nom d'Eustache.

Gabriel Daniel reconnaît dans ce grand citoyen un courage et une fermeté qui auraient fait honneur aux anciens citoyens romains du temps de la république.

L'abbé Millot observe qu'on célèbre encore Eustache de St-Pierre et cinq autres bourgeois de Calais qui se dévouèrent généreusement pour leurs braves concitoyens.

Rapin Thoyras exprime le sentiment d'admiration que cette action héroïque lui inspire, en disant que l'histoire ne doit pas passer sous silence cette généreuse action.

Bernard en parle comme d'une vérité qu'on ne peut combattre sans témérité et sans injustice.

Desacy cite le trait de dévouement d'Eustache, comme un de ceux qu'on ne peut assez célébrer.

Lefebvre dit que le nom d'Eustache n'a pu être effacé de nos faits, et que tant qu'il y aura sur la terre des cœurs sensibles à la générosité, il jouira de la gloire qu'une action si fameuse lui aura méritée.

M. de Chateaubriand s'écrie : qu'on croit lire une page de l'histoire des plus beaux temps de la république passée par aventure et comme par méprise au milieu de l'histoire de la chevalerie.

Bayle, malgré son scepticisme, est forcé de reconnaître que Froissart a eu soin de se bien instruire des choses.

Montaigne le considère comme un excellent historien.

De Barante avoue qu'il n'est pas un historien qui ait plus de charmes et de vérité et que son livre est un témoignage vivant du temps où il vécut.

Buchon reproche à de Brequigny d'avoir poussé trop loin la sévérité à l'égard de l'un de nos plus populaires écrivains.

Tous ces écrivains, disons-nous, ont mentionné le trait historique d'Eustache de St-Pierre comme un fait vrai et sans élever le moindre doute sur son authenticité ; ce n'est que vers la fin du 17^e siècle, c'est-à-dire, environ 350 ans après que pour la première fois un écrivain français, Isaac de Larrey, auteur d'une histoire d'Angleterre, s'est permis une réflexion que la lecture de l'ouvrage d'Avesbury lui avait suggéré, voici ce que dit Larrey :

« Eustache de St-Pierre, le premier de la bourgeoi-
 » sie par son crédit et par ses biens , le voulut être
 » encore par sa générosité et par son zèle pour sa pa-
 » trie et s'offrit d'être le premier des six qu'Edouard
 » demandait qu'on lui livrât. Sa vertu ne fut pas seu-
 » lement admirée, elle excita celle de ses concitoyens
 » et chacun s'empressant de l'imiter , ses cinq com-
 » pagnons furent bientôt trouvés et l'on vit ces six
 » martyrs de la cause publique aller pieds nus et la
 » corde au col offrir leur tête et porter les clefs de la
 » ville au terrible conquérant, qui ne put être autre-
 » ment apaisé. »

On peut se convaincre par ce fragment que Larrey
 avait aussi foi entière au dévouement d'Eustache de
 St-Pierre. Il en parle en homme sincèrement pénétré
 de sa réalité; il exprime toute l'admiration que cette
 action héroïque lui inspire, toutefois, comme Larrey
 avait consulté sur ce fait Avesbury et qu'il avait re-
 marqué le silence de cet auteur, Larrey ajoute une
 seule réflexion à l'opinion qu'il vient de manifester sans
 réserve et dit : il y a pourtant un historien (Robert
 Avesbury) qui a rapporté la capitulation sans parler
 de cette circonstance, voilà la réflexion que fait Lar-
 rey sans rétracter aucunement l'opinion qu'il vient
 d'émettre à l'égard du fait historique ; mais pourquoi
 le silence d'Avesbury porte-t-il Larrey à faire cette
 réflexion? c'est parce qu'alors Larrey ne faisait pas at-
 tention ou ne se souvenait plus que lorsqu'Edouard exi-

gea la remise des six bourgeois de Calais pour en faire à sa volonté, il était sous l'influence de la plus grande colère contre les Calaisiens et que cette disposition d'esprit dans Edouard étouffait en lui les sentimens de clémence qui s'y réveillèrent après que son premier mouvement de fureur se fut apaisé. — Voilà pourquoi Larrey a fait cette réflexion toute simple, sans aucune idée de critique et certes il était bien loin de pressentir alors qu'elle serait un jour la source des plus odieuses inculpations contre Eustache de Saint-Pierre, c'est pourtant ce qui est arrivé. Un laps d'environ 60 ans s'était à peine écoulé que David Hume reproduisait la réflexion de Larrey. (1)

Lorsqu'une traduction française de l'histoire de David Hume parut en 1765, de Bréqueigny était alors dans un vaste grenier de la Tour de Londres où secouant les amas de poussière qui recouvraient les papiers qui s'y trouvait entassés pêle-mêle à la hauteur

(1) Voici en quels termes David Hume parle dans son histoire d'Angleterre du fait historique : « Eustache de St-Pierre, dont le nom mérite d'être transmis à la postérité, se leva et déclara qu'il se dévouait pour le salut de ses amis et de ses compagnons. Un autre, animé par son exemple fit la même offre généreuse. Un troisième, un quatrième se présentèrent également et le nombre des victimes demandées se trouva aussitôt complété. Ces six héroïques citoyens parurent devant Edouard comme on aurait pu y traîner des malfaiteurs, déposèrent les clefs de Calais à ses pieds où ils reçurent l'arrêt de leur mort. Il est surprenant, dit encore David Hume, qu'un prince si magnanime eût formé une résolution si barbare contre de tels hommes, mais ajoutez-t-il, il le serait encore plus qu'il eût persisté constamment.

de quatre pieds sur 60 de long, il se délectait à y chercher quelques bribes sur les faits historiques de la France; la note de M. Hume le frappa et fit naître dans son esprit des idées qui jusqu'alors ne s'y étaient point encore présentées et comme le hasard avait fait découvrir à Bréquigny quelques lettres de concession émanées d'Edouard après la capitulation, il n'en fallut pas d'avantage pour lui faire concevoir le plan de critique qu'il développa plus tard à son retour en France dans les mémoires qu'il lut à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Disons-le, ces mémoires exhalent dans toute sa force l'impression que la note de M. Hume avait exercé sur l'imagination de Brequigny et se ressent évidemment de la fausse interprétation que cette disposition de son esprit halluciné par la prévention le porta à faire de ces pièces. Voilà la cause qui contribua le plus à la critique de cet académicien, elle donne la mesure de l'estime qu'on doit en faire et l'on peut d'après cela juger de son mérite et de sa valeur.

Plusieurs autres écrivains anglais, notamment Tobie Smollett, Olivier Godsmith, Bertrand de Molleville, Samuel Daniel, John Strype, Richer Baker, Joshua Barnes, Bevil Higgons, J. Barrow, Charles Home, Sharon Turnes, John Lingard, etc., se sont aussi occupés de l'histoire d'Angleterre. Tous parlent du dévouement d'Eustache de St-Pierre comme d'un fait historique véritable, mais entraînés par la contagion

de l'exemple, ils y ajoutent quelquefois des remarques dans le sens des notes de Larrey et de David Hume, remarques qui d'après ce que j'ai dit n'atténuent point leur conviction.

Avant d'entamer la lutte avec de Bréquigny, occupons-nous un instant de Voltaire :

« Des historiens et des poètes se sont efforcés dit-il, de célébrer les six bourgeois qui vinrent demander pardon comme des codrus qui se dévouaient pour la patrie ; mais il est faux qu'Edouard demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait que six bourgeois pieds nus et tête nue viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à sa volonté. Certainement, ajoute Voltaire, Edouard n'avait nul dessein de faire serrer la corde que les six Calaisiens avaient au col, puisqu'il fit présent à chacun de 6 écus d'or et d'une robe. »

Si l'on ne savait que cette froide ironie de Voltaire n'avait d'autre but que d'affaiblir l'intérêt qu'avait excité dans le public la tragédie du Belloy, on pourrait lui opposer les mœurs du temps d'Edouard, elles expliqueraient mieux que tout ce que l'on pourrait dire, que le supplice qu'il destinait aux six Calaisiens, n'avait rien d'étrange au quatorzième siècle. Ce monarque, en exigeant qu'ils lui fussent livrés corde au col, pour en faire à sa volonté, témoignait assez que

son intention était de venger sur eux les coups que les assiégés avaient porté à sa marine, et de leur faire expier la gloire attachée à l'héroïque défense de Calais; il fut clément, il est vrai, mais ce n'est point à lui que l'honneur en revient; l'histoire ne nous offre-t-elle pas, dans Ringois, cet infortuné bourgeois d'Abbeville, que les Anglais précipitèrent à la mer du haut des tours du château de Douvres; et dans Alain Blanchard, ce courageux maire de Rouen, qu'Henri V fit immoler sous ses yeux par les mains du bourreau, des exemples frappants que les rois ne sont pas toujours disposés à l'indulgence.

RÉFUTATION.

Déjà depuis plus de quatre siècles, la ville de Calais s'enorgueillissait de pouvoir citer dans ses annales un trait sublime d'héroïsme et de vertu patriotique, lorsque de Bréquigny entreprit de la déshériter de sa gloire, en jetant sur la mémoire d'Eustache de St-Pierre des soupçons d'infâmie et de trahison. Lors de la paix de 1763, le gouvernement français avait envoyé de Bréquigny en Angleterre avec la mission d'y rechercher tout ce que le dépôt de la Tour de Londres pouvait offrir d'intéressant pour l'histoire de France; après un travail de plusieurs années, cet écrivain revint à Paris muni des documents qu'il était parvenu à recueillir parmi les ouvrages que ces do-

cuments lui donnèrent occasion de composer, se trouvent les mémoires dont nous avons parlé et qui furent lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; c'est dans ces mémoires que de Bréquigny, en contestant l'existence du dévouement d'Eustache de St-Pierre, cherche à renverser sa statue de son piédestal pour la traîner aux gémonies de l'histoire. Selon de Bréquigny, (1) les Calaisiens sans ressources, songeaient à faire une dernière sortie contre l'ennemi, afin de donner en même temps et de recevoir la mort. Eustache de St-Pierre, soit prudence, soit qu'il fut déjà vendu à Edouard, s'oppose à cette résolution désespérée: son avis l'emporte. La ville est reçue à capitulation, et Jean de Vienne, gouverneur, en sortit accompagné de ses guerriers, qui tenaient leurs épées inclinées vers la terre, et suivi de plusieurs bourgeois qui marchaient la corde au col et les pieds nus: Edouard retint prisonnier le Gouverneur, quinze Chevaliers et quelques bourgeois, mais ils ne les fit passer en Angleterre qu'après les avoir comblés de présents. Quant à la Reine d'Angleterre, au lieu de jouer un rôle aussi touchant que celui que lui donne Froissart, quinze jours après la capitulation de Calais, elle obtint à son profit la confiscation des biens de Jean Baile, à qui l'on veut qu'elle ait sauvé la vie. Ce même Edouard que Frois-

(1) Cette analyse est extraite de la Biographie universelle.

sart peint s'obstinant à faire trancher la tête au vénérable St-Pierre, comble bientôt après ce bourgeois de ses bienfaits : il lui donne des maisons , lui fait des pensions considérables et daigne même exprimer dans une lettre du 8 octobre 1347, qui a été conservée, qu'il ne lui accordent cette première grâce , qu'en attendant qu'il ait pourvu plus amplement à sa fortune , et cela pour les services que ce bourgeois pourra lui rendre , soit en maintenant le bon ordre dans Calais, soit en veillant à la garde de cette place; d'autres lettres, du même jour, fondées sur les mêmes motifs , lui accorde et à ses hoirs, la plupart des maisons et emplacements qu'il avait possédés dans cette ville et en ajoutent encore quelques autres.

Telle est, en peu de mots, l'analyse de la critique de l'historiographe de Bréquigny ; ainsi , d'un seul trait de plume , il fait de Froissart un imposteur et d'Eustache de St-Pierre un traître ; la postérité a repoussé ces imputations flétrissantes , essayons de démontrer que son jugement est l'écho de la vérité , et celui de Bréquigny, le fruit de l'erreur.

De Bréquigny accuse Froissart d'avoir altéré la vérité historique ; sur quoi repose cette inculpation ? sur des conjectures , des hypothèses , des suppositions ; cela suffit-il pour ôter tout crédit à un historien ? Non , sans doute : pour qu'un historien pût être taxé de mensonge, il faudrait qu'on pût, par des pièces authentiques, le constituer en flagrant délit de

fausseté, et pour cela encore faudrait-il que ces pièces fussent-elles mêmes à l'abri de tout soupçon. A-t-on de semblables pièces à opposer? Aucune; cependant on ne craint pas d'accuser Froissart d'imposture; pour autoriser cette imputation, on foule aux pieds tout ce qui peut donner du poids à l'autorité de cet historien: on oublie qu'il était contemporain du fait qu'il a rapporté; on oublie que Froissart, lié avec Manny et les autres seigneurs Anglais, a vu par ses yeux toutes les circonstances et les péripéties du siège; on oublie qu'attaché à la Reine d'Angleterre, il était familier à la Cour d'Edouard; que ce monarque était son héros, et que si le fait n'eût pas été vrai, il se serait bien gardé de lui imputer un acte de barbarie tel que l'ordre de conduire au supplice Eustache et ses compagnons; on oublie que s'il avait pu exister chez Froissart quelque velléité de partialité, c'eût plutôt été en faveur d'Edouard, qu'en faveur des habitans de Calais. Quel motif aurait-on, d'ailleurs, pour douter un instant de sa véracité et de son exactitude? Froissart avait-il quelque intérêt à dénaturer les faits et à substituer le mensonge à la vérité? on n'en conçoit aucun; dira-t-on qu'il a pu se tromper ou être induit en erreur? cela n'est guère admissible, puisqu'il était sur lieux et à même de voir par lui-même les faits qui se sont passés au siège de Calais. Son récit a donc tous les caractères de vérité qu'on peut exiger d'un historien exact et

digne de foi, il en présente toutes les garanties. Ce qui prouve, au surplus, que Froissart n'a pas créé une fable imaginaire, que ce n'est point sur des bruits vagues et incertains qu'il a établi son récit, ce qui prouve enfin qu'il a révélé ce qui s'est passé et qu'il n'a été que l'écho de la vérité, c'est que plusieurs historiens contemporains de Froissart, et une foule d'autres qui sont venus après lui, ont reconnu l'existence du fait historique et corroboré son récit par leur témoignage. Meyer, qui s'est acquis la réputation de restaurateur des bonnes études en Flandre; les frères Dutillet, justement renommés comme historiens, l'un par son savoir, l'autre par l'exactitude de ses recherches; l'auteur de la Chronique de Flandre, publié par Denis Sauvage, qui s'est toujours spécialement occupé de l'histoire et qui par ses travaux dans ce genre de littérature, mérita la bienveillance d'Henri II, qui le nomma son historiographe; Vignier, qui a puisé ses autorités dans les actes mêmes déposés dans les trésors des églises, seules et véritables archives historiques du temps; Dupleix, que l'on cite toujours avec éloge; Mezerai, qui écrivait avec indépendance, et qui dans plus d'un endroit a l'énergie et l'élévation de Tacite; le père Daniel, dont la célébrité comme historien est incontestable; De Sacy, académicien distingué dont l'esprit était aussi juste que pénétrant; Rapin Thoyras, auteur d'une histoire d'Angleterre, dont le succès

fut aussi grand que juste et mérité ; Villaret, si plein de recherches intéressantes, et dont les travaux attestent qu'il connaissait les vrais sources de l'histoire ; Anquetil, qui tient un rang distingué parmi ceux qui ont fourni la même carrière avant lui ; André Duchesne, l'un des plus savans hommes que le siècle ait produit pour l'histoire.

Paolo Emilio, qui jouit de la gloire d'avoir le premier débrouillé le chaos de la vieille histoire et d'en avoir défriché les champs incultes.

Pasquier, dont les ouvrages sont recherchés à cause de la parfaite connaissance qu'il avait de l'histoire ancienne et particulièrement de l'histoire de France.

L'abbé Millot que Dalembert citait comme étant de tous les hommes qu'il avait connus celui en qui il avait vu le moins de préventions. Parmi les historiens anglais David Hume, Smolett, Goldsmith, Bertrand de Molleville, John Lingard, Samuel Daniel, John Strype, Richard Baker, Joshua Barnes, Sevil Higgons, J. Barrow, Charles Home, Sharon Turnes, tous confirment et corroborent par leur témoignage le récit de Froissart et font disparaître jusqu'au moindre soupçon d'infidélité et d'inexactitude ; il faut donc tenir pour certain que sa narration est l'expression de la vérité, on sent d'ailleurs en la lisant que les choses ont dû se passer comme il le dit et quand on le quitte on reste pénétré du sentiment de la conviction.

Si comme l'a dit, avec raison, M. de Chateaubriand,

la véritable impartialité historique consiste à rapporter les événements avec une scrupuleuse exactitude, à ne pas dénaturer les faits, à ne pas donner à un personnage ce qui appartient à un autre, nul ne mérite mieux que Froissart le titre d'écrivain impartial, car il en offre tous les caractères dans ses écrits ; disons-le donc parce que nous en sommes convaincus : Froissart est un historien digne de foi, et le fait historique qu'il rapporte ayant tous les caractères de la certitude il faut nécessairement l'admettre jusqu'à ce que des preuves matérielles, irrécusables soient produites pour le détruire. Jusqu'ici on ne lui oppose que de vagues présomptions, de simples conjectures, d'hazardeuses suppositions ; tout cela est impuissant, tout cela ne peut rien contre Froissart, ce sont des traits qui ne peuvent l'atteindre — il peut impunément les braver.

En disculpant Froissart des reproches téméraires qui lui sont adressés, nous avons beaucoup simplifié notre tâche. Dès qu'il est reconnu que Froissart est un historien véridique et fidèle, il n'est point douteux qu'Eustache de St-Pierre est un héros et un grand citoyen. Mais nous irons plus loin, nous nous attaquerons à de Bréquigny lui-même et en démontrant l'in vraisemblance de sa critique, nous ferons ressortir davantage la vérité du récit de Froissart.

La principale accusation dirigée par de Bréquigny contre la mémoire d'Eustache est une accusation de

trahison. Sur quoi repose cette imputation ignominieuse? sur des présomptions, des conjectures, des suppositions. De semblables moyens de critique sont toujours infaillibles; c'est ce que Bayle nous apprend.

« Posez, a dit cet auteur, un principe de l'évidence
 » la plus incontestable, donnez-moi le champ libre
 » pour les suppositions et les hypothèses particulières,
 » je me charge de vous prouver que ce principe est
 » une absurdité. »

Eh bien, en appliquant cette théorie de la critique à l'histoire, il est impossible de ne pas obtenir le même succès. En effet, choisissez dans les annales d'un peuple le trait historique le plus évident, donnez le champ libre pour les présomptions, les suppositions et les hypothèses particulières, rien ne sera alors plus facile que de démontrer que ce trait historique est une absurdité, telle a été la manière de procéder de Bréquigny pour détruire la gloire d'Eustache de St-Pierre; de Bréquigny n'a pas craint d'avancer que ce grand citoyen n'était autre qu'un traître et sur quoi a-t-il fondé cette imputation de félonie? sur des présomptions, des suppositions et des hypothèses qu'il a fait découler de différentes circonstances particulières postérieures au fait historique. Voilà tout le secret de la critique de Bréquigny; le dévoiler, c'est en faire bonne justice mais cela ne suffit pas encore, nous établirons que les suppositions qu'il tire de différents faits postérieurs au dévouement d'Eustache

sont évidemment fausses et que ces faits eux-mêmes, loin de donner lieu à des présomptions de félonie sont au contraire confirmatifs du trait historique. Qu'avons-nous à faire pour cela ? Examiner d'abord s'il y avait nécessité pour Edouard de recourir à la trahison pour se rendre maître de Calais ? Si ses bienfaits envers Eustache et le séjour de celui-ci dans Calais après la capitulation ont dû n'être que la conséquence d'une trahison ?

Si Eustache de St-Pierre a pu jouer le rôle de traître, ce ne peut être qu'à l'époque de la reddition de Calais (3 août 1347.) Or, quelle était alors la position de cette ville et de ses habitans ? elle était affreuse. Depuis un an ils supportaient toutes les fatigues, toutes les horreurs d'un siège ; un cordon de troupes anglaises ceignait les remparts de cette ville dans toute leur étendue ; le port était hermétiquement bloqué par une flotte immense, rien ne pouvait sortir de la ville n'y pénétrer du dehors ; les habitans et sa garnison avaient épuisé toutes leurs provisions, ils étaient en proie à toutes les privations, à tous les tourmens de la famine ; leur pénurie était extrême et impossible à décrire. Ils ne pouvaient espérer aucun secours, la mort seule était leur partage. Edouard n'ignorait pas leur horrible situation. Une lettre interceptée sur mer lui avait été remise et ne lui laissait aucun doute sur leur détresse. Elle lui faisait connaître que la garnison manquait de tout et qu'après avoir mangé les

chevaux, les chiens et tous les autres animaux, il ne restait plus aux habitants qu'à se manger les uns les autres. Certes, une ville réduite à une pareille extrémité avait-elle besoin d'être livrée par la trahison? Edouard n'avait-il pas la certitude de la voir tomber en son pouvoir par la force même des choses? sa conquête ne lui en était-elle pas assurée sans recourir à des moyens odieux? Oui, il en avait la conviction et ce qui le prouve, c'est qu'il fit parvenir à Philippe la lettre interceptée qui était à son adresse, en lui disant ironiquement que s'il voulait secourir ses sujets il n'avait pas de temps à perdre. Assurément il n'en faut pas d'avantage pour disculper Eustache de tout soupçon de félonie. Non-seulement il n'y a pas eu trahison parce que rien ne la rendait nécessaire, mais encore parce qu'elle était impossible de la part d'Eustache. En effet, qu'était-il dans Calais? un citoyen éminent et recommandable si l'on veut, mais il n'était qu'un simple citoyen. Il n'avait dans sa ville aucune fonction, aucune dignité, aucune autorité civile ni militaire. Il ne pouvait en aucune manière disposer de la garnison. Jean Devienne seul en était chef. Si une trahison eût pu être profitable à Edouard elle ne pouvait être que l'œuvre de Jean Devienne? Pourquoi Edouard se serait-il adressé à Eustache qui ne pouvait rien et non à Jean Devienne qui seul aurait pu lui livrer la place? Cela eût été absurde : cela n'a donc pas pu exister, mais il y a plus encore, c'est que

quand on admettrait un instant hypothétiquement parlant qu'Eustache pouvait livrer Calais par trahison, n'eût-il pas imposé un prix à sa félonie ? quel était ce prix ? en quoi consistait-il ? on ne le dit pas. D'un autre côté, pour que la trame de la trahison eût pu s'ourdir, il aurait fallu qu'Eustache eût entretenu des intelligences avec Edouard ou du moins qu'il eût été mis en rapport avec Mauny, afin de régler les mesures à prendre pour la réussite de l'entreprise ? Produit-on une seule pièce, une seule lettre d'Eustache ou d'Edouard qui établisse un fait semblable ni même qui le fasse soupçonner ?

Non, Eustache n'a jamais conféré avec Mauny, puisque les négociations relatives à la capitulation n'ont eu lieu qu'entre ce dernier et Jean Devienne du haut des remparts. Enfin, lorsqu'après la reddition de Calais Edouard fit de nombreuses concessions des richesses et des maisons des habitants, pourquoi celles d'Eustache ne furent-elles point exceptées de ces concessions ? Qu'on réponde, si l'on peut, par des pièces authentiques ; on n'en a pas, on ne peut donc point le faire, aussi dans cette impuissance est-on forcé de se retrancher dans le domaine des conjectures, des suppositions et des hypothèses particulières ; c'est avec leur secours qu'on cherche à faire considérer comme absurde l'évidence du dévouement historique. Telle est justement la tactique que Bayle en fait de critique signale comme la plus susceptible de réussir.

Otons donc à la critique sa seule ressource. Otons lui le champ libre des suppositions et des hypothèses, il ne lui restera rien et poussée jusque dans ses derniers retranchemens, elle sera forcée de rendre hommage à la vérité et de restituer à Eustache une gloire qui lui appartient et qu'on tenterait en vain de vouloir lui ravir.

Disons-le avec confiance, non Eustache n'a point souillé ses cheveux blancs par la trahison. S'il eût été traître, Edouard l'eût méprisé et honni. Un roi ne récompense jamais la félonie.

« Un roi punit toujours ceux qu'il a rendus traîtres. »

Les bienfaits d'Edouard, loin d'accuser Eustache, sont donc au contraire la preuve qu'il ne cessa jamais d'être fidèle à l'honneur et que jamais la lâcheté d'une trahison n'est entrée dans son cœur dont toutes les pulsations furent toujours pour sa patrie.

Maintenant que j'ai démontré jusqu'à l'évidence que la trahison n'était pas nécessaire à Edouard pour se rendre maître d'une ville réduite aux abois; qu'il lui était tout-à-fait inutile de recourir à ce moyen odieux qui flétrit du même trait le fauteur et le traître, je pourrais me dispenser de relever les autres erreurs dans lesquelles de Bréquigny s'est laissé entraîner par la fausse interprétation qu'il a faite des lettres de concessions octroyées par Edouard à Eustache et de la conduite de ce dernier après la capitulation; mais

pour ne laisser aucune objection sans réponse, je consacrerai quelques lignes à les réfuter.

La physionomie du fait historique qui nous occupe a été mal saisie par de Bréquigny, parce que cet auteur ne s'est plu à l'envisager qu'à travers le prisme trompeur du préjugé et de la prévention, c'est sous l'influence de cette illusion que de Bréquigny, interprétant différents actes et différents faits particuliers postérieurs à la capitulation, en a tiré de fausses conséquences qui l'ont entraîné à supposer Eustache coupable de trahison. De Bréquigny n'a pas pu concevoir comment Eustache aurait pu, sans trahison préalable de sa part, rester à Calais après la reddition de cette ville et accepter de la main d'Edouard les richesses et les biens que ce monarque lui restituait deux mois après l'en avoir dépouillé. De Bréquigny, halluciné par la prévention, n'a pas pu s'expliquer d'une manière honorable pour les déçus de Calais, la cause donnée par Edouard à ses libéralités ou plutôt à ses actes de juste réparation, dans les lettres de concession du 7 octobre 1347 parce que dans cette disposition d'esprit de Bréquigny n'a pas réfléchi que lorsqu'Edouard disait dans ces lettres qu'il donnait des biens à Eustache pour les bons services qu'il lui rendrait à l'avenir dans la garde de Calais, ce monarque ne faisait qu'exprimer une clause usuelle purement de style, puisqu'on la retrouve littéralement dans toutes les autres concessions émanées de lui voire même

dans celles qu'il fit en faveur de la reine d'Angleterre; cette clause ne pouvait donc tirer à aucune conséquence contre l'honneur d'Eustache : de Bréquigny n'a pas fait non plus attention qu'Eustache n'a jamais reconnu Edouard pour roi de France, que s'il est demeuré à Calais sous sa domination, c'est à une époque où une trêve avait suspendu la guerre entre les deux nations et bien avant la cession qui en fut faite par le traité de Bretigny, que dès lors il n'a fait que subir le sort des vaincus ; enfin, il ne lui est pas venu dans l'esprit de penser que l'amour du pays natal si puissant chez un vieillard, que des infirmités peut-être ont pu y retenir Eustache. Disons-le donc avec confiance, c'est une amère dérision de considérer son séjour dans Calais après la capitulation comme la conséquence d'une trahison ; cette circonstance, loin de l'accuser lui est au contraire favorable, car elle repousse tous soupçons de félonie et parle hautement en faveur de la vérité du fait historique en ce sens que s'il n'eût pas existé, on ne l'aurait point inventé pour glorifier un transfuge qui aurait été reconnu avoir trahi tout à la fois sa patrie, l'honneur et son roi.

Les lettres de concession du 7 octobre 1347, sont donc la principale cause de l'erreur de l'historiographe De Bréquigny. En les interrogeant, il s'est dit : comment pouvoir jamais admettre qu'Edouard ait pu, s'il ne s'y était antérieurement obligé, être généreux et libéral envers Eustache, après la reddi-

tion de Calais? comment pouvoir admettre qu'Eustache, sans trahison préalable de sa part, eût pu accepter les bienfaits d'Édouard et rester à Calais sous sa domination; bien certainement, s'est dit de Bréquigny, il faut qu'il y ait eu trahison, cela ne peut se concevoir autrement. Eh! mon Dieu si cela peut se concevoir autrement, mais il faut être sans préjugé et sans prévention, et voir les choses de sang-froid. Après la capitulation, la grandeur d'âme, la fermeté stoïque d'Eustache de St-Pierre, ont dû nécessairement exciter la bienfaisance d'Édouard, comme elles avaient désarmé son courroux; d'un autre côté, la clémence d'Édouard, sa générosité, ont dû désarmer la fierté et l'orgueil national d'Eustache, comme elles avaient excité sa reconnaissance et son admiration. Lorsqu'Édouard eut bien compris Eustache, il crut pouvoir le traiter comme un grand citoyen; lorsqu'Eustache eût bien compris Édouard, il crut pouvoir l'admirer comme un grand Roi. Édouard crut pouvoir être libéral et bienfaisant envers Eustache, sans abjurer la vertu; Eustache crut pouvoir être reconnaissant et juste envers Édouard, sans abjurer sa patrie, ni l'honneur. Voilà ce qui dicta leur conduite, voilà quel fut le mobile de leurs actions; Édouard et Eustache s'étaient mutuellement bien compris; malheureusement, trois cents ans plus tard, de Bréquigny ne les comprit pas, de là son erreur.

Un autre historien contemporain de Bréquigny, se montra aussi le détracteur d'Eustache de St-Pierre. Je veux parler de Levesque, auteur d'une histoire de France, sous les Valois; cet historien a marché sur les traces de Bréquigny, et a profité de ses recherches; il n'a fait que reproduire ses objections et ses accusations. Ce que j'ai dit sur le mémoire de Bréquigny, s'applique entièrement à Levesque; il serait superflu de me répéter; il me suffira d'ajouter que cet auteur en signalant les erreurs dans lesquelles sont tombés les historiens Romains; a encouru le reproche d'être tombé lui-même dans une espèce de scepticisme historique, non moins ennemi de la vérité, qu'une confiance trop aveugle; on peut dès lors apprécier la valeur de ses opinions. Levesque vivait d'ailleurs dans un temps où, comme le dit M. de Chateaubriand, un esprit de dénigrement se répandait parmi nous et où l'on se plaisait à rabaisser les actions héroïques.

Occupons-nous maintenant de l'examen d'un ouvrage récent, dans lequel l'auteur a discuté de nouveau la question historique du dévouement d'Eustache de St-Pierre.

Après avoir rapporté le tableau que trace Froissart, de la reddition de Calais, l'auteur examine le degré de confiance que l'on doit accorder à cet historien. Froissart, dit-il, n'était âgé que de dix ans lors du siège de cette ville, il a donc dû suivre sur ce

sujet la relation qu'en ont donnée les historiens contemporains, et notamment Jean Lebel, chanoine de St-Lambert, de Liège; mais Jean Lebel, ajoute-t-il, historien et poète à la fois, comme Froissart, faisait peut-être encore meilleur marché que lui de la vérité.

Nul doute qu'en admettant comme vrai, le récit de Froissart, il devenait difficile de suspecter le dévouement d'Eustache et de le faire considérer comme contrové. Aussi, pour être conséquent, s'empresse-t-il de faire planer sur Froissart le soupçon d'inexactitude et d'infidélité, que l'on fait en même temps rejaillir sur Jean Lebel. J'ai déjà disculpé Froissart de ces reproches et de cette imputation, je me contenterai seulement d'ajouter que c'est, comme il le dit lui-même, au sortir de l'école qu'il commença à faire ses recueils; qu'en sa qualité de familier à la Cour du Roi et de la Reine d'Angleterre, il a dû les accompagner au siège de Calais, que son travail n'a par conséquent, dû être que l'écho des événements qui ont pu se passer sous ses yeux; que s'il a pu avoir recours aux relations de Jean Lebel, ce n'a point été pour s'instruire des circonstances de ce siège, mais pour avoir connaissance de faits étrangers, dont il n'avait pas pu être instruit; que sa chronique parut dans un temps où il existait encore une foule de témoins oculaires qui aurait pu taxer sa relation de mensonge, si elle eût été inexacte, ce qui n'a pas eu lieu; qu'il est très-probable, comme l'observe M.

Buchon, que la partie de ses chroniques qu'il présenta à la Reine d'Angleterre, en 1361, ne contenait qu'une partie du travail fait à l'aide des mémoires de Jean Lebel, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1341, où commence la narration des affaires de Bretagne, car il n'est pas probable, ajoute M. Buchon, qu'il eût présenté à la Reine, épouse d'Edouard, la passion malheureuse de son mari pour une autre qu'elle; aussi d'après cette assertion, il faut admettre, comme nous l'avons dit, que si Froissart, dans quelques endroits de sa chronique, a pu suivre les inspirations de Jean Lebel, ce n'a été aucunement pour des événements relatifs au siège de Calais, à cet égard il n'a dû suivre que ses propres inspirations; il n'a dû s'en rapporter qu'à ses souvenirs, sans recourir à d'autres; ainsi tombe l'objection d'inexactitude reprochée à Froissart du chef de Lebel.

Au récit de Froissart, on oppose non-seulement les narrations de Thomas de la Moore, d'Henri Knigton et de Robert d'Avesbury, mais encore celles de quelques auteurs étrangers aux intérêts d'Angleterre.

Après avoir rapporté la narration de Thomas de la Moore, on fait remarquer qu'il n'y est point fait mention du dévouement des six Calaisiens, et pourtant, dit-on, de la Moore devait connaître ce dévouement, puisqu'il était de la suite d'Edouard devant Calais; enfin, on observe surtout que si le sacrifice avait eu lieu, nos prétendues victimes n'au-

raient pas manqué de s'en emparer pour exciter la pitié du vainqueur, la noblesse des sentiments et la magnanimité, trouvant, ajoute-t-on, des admirateurs dans nos ennemis mêmes.

Oui, ce qui est noble et magnanime, peut être admiré, même par un ennemi, je le concède volontiers, mais ne puis-je pas espérer qu'on me concédera aussi qu'il ne suffit pas, pour présenter un historien comme digne de confiance, de dire qu'il était contemporain, mais d'établir et de prouver qu'il n'avait aucun intérêt à altérer la vérité des faits ; or, de la Moore avait évidemment cet intérêt comme historien d'un parti opposé, il avait intérêt comme Anglais à ne pas blesser la susceptibilité ni l'orgueil national du peuple britannique ; il a dû nécessairement être porté à dissimuler un fait glorieux pour les Calaisiens, voilà ce qui explique le silence qu'il a cru prudent de garder ; ce silence ne peut donc être interprété contre Froissart, ni considéré comme un témoignage négatif du fait historique, ce n'est qu'une réserve calculée par un auteur qui a pensé qu'il était dans son intérêt de se taire pour éviter de sa nation le reproche d'avoir affaibli sa gloire en exaltant celle d'une nation rivale ; je conteste au surplus que la Moore ait été à la suite d'Edouard au siège de Calais, aucun document n'établit ce fait ; de la Moore n'est même cité par aucun biographe, et en admettant bénévolement qu'on puisse lui donner le titre d'histo-

rien, on ne pourrait le classer que parmi les écrivains obscurs, dont les écrits ne font point autorité, et sont considérés comme insignifiants.

Ce que je viens de dire de Thomas de la Moore, s'applique entièrement à Henri Knigton, religieux de l'ordre St-Augustin, à Leycester; si Knigton a gardé le même silence que Thomas de la Moore, c'est qu'il avait le même intérêt et était guidé par le même préjugé national; vainement, pour se faire une arme de ce silence, dirait-on que Knigton écrivait aussi pendant le siège de Calais, et que sa chronique mérite d'autant plus de confiance qu'il était alors établi que dans tous les monastères de fondation royale, un religieux écrivait ce qui se passait d'important dans le royaume ou dans les états voisins; à cela je répondrais : de ce qu'un religieux pouvait être chargé dans les monastères de fondation royale d'une semblable mission, il n'en résulte pas qu'Eustache de St-Pierre ne se soit pas dévoué, l'objection n'a donc rien de concluant; d'un autre côté, rien n'établit que Knigton ait eu cette mission dans son monastère, et il est inexact de dire qu'il écrivait pendant le siège de Calais, Knigton n'écrivait que sous le règne de Richard II, successeur d'Edouard III, et au moins plus de cinquante ans après la reddition de Calais. Knigton paraît avoir été plutôt l'écho des bruits populaires, que le narrateur des récits des témoins oculaires du siège de Calais; je ne veux,

pour prouver cette assertion , d'autre témoignage que Knigton lui-même , il suffit de lire sa narration sur le siège, pour se convaincre qu'il ignorait entièrement ce qui s'y passait , et qu'il a écrit dans un autre temps que celui des événements qu'il raconte : en effet, quand Knigton ne craint pas de dire sérieusement que le Roi Edouard fit combler tous les retranchements et raser les forteresses , pour faciliter à Philippe de Valois de se combattre, que le monarque Français prit aussitôt la fuite avec son armée, que les Calaisiens étant sortis de la ville pour la remettre au vainqueur , Edouard leur pardonna et leur fit distribuer des vivres qu'ils mangèrent avec tant d'avidité, que la nuit même trois cents d'entre eux moururent d'indigestion , etc. Quand Knigton viole aussi ouvertement la vérité historique en débitant de telles absurdités , il a perdu tout droit au titre d'historien , il ne peut faire aucune foi , ni inspirer la moindre confiance ; il ne peut être mis en parallèle avec Froissart , ni affaiblir en rien sa réputation ni son crédit.

Un troisième écrivain Anglais , Robert Avesbury , est encore cité comme ayant gardé le même silence que Thomas de la Moore et Knigton, sur le dévouement d'Eustache de St-Pierre , j'ai déjà eu occasion de faire connaître Avesbury, je me contenterai donc d'ajouter que si Avesbury , auteur d'une histoire des faits merveilleux d'Edouard a négligé une circons-

tance qui n'avait rien de glorieux pour ce monarque, cela n'a rien de surprenant ; ce qui serait étonnant , c'est qu'il l'eût rapporté , car il serait alors sorti du cercle qu'il s'était tracé et aurait agi contre le but de son histoire, qui n'a été par lui entreprise et n'avait d'autre objet que de retracer spécialement, comme son titre l'indique, les hauts faits d'Edouard ; or, le dévouement héroïque des six Calaisiens, n'était pas un fait merveilleux du Roi d'Angleterre , il ne pouvait donc se trouver sous la plume de l'historien. Avesbury devait le taire , pour être conséquent avec lui-même ; du reste , Avesbury est un historien chez lequel on remarque des lacunes très fréquentes ; il me suffira de citer pour exemple la bataille de Poitiers. Avesbury , pour toute description de cette bataille mémorable, s'est borné à donner la liste des morts , en défigurant leurs noms d'une manière étrange. Cela suffit pour faire apprécier son silence sur le fait historique , et convaincre qu'on ne peut y attacher aucune importance, ni en tirer aucune conséquence.

L'animosité des nations rivales, dit David Hume , est si extrême que les Anglais n'ont jamais considéré l'inutile désolation de la France par Edouard comme une tâche dans son caractère et dans sa conduite .

On peut juger par là si c'est à des historiens anglais qu'on doit s'adresser pour obtenir des révélations d'un fait honorable pour la France et si l'on peut s'autori-

ser de leur silence pour en conclure qu'il n'a point existé. Non, car il n'est pas douteux que par esprit national, ils auront toujours soin de taire ce qui peut contribuer à notre gloire. N'en avons-nous pas, d'ailleurs, un exemple récent, ne sait-on pas combien Walter-Scott a défiguré par ses réticences l'histoire de Napoléon; certes, on ne serait point admis dans 300 ans à l'invoquer comme autorité contemporaine pour soutenir que les faits qu'il a passés sous silence n'ont point existé? Eh! bien il en doit être de même de la Moore, de Knigton et d'Avesbury, ces trois historiens d'ailleurs, à l'exception de la Moore sur le fait du gouverneur ne sont point en contradiction formelle avec Froissart, ils ne diffèrent de lui qu'en ce qu'ils n'ont point tout avoué et en ce qu'ils ont eu l'adresse de dissimuler ce qui pouvait porter ombrage à leur souverain ou à l'orgueil national des Anglais, leur silence n'a donc aucune valeur et ne peut avoir aucun poids pour affaiblir l'autorité du récit de Froissart.

Nous avons pour constater l'existence du dévouement des six Calaisiens, non-seulement la narration de Froissart, auteur contemporain; non-seulement le témoignage du rédacteur de la chronique de Flandre, qu'on peut aussi ranger parmi les contemporains du fait mais encore celui de Jacques Meyer, des frères Dutillet, de Vignier, de Mezerai, Dupleix, Daniel, Chalons, Duchesne et d'une foule nombreuse d'autres auteurs que nous avons cités. Que leur oppose-

t-on? le silence de trois auteurs anglais, plus ou moins obscurs et dont la partialité n'est pas douteuse; mais il y a plus, c'est que ce silence loin de pouvoir être envisagé comme une négation du fait historique doit au contraire être considéré comme une preuve de son existence, car il est évident que s'il n'eût pas eu lieu, ces trois historiens anglais n'auraient pas manqué de démentir formellement Froissart et de le convaincre d'imposture; en ne le faisant pas et en gardant le silence, ils ont prouvé qu'ils le reconnaissent pour vrai.

On cite pareillement comme autorités négatives, Gilles le Muisis (*egidius li muisis*), abbé de St-Martin, à Tournay; 2°. les grandes chroniques de St-Denis; 3°. un manuscrit bruxellois; 4°. enfin le continuateur de Nangis, et l'on conclut du silence de ces auteurs, que le fait rapporté par Froissart est contrové, parce que s'il eût existé, ils n'eussent pas manqué, dit-on, de nous le transmettre.

D'abord, en ce qui concerne Gilles le Muisis, je répondrai que le silence de cet auteur s'explique et qu'on ne peut en faire découler aucune conséquence contre Froissart, il suffit de jeter les yeux sur la chronique de Gilles le Muisis pour voir que le récit des événements qui ont pu se passer dans l'intérieur de la ville n'est point entré dans le plan de son ouvrage; consultez l'abbé St-Martin sur ce qui s'est passé au-delà des remparts de Calais et au dehors des lignes,

il vous répondra, il vous donnera des éclaircissemens sur les mouvemens des Flamands et des Français ; mais demandez-lui des notions sur les circonstances particulières aux assiégés et dont l'intérieur de la ville a dû être le théâtre, il gardera le silence parce que cela n'entraîne pas dans le cercle qu'il s'était tracé. — Au reste, Gilles le Muisis nous apprend lui-même qu'il a commencé sa chronique en 1349 et qu'il était alors âgé de 76 ans. — Or, il mourut peu après en 1352, nul doute qu'il n'a point eu le temps nécessaire pour la compléter : d'un autre côté, le manque de détails qu'il n'aura peut-être pas pu se procurer sur le fait historique est-il aussi la principale cause de son silence ; cela est d'autant plus probable qu'il avoue en parlant de la bataille de Crécy qu'il a cherché à s'éclairer sur les détails, mais qu'il n'est arrivé à rien de certain. Le Muisis s'est donc vu forcé de s'en tenir aux faits généraux, il n'est donc point étonnant qu'il n'ait pas parlé du dévouement des six Calaisiens, et cela le sera moins encore quand on saura, comme nous l'apprend M. Buchon, que Gilles le Muisis n'osa jamais se prononcer, entre les parties.

Ces simples observations, comme on le voit, ruinent entièrement l'argumentation que l'on a brodée sur le silence de Gilles le Muisis.

Quand aux grandes chroniques de St-Denis, dont on invoque aussi le silence, si elles n'ont pas mentionné le fait historique, cela n'a rien de surprenant parce

que la mission du rédacteur de ces annales n'avait pour objet que de retracer exclusivement les faits généraux et saillants. Or, le dévouement des decius de Calais n'est qu'un fait particulier et accessoire au siège de cette place ; c'est un simple épisode qui a pu être passé sous silence par le chroniqueur avec d'autant plus de raison que s'il l'eût rapporté, il se serait en quelque sorte imposé l'obligation de relater également tous les autres traits de courage des assiégés, ce qui l'eût entraîné malgré lui dans une narration trop étendue; mais il y a encore une autre raison plus péremptoire que je vais dévoiler, elle répondra à l'objection qu'on présente un peu plus loin en demandant comment il se fait que les chroniques de St-Denis ne disent pas un mot de tout ce que nous raconte Froissart? cependant, ajoute-t-on, ce n'était pas le rédacteur de ces chroniques qui eût dû l'ignorer, puisqu'il était près d'Amiens et que c'est dans cette ville que furent dictées les ordonnances en faveur des malheureux sur lesquels les chroniques de St-Denis n'imitent pas le silence coupable de Froissart.

La *Biographie universelle* va dicter ma réponse à cette objection. Je vois dans cet ouvrage que le père Robert Gaguin, né à Colline, est signalé comme auteur d'un livre imprimé à Paris en 1521, intitulé *Annales rerum gallicorum seu compendium usque ad annum 1499, cum supplemento huberti velleii senatori advocati usque ad annum 1520*. Ces annales,

ajoute le biographe, ont été traduites et elles ont aussi servi à la composition d'autres ouvrages, telles que les grandes chroniques de St-Denis; voilà ce qui explique suffisamment le silence du chroniqueur et cette raison, comme je le disais, est encore plus péremptoire que l'autre. En effet, si l'ouvrage du père Gaguin, imprimé en 1521, a servi à la composition des chroniques de St-Denis, il est évident que leur rédacteur n'était pas contemporain du fait et que son silence est insignifiant.

En parlant des chroniques de St-Denis, je ne dois pas dissimuler que c'est sans doute par erreur qu'on a donné leur nom à la prosécution de l'histoire de l'abbé Sigiers; cette prosécution ne se trouve pas dans le recueil des chroniqueurs de St-Denis, elle n'est donc pas l'œuvre du rédacteur de ces annales, mais plutôt celle d'un religieux de l'abbaye St-Bertin: quoi qu'il en soit, notre adversaire convient que la prosécution fait un récit plus circonstancié de la reddition de la place; mais, ajoute-t-il, on y observe pourtant le même silence sur Eustache.

A cela je réponds: si la prosécution ne désigne pas Eustache et ses compagnons par leurs noms, peu importe, pourvu qu'elle constate le fait historique. On ne conteste pas à Eustache son existence, mais celle de son dévouement; si ce dévouement est prouvé, c'est à Eustache que la gloire en revient; il importe peu qu'il soit ou non désigné nominale-

mais il importe beaucoup qu'il soit constaté que , pour sauver la vie de ses concitoyens , un homme courageux a dû faire et a fait volontairement le sacrifice de la sienne ; or , la prosécution établit la réalité de ce fait , cela suffit , c'est ce dont on peut se convaincre par le passage suivant, que notre adversaire a omis entièrement , et qu'il n'a point rapporté ni mentionné :

« A dont furent présens (présentés) iiii chevaliers »
 » et iiii bourgeois, par les conseillers du Roy d'An- »
 » gleterre, lesquels se vinrent présenter devant le »
 » Roy , cascun chev une épée nue en sa main , et »
 » cascun bourgeois , une corde en son brach. Quand »
 » venu furent devant le Roy, à genoux se mirent et »
 » puis li dirent que pour eaux et pour tous chiaux »
 » de la ville, se venaient rendre à lui comme cheux »
 » de qui il pooit faire sa franke volonté. »

Certes , on voit par ce passage de la prosécution, qu'elle n'est pas aussi muette qu'on veut bien le prétendre, sur le fait historique, elle en parle évidemment , puisqu'elle désigne huit personnes , quatre chevaliers et quatre bourgeois , qui allèrent offrir leur vie à Edouard pour tous ceux de la ville. Froissart, il est vrai, ne parle que de six bourgeois , mais cette différence est peu importante, puisqu'elle ne tombe que sur le nombre des dévoués et non sur le fait même du dévouement, qui est le seul point contesté ; or , sur ce point essentiel , la prosécution et

Froissart sont d'accord, il y a homogénéité entr'eux, sur l'existence de ce fait ; le doute à cet égard n'est donc plus permis.

Pour éclaircir d'autant plus la question , je dois aussi parler d'une chronique du 14^e siècle, écrite en patois Rouchy (langue de Valenciennes). M Buchon en publie des fragments dans un volume du *Pan-théon littéraire*. (1)

Démontrons maintenant que l'existence du fait historique , se trouve signalée dans la chronique de Rouchy ; c'est une vérité que nous ferons ressortir

(1) Le dimonce après le jour St-Pierre, entrant aoust, 5 jours au mois d'aoust, l'an 1300 et X2VII, entre monseigneur Gauthier de Mauny, dedans la ville de Calais, entre luy et monseigneur de Beauchamps ; et amenèrent monseigneur Jehan de Viane, chastelain du chastel, et le capitaine de la ville, luy sixiesme de gentilshommes, pardevant le Roy d'Angletere et son conseil, tout parmy l'ost, en pur les chiefs et en pur les corps, leurs espées toutes nûes, tenant par les pointes, et les clefs de la ville et du chastel portant devanteux en une lanche.

Et quand ils viendrent devant le Roi Edouard d'Angleterre et tous ceux qui veoir le peurent, ils se mirent à genoux, en priant et requérant humblement merchy, en rendant la ville et le chastel, leurs corps et leurs avoirs, pour faire à la singulière volonté du Roi d'Angleterre ; et puis les fist le Roi lever et passer oustre, et tantost après revint huit autres hommes de Calais, quatre bourgeois et quatre mariniens, en pur les corps et les chiefs nuds, et tous deschaux, chascun une chevestre (corde) en leurs cols, pour faire la volonté du Roy, ils prirent les chevestres en leurs mains et agenouillèrent devant le Roy, les chevestres en leurs cols, pour faire la volonté du Roy, de corps et d'avoir.

de la discussion à laquelle nous allons nous livrer, en peu de mots, pour établir que le dévouement des six Calaisiens étant le seul moyen de salut des assiégés, il a dû nécessairement avoir lieu.

Un fait certain, c'est que la capitulation portait que six bourgeois, pieds nus et tête nue, viendraient hart au col, apporter à Edouard les clefs de la ville et que d'iceux le Roi d'Angleterre et de France en ferait à sa volonté.

Qu'elle était cette volonté d'Edouard ? c'était de les faire mourir ; aussi nul doute qu'en se livrant à la volonté du vainqueur, les six Calaisiens faisaient le sacrifice de leur vie, pour rédimmer leurs concitoyens de la mort.

On sait qu'en vertu et par suite de la capitulation les assiégés eurent la vie sauve et purent sortir librement de la ville ; or, si pour leur obtenir cette grâce, six d'entr'eux devaient préalablement se dévouer, il faut nécessairement que ce dévouement se soit accompli, puisqu'il était la condition *sine quâ non*, du salut des Calaisiens. Cela est incontestable, la réalité du dévouement ne peut plus être mis en question, Froissart n'a donc point avancé un fait imaginaire.

Eh bien ! la chronique de Rouchy garde-t-elle le silence aussi sur ce fait ? Non, puisqu'elle rapporte que quatre bourgeois et quatre mariniers, se présentèrent hart au col, pieds nus et têtes nues, devant Edouard, pour qu'il en fit à sa volonté ; cela cons-

tate bien réellement le dévouement. Dira-t-on qu'Eustache n'est pas nommé ? nous répondrons comme nous l'avons déjà fait : peu importe, ce n'est pas l'existence d'Eustache qui est contestée, c'est celle du dévouement.

Dira-t-on aussi que la capitulation n'exigeait que six bourgeois et que la Chronique cite huit personnes, nous répondrons encore que cela ne détruit pas le fait, et que c'est le fait seul qu'il importe de constater, parce que c'est lui qui est dénié.

Comme on le voit, il y a corrélation entre la prosécution et la chronique de Rouchy, l'une et l'autre me paraissent concorder avec Froissart.

Deux mots maintenant relativement à un passage cité d'un manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles, chroniques de Flandres ; dans cette relation, dit l'adversaire, n'observons-nous pas toujours le même silence sur le sacrifice des six bourgeois, et ce silence ne contredit-il pas évidemment le récit de Froissart ?

Non ce silence ne contredit pas et ne pouvait le contredire, par la raison que cette chronique ne va que jusqu'en 1342, c'est ce que nous apprend M. Buchon, tome 3 des chroniques de Froissart, voici comment il s'exprime n° 465, chronique de Flandres, vol. in-4°, de la bibliothèque de Bruxelles : cette chronique ne va que jusqu'en 1342, car les trois derniers feuillets sont d'une autre main.

Quand à l'induction que l'on voudrait également tirer du silence du continuateur de Nangis, il suffira pour la détruire d'observer avec M. Buchon : « ce continuateur s'est borné à rapporter le fait principal dépouillé de toutes les circonstances. »

En suivant pas à pas la critique j'entends l'adversaire s'écrier : « qu'il ne comprend pas que les habitans rassemblés aux halles par Jean de Vienne, devant qui Eustache s'était levé, n'aient pas publié, en se répandant par toute la France, le dévouement qui donnait une si haute idée de leur courage et de leur noblesse. » Mais, ajoute-t-il : « concevra-t-on mieux le silence de Philippe, dont les ordonnances n'accordent pas même de mention honorable aux victimes qui se dévouèrent pour le salut commun ? »

J'aurai pu me dispenser d'aborder ces objections qui n'ont rien de sérieux ; parce qu'elles n'ont rien de concluant. — Il me suffira de leur opposer la popularité du dévouement d'Eustache de St-Pierre. Cette popularité donne en effet le démenti le plus formel au prétendu silence qu'on dit avoir été gardé par les Calaisiens. Je ne ferais donc point d'autre réponse jusqu'à ce que mon adversaire veuille bien m'indiquer et me dire où il a vu que les exilés de Calais n'ont jamais parlé de l'action héroïque d'Eustache et comment il a pu savoir en 1835, c'est-à-dire après un laps de 500 ans ce que chaque habitant expatrié a pu dire ou taire en 1347 ? Quant au silence de Philippe-de-Va-

lois, il s'explique facilement par l'indifférence ou l'oubli, je dirais presque l'ingratitude ; toutefois, loin d'interpréter ce silence contre Eustache de St-Pierre, je l'invoquerai hautement en sa faveur pour le disculper d'autant plus de tout soupçon de trahison. En effet, il est bien certain que s'il s'était rendu coupable de félonie, Philippe-de-Valois n'aurait pas manqué de le signaler à l'adnimadversion publique ; certes, Philippe à cet égard n'aurait pas gardé le silence, car si les rois peuvent négliger de récompenser les services et la vertu, ils ont bien soin de ne laisser jamais la trahison sans châtimens.

« Qui la sait et la souffre a droit à l'infâmie. »

En calquant sa critique sur celle de Bréquigny, notre adversaire a dû nécessairement se laisser entraîner à partager ses erreurs et ses opinions ; c'est ainsi que pour essayer d'expliquer les raisons qui ont pu porter Froissart à inventer le trait héroïque des bourgeois de Calais, il présente les bienfaits répandus par Edouard sur Eustache de St-Pierre comme ayant uni d'intérêts et d'amitié le transfuge et l'historien. Ce dernier, dit-il, courtisan habile voulut plaire à Edouard et à son protégé, voilà pourquoi il fit de ce protégé le héros d'un sublime dévouement pour cacher la honte d'une basse trahison que les lettres d'Edouard démontreront avec force mais qui, d'un autre côté, devient bien plus évident encore par le refus que

les enfants d'Eustache ont fait de son héritage parce qu'il était le prix de la félonie.

En lisant ces paroles étranges, on ne sait ce qui doit étonner le plus ou de la gravité des imputations ou de la faiblesse des moyens qu'on emploie pour les appuyer, j'ai déjà disculpé pleinement Eustache de St-Pierre de l'accusation qu'on fait peser sur sa mémoire. Je me bornerai donc à ajouter quelques mots pour détruire la fausse induction qu'on voudrait tirer de la conduite de ses enfants.

J'admets qu'après la mort d'Eustache de St-Pierre ses enfants n'aient point accepté son héritage et que ce fait soit constaté par des lettres d'Edouard, du 28 octobre 1357, j'admets tout cela bénévolement, mais en même temps je le demande avec confiance : qu'elle induction de félonie peut-on en tirer ? Aucune, et il est impossible d'en faire découler une pareille conséquence : les enfans d'Eustache ont renoncé à sa succession ; mais qui vous a dévoilé les motifs qui les ont fait agir ainsi ? Sont-ce les lettres du 28 octobre ? non ; qui vous a dit que leur renonciation a plutôt été le résultat d'un sentiment de répulsion que l'effet d'un froid calcul d'intérêts ou d'une rancune déplacée et irréfléchie ? Personne. L'induction de félonie est donc fausse et purement malveillante. Cessez donc de vouloir exploiter le refus des enfans pour le jeter comme une tâche à la mémoire du père, ce système est trop absurde, il ne peut se soutenir.

Les faits positifs, imposants, décisifs même contre lesquels vient se briser la critique du fait historique, sont si nombreux et si évidents, qu'il serait superflu de s'attacher à refuser davantage tous les mécomptes de cette critique; notre tâche peut donc être considérée comme terminée; nous l'avons accomplie sans passion comme sans préventions par amour seul de la vérité; mais une objection reste dans la controverse. Dans l'état actuel de la question, dit notre adversaire, pas un auteur ne vient appuyer la narration de Froissart. Le doute reste permis et nous douterons, ajoutez-il, jusqu'à ce qu'un écrivain du temps se présente, assez digne de foi pour nous convaincre.

Eh! bien cet écrivain du temps assez digne de foi pour convaincre, il existe; on peut le citer, c'est Jean Waurin, compatriote d'Eustache de St.-Pierre. Le récit qu'il a fait du siège de Calais confirme celui de Froissart, il est donc un sûr garant de sa véracité; entreprendra-t-on aussi de récuser son témoignage? Cela est probable, on lui lancera sans doute l'objection banale de copiste: cherchons donc encore une autre autorité, celle-ci sera la dernière et l'on ne pourra la méconnaître car elle a pour elle non-seulement la sanction du temps mais la puissance de sa popularité, c'est la tradition historique. Il faut le reconnaître, tous les genres d'illustration et de publicité sont acquis au dévouement des six Calaisiens; le burin de l'histoire a inscrit leurs noms dans les fastes

de la nation ; la peinture et la poésie les ont immortalisés ; la tradition historique les a gravés dans tous les souvenirs ; la tradition historique est le témoignage vivant des Calaisiens de 1347, nous pouvons donc dire en imitant une locution de Napoléon : le dévouement d'Eustache de St-Pierre est comme le soleil, aveugle qui ne le voit pas.

RAPPORT

FAIT PAR M. MAILLARD-D'ONTOT,

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

dans sa séance du 31 octobre 1841,

SUR

LES ONZE PREMIERS CAHIERS DES ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS, DE PARIS,

années (de 1837 à 1840.)

MESSIEURS,

Chargé de vous rendre compte des annales publiées par la Société libre des Beaux-Arts, mises en ordre par M. Miel, membre de cette Société, et dont les cahiers de quatre années (de 1837 à 1840) ont été offerts à la Société Royale d'Arras, je me félicite d'avoir à vous faire connaître ce recueil digne de tout votre intérêt par la place importante qu'y tiennent les beaux-arts. L'étude de leur histoire, leurs vicissitudes communes à toutes les choses humaines,

et la marche de leurs progrès , y sont traitées avec tout le talent que l'on doit attendre des artistes et des hommes distingués qui composent cette association , que l'on peut considérer comme une aggrégation à la classe des beaux-arts de l'Institut , et qui lui sert en quelque sorte d'intermédiaire avec le corps des artistes.

Cette Société, fondée en 1830, eut pour but d'assurer la propagation et le triomphe du beau et du vrai , de favoriser le développement et la prospérité des beaux-arts , cette belle branche des connaissances humaines , qui est aussi une des gloires de la France , et de contribuer au bien-être des artistes ; institution grande et belle , qui , dirigée dès son origine par des hommes sages et expérimentés , a constamment marché vers son but , celui de concourir au progrès des arts ; éclairant l'opinion publique sur les erreurs où la presse l'entraîne quelquefois , jugeant avec discernement et impartialité les œuvres des artistes , luttant contre l'envahissement du mal , prêtant son appui généreux au talent méconnu , payant un juste tribut d'admiration aux célébrités de toutes les époques. Ayant principalement pour mission d'examiner et de comparer les travaux des architectes , des peintres , des sculpteurs , des graveurs et des musiciens , la Société des Beaux-Arts décerne chaque année , dans une séance solennelle , des prix aux artistes , qui , par leurs productions , ont

acquis des droits à sa reconnaissance. Elle ouvre et ferme, pour ainsi dire, le sanctuaire des arts. En rendant compte de ses travaux dans ses séances publiques, cette Société manifeste les plus vives sympathies pour les services rendus aux arts ; elle encourage les hommes laborieux, par la lecture de rapports sur leurs principaux ouvrages, et de notices biographiques sur les hommes illustres que les arts ont perdus, et dans le but d'encourager autant que possible le perfectionnement des arts, elle s'est mise en rapport avec les Académies des provinces ; 38 de ces compagnies correspondaient déjà avec elle en 1840. Cet échange mutuel et spontané de lumières et de travaux, est même le seul mode de propagation qui soit véritablement fructueux ; c'est en partie aux communications entre les Sociétés savantes que l'on doit les découvertes importantes faites dans les temps modernes, ressource dont a été privée la civilisation ancienne.

Je vais passer sommairement en revue les principaux travaux de cette Société, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler. Sans m'attacher à suivre l'ordre de publication de ses annales, j'ai réuni les textes qui traitent d'un même sujet, et j'ai donné quelques développemens aux rapports qui m'ont paru les plus propres à vous intéresser.

L'architecture ancienne, principalement celle des grands monuments, ayant fixé particulièrement l'at-

tention de la Société des Beaux-Arts, a été le sujet de plusieurs rapports importants. L'art de l'architecture est en effet le lien de tous les autres ; son étude peut servir de guide dans l'histoire des temps les plus reculés, et principalement nous apprendre l'archéologie chrétienne. Qui n'est d'ailleurs ému par les descriptions des majestueuses créations monumentales de l'Égypte et de l'Inde, de ces édifices gigantesques de la nation des Pharaons, des merveilles de la Grèce et de Rome, qui font admirer la puissance de l'homme lorsqu'il est inspiré par une pensée religieuse.

L'architecture païenne et l'architecture chrétienne nous offrent les monuments les plus anciens ; toutefois, cette dernière architecture est celle qu'il importe le plus de connaître, attendu que ses anciens monuments encore debout, sont répandus dans le monde chrétien. Je vais indiquer, d'après les rapports précités, et quelques autres documents, la marche de l'art chrétien. Cet art prit naissance à l'époque du règne de Constantin (jusqu'alors les persécutions religieuses forçaient de célébrer le culte dans les lieux cachés, dits Catacombes, ou Cryptes, églises souterraines entièrement privées de jour ; c'est ce qui explique l'origine de la célébration des offices aux flambeaux). Ce fut dans ce temps que le Capitole perdit tout son lustre, que les Idoles païennes se couvrirent de poussière ; on vit le peuple

courir en foule aux tombeaux des martyrs, et élever des basiliques consacrées au Christ. L'art chrétien se divisa primitivement en deux styles, l'un, qu'on appela latin, l'autre, connu sous le nom de bysantin; le premier style se développa dans Rome et dans toute la chrétienté occidentale. La plupart des basiliques furent alors disposées en parallélogrammes, et divisées en plusieurs nefs par deux longues rangées de colonnes. Une grande porte et deux portes secondaires s'ouvraient sur la façade pour donner accès dans les nefs. Devant cette façade de nombreuses colonnes supportaient un toit formant un porche. On sépara le sanctuaire par une nef transversale, et ce fut là l'origine de la croix latine, ou du style latin. Ce style se conserva, presque sans interruption, à Rome, jusqu'au seizième siècle. Les dévastations normandes le firent disparaître du sol de la France. La Cathédrale de Paris, aujourd'hui Notre-Dame, l'église de Ste-Géneviève, bâtie par Clovis, celle de St-Germain-des-Prés, fondée par Childebert, brillaient alors par leurs riches colonnes de marbre, par leurs beaux pavés en compartimens, et par ces mosaïques à fond d'or, qui couvraient leurs parois intérieures.

Le style bysantin prit naissance au sixième siècle, sous l'empereur Justinien I^{er}, qui fit élever à Constantinople, l'église de Ste-Sophie sur un plan carré; l'intérieur présenta l'aspect d'une croix grecque. Ce

style s'étendit dans toutes les villes chrétiennes de l'empire oriental ; plus tard, l'alliance de ces deux styles donna lieu successivement à deux systèmes secondaires, connus sous les noms de Roman et de Gothique, qui se répandirent sur toute la surface du Globe, et que les Maures ne tardèrent point à modifier par l'introduction de la forme ogivale ; mais à l'époque de la Renaissance, au XVI^e siècle, sous François I^{er}, on revint au style latin dans l'empire occidental, style qui, alors n'était point une imitation exacte de ce qu'il avait été à l'origine, mais qui en avait conservé le genre, en s'appropriant les beautés de l'antique et du moyen-âge. C'est surtout en Italie que l'on peut admirer l'architecture de cette époque.

Cet aperçu des différentes phases de l'architecture chrétienne donne lieu à deux observations applicables à l'architecture ancienne :

La première, est que le grandiose des constructions était généralement le caractère dominant des édifices des anciens, qui ne négligeaient rien pour que leurs ouvrages parvinssent à la postérité. Bien que le temps en ait détruit le plus grand nombre, à l'exception toutefois des édifices chrétiens, et ait détérioré les autres, les ruines des grands monuments qui ont résisté, imposent toujours à l'esprit par leurs masses prodigieuses, et leur immense étendue, et l'on pourrait citer les chefs-d'œuvre, qui dans l'antiquité furent appelés les sept merveilles du monde, dont il ne

reste plus aujourd'hui que les pyramides d'Égypte. N'est-on point frappé, Messieurs, de l'indifférence avec laquelle on voit abattre ces traces monumentales de la grandeur et de la civilisation des siècles passés? Débris, qui attestent l'invasion des barbares du Nord, qui ont porté un coup mortel à l'art, en détruisant les édifices somptueux de la Grèce et de Rome.

Faut-il que de nombreuses démolitions de monuments antiques aient aussi eu lieu dans ces derniers temps ! Plusieurs villes de France ont vu disparaître des édifices séculaires, indices de leurs anciennes illustrations, ou types de l'architecture des siècles reculés, entr'autres, Nîmes, Bordeaux, Orléans, autrefois si riches en constructions remarquables, et qui ne possèdent plus maintenant que de magnifiques restes d'antiquité. On voit encore les ruines du palais de l'empereur Gallien à Bordeaux. Que l'on remplace par des constructions nouvelles les vieux édifices dégradés par le temps, et trop difficiles à réparer ou à utiliser, mais que l'on conserve et entretienne ceux qui peuvent être restaurés à peu de frais; ils sont utiles pour les études de l'art ou de l'histoire; ils rappèlent les temps et les hommes dont le souvenir serait effacé sans la présence de ces monuments. C'est par un motif analogue que la ville d'Orléans, si célèbre par le siège qu'elle soutint, en 1428, contre les Anglais, conserve dans son musée l'étendart qui lui fut donné, au commencement du 16^me siècle, par

- Louis XII ou François I^{er}, que l'on portait jadis aux processions du 5 mai, jour de sa délivrance, et sur lequel ce mémorable événement est rappelé.

La seconde observation, c'est qu'une des causes qui ont le plus contribué à l'exécution de ces grandes constructions, indépendamment des ressources dues à la richesse du clergé, à l'association des villes, et même des nations, qui mettaient leur noble ambition à élever d'admirables monuments, est l'emploi de la force humaine, qui, à cette époque, n'était point ménagée. Les peuples conquis étaient employés à ces travaux. Après les victoires de Titus et de Vespasien, trente mille juifs furent employés à la construction du Colysée à Rome. L'établissement de la fameuse muraille de la Chine, d'environ 2,000 kilomètres de développement, fut imposé par le conquérant au peuple vaincu ; toutefois, les célèbres voies romaines, celle d'Appia, qui conduisait de Rome à Carthage, en passant par Capoue et Bysance, et celle, dite Emilienne, qui traversait les Gaules, la Germanie, et la Scythie, dans un parcours d'environ 6,000 kilomètres, furent en grande partie exécutées par ses légions. Rien chez les nations modernes ne saurait être comparé à ces immenses travaux, quoique de magnifiques monuments aient été élevés aux époques du moyen-âge, de la renaissance, et dans les siècles postérieurs ; il est vrai que ce fut avec le secours de la corvée dans les deux premières périodes. A l'abo-

lition de cette corvée , l'industrie dût multiplier ses efforts pour y suppléer ; de ses recherches naquit l'art de l'appareil , c'est-à-dire la création et l'emploi de moyens mécaniques qui réduisent de beaucoup le nombre des bras nécessaires aux constructions. Ce n'est d'ailleurs qu'en employant ces bras avec ordre et méthode , conjointement avec ces moyens mécaniques , que l'on est parvenu de nos jours à ériger des monolithes d'une très grande pesanteur ; c'est ainsi qu'à été élevé à Rome , sous Sixte V , le fameux monolithe de St-Jean de Latran , plus récemment à Saint-Pétersbourg , la colonne Alexandrine , qui a environ 33 mètres de haut , depuis le piédestal jusqu'au chapiteau , et depuis , l'Obélisque de Lonsor , au centre de la place de la Concorde. C'est aussi à des procédés analogues que l'on doit l'exécution de quelques beaux ouvrages dignes de passer à la postérité , tels que le canal du Languedoc , la route du Simplon qui traverse les Alpes , le Tunnel sous la Tamise en Angleterre. On pourrait citer aussi comme dignes de l'attention des artistes , quoique bien moins étendus , les beaux travaux exécutés récemment par l'architecte Rohaut au Muséum d'histoire naturelle à Paris , établissement qui fut fondé par Louis XIII , en 1635 , sous la dénomination de Jardin du Roi ; les serres chaudes , la galerie de minéralogie et de géologie sont en effet des modèles de construction , tant sous le rapport de l'art , que sous celui de l'utilité , et complètent

cet établissement qui fait honneur au goût français.

La solidité des constructions dépendant principalement du bon établissement des fondations, il est convenable de faire remarquer que les anciens employaient généralement le béton pour fonder les édifices, ainsi que le prouvent les murs de l'Acropole d'Athènes, les grandes murailles près du détroit des Thermopiles, les bains d'Agripa, et le Colysée à Rome. Ce mode de construction a été aussi employé dans les temps modernes. C'est en béton qu'on a établi les fondations d'une partie de l'église de Westminster et du palais de St-James, à Londres, des églises de Bonne-Nouvelle, de Notre-Dame-de-Lorette, et de l'entrepôt du Marais, à Paris, ainsi que de divers autres monuments. Cette substance donne en effet au sol sur lequel on veut asseoir un édifice, toute la solidité convenable; elle est composée de trois parties de sable fin, deux parties de chaux hydraulique naturelle ou artificielle, mesurée en pâte, et de gros graviers, recoupees de pierres ou de briques concassées de la grosseur d'une noix ordinaire. Ce béton, bien mélangé, doit être employé au fur et à mesure de sa confection. La chaux hydraulique a la propriété de se durcir extrêmement, et de résister dans cet état à tout contact d'humidité.

La Société des Beaux-Arts, s'étant aussi occupée de la restauration des anciens monuments, on y a agité la question suivante : Convient-il de reproduire

le plus imitativement possible le style de l'édifice à restaurer, ou faut-il employer le style en usage à l'époque de la restauration? La conservation du genre d'architecture employé à l'époque de l'érection de l'édifice est sans aucun doute préférable, afin de ne pas détruire la majestueuse unité des monuments, its gothiques, en substituant des ornements ou accessoires les plus hétérogènes à des décorations harmonieuses, et éminemment caractéristiques, et qui feraient disparaître la régularité du style primitif, ainsi que cela se remarque dans la belle église métropolitaine de Ste-Marie, de la ville d'Auch (département du Gers). La création primitive de cette basilique séculaire, digne des pompes augustes du christianisme, n'a pas été respectée dans les réparations ou reprises des travaux. Chaque siècle, selon les vicissitudes de l'art, est venu tracer son nom en caractères différens sur ces murs vénérables, (pourquoi faut-il que des reproches de la même nature puissent être faits au sujet des formes disparates que présentent certains édifices achevés aujourd'hui, et dont la fondation remonte à peine à trente années). L'église d'Auch, commencée au temps des croisades, porte des traces de réparations et d'additions considérables opérées à toutes les époques, jusqu'au règne de Louis XV. L'importance et la richesse de ses parties, le beau portail exécuté à l'époque de la renaissance, les admirables sculptures du chœur, la

peinture des vitraux, due aux talens d'Armand Moles, le riche travail des stalles, font de cet édifice un monument très remarquable, bien qu'il présente différens genres d'architecture; édifice qui est le fruit du travail patient et religieux des premiers temps, alors que les hommes laborieux, éloignés de toute ambition, travaillaient uniquement pour l'art et pour le ciel. C'est pour éviter l'inconvénient signalé pour l'église d'Auch, que l'architecte Durand a conservé le style ancien dans la réparation de la superbe basilique de St-Remi, de Reims, exécutée de 1829 à 1838, édifice remarquable par sa grandeur, sa beauté et sa perfection, qui fut commencé dans le onzième siècle, et achevé dans le quinzième; mais il ne s'en suit pas, de ce qu'il convient de conserver le caractère des anciens monuments gothiques, qu'il faille faire rétrograder l'art au point de copier de nos jours ce genre d'architecture, qui, il y a trois ou quatre siècles, avait déjà commencé d'être vieux pour nos pères; sans doute qu'il ne faut pas exclure l'architecture des premiers siècles du christianisme, recommandable par sa majesté et ses belles dispositions, qui parait être bien appropriée aux usages religieux, dont Saint-Clément, Sainte-Praxède, Saint-Etienne-le-Rond, à Rome, nous offrent des exemples; mais il ne faut pas non plus, parce que l'on a dédaigné long-temps le style bysantin, qu'un enthousiasme qui tient de la mode, nous fasse suivre ce sys-

tème. Il convient de chercher le beau dans tous les styles, dans tous les systèmes.

On trouve dans l'opinion de la Société libre des Beaux-Arts, sur les salons de peinture de 1838, 1839 et 1840, ainsi que dans les notices nécrologiques sur plusieurs peintres que les arts ont perdus, diverses remarques intéressantes, dont je dois vous entretenir. L'école française de peinture a gagné sous le rapport du coloris et de l'effet, mais elle a perdu du côté du style, de la pureté du dessin, et de l'expression, qui est en quelque sorte la vie de la peinture. On a vu dans ces divers salons une foule d'ouvrages, où se révèle sans doute, un vrai talent, mais point de ces pages saisissantes qui fixent l'admiration publique; toutefois, il faut convenir qu'il y a eu progrès en 1840; une heureuse fusion s'est manifestée entre le classique et le romantique. Ce salon a présenté des imitations des belles créations de tous les siècles, de tous les peuples. L'étude y paraît mieux dirigée; quelques artistes n'ont point cherché à satisfaire au besoin de nouveauté qui tourmente incessamment l'esprit humain. Le portrait et le genre anecdotique, dans lequel se trouve classé le beau tableau du lecteur, offrent des œuvres qui peuvent être comparées avec les œuvres les plus précieuses que la peinture ancienne nous ait léguées. On chercherait cependant en vain dans ces salons un caractère de nationalité; notre école de peinture et de

sculpture est devenue cosmopolite depuis 50 ans. Elle n'a plus généralement ce caractère classique de l'ancienne école, de Phridias, de Raphaël, du Poussin, etc., caractère abandonné pour un temps ; mais rétabli par les David, Gros, Gérard, Girodet, Guérin et autres, ainsi que le constate, entre plusieurs chefs-d'œuvre modernes, le sublime tableau du Serment des Horaces, conception simple, grande et morale, puisqu'elle glorifie l'amour de la patrie qui triomphe des plus forts sentiments de l'humanité.

Les annales de la Société des Beaux-Arts, font mention d'un procédé de la peinture à fresque, nouvellement importé en France, par M. Rayneri, qui a été exécuté pour la décoration de la voûte de la chapelle de la Vierge, de l'église de St-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, procédé qui mérite votre attention. Ce travail paraît réunir toutes les conditions de pureté et de durée que l'on remarque dans les fresques Italiennes. Ce procédé est d'autant plus avantageux, qu'il a eu lieu avec des matériaux extraits du sol des environs de Paris. Le sable fin de la Seine s'est trouvé parfait pour établir le premier crépi, il en a été de même du sable des carrières, pour l'enduit final, qui s'applique sur ce crépi ; leur combinaison avec la chaux du pays, a donné un résultat semblable à celui que l'on obtient en Italie, c'est-à-dire une grande adhérence du crépi avec le mur, et une dureté de l'enduit qui doit arriver à celle de la pierre.

C'est sur cet enduit que l'on exécute la fresque avec des terres colorées naturellement et broyées à l'eau. Le peintre est obligé de préparer et d'exécuter dans la journée tout le travail entrepris. Cette peinture ne saurait être retouchée, et ne laisse à l'artiste aucune ressource pour perfectionner son œuvre ; mais M. de Montabert a rendu un service immense à la peinture à fresque, en prescrivant l'emploi de l'encaustique des anciens, dont les peintres grecs faisaient usage, qui est une préparation de couleurs à la cire, qui permet d'améliorer ce travail après son exécution. C'est par ce procédé que vient d'être réparée la plus belle fresque qui existe en France, celle du primatice au château de Fontainebleau, et que sont exécutées par M. Abel de Pujol, les peintures de la Madeleine, et de diverses églises de la capitale ; fresques que l'on assure ne devoir subir aucune altération par le temps.

La Société libre des Beaux-Arts a cru devoir aussi signaler la perfection apportée par le peintre Philippe Franck, élève de David, dans la restauration du tableau d'Erasmus Quellinus, peintre belge, disciple de Rubens. Ce tableau, de 3 mètres de haut, sur 2 mètres 40 centim. de large, peint sur toile, représente Jésus-Christ mort sur la croix. On remarquait deux bandes d'environ 12 centimètres de large, traversant le tableau, et sur lesquelles il ne restait plus vestige de couleur. L'une d'elle passait sur la partie la plus éclairée du torse de la figure principale.

Plusieurs des anges étaient aussi fort maltraités. La toile, dans son entier, était criblée de trous ou de parties écaillées. Eh bien, cet artiste, à force de soin, de talent et de patience, a rendu ce chef-d'œuvre à l'admiration publique.

Messieurs, on ne peut quitter le chapitre de la peinture, sans rendre hommage au célèbre artiste physicien Daguerre, qui, au moyen de son admirable invention du Daguerréotype, fait reproduire la nature par la nature elle-même.

La sculpture, s'est, ainsi que la peinture, écartée des bons principes; quelques ouvrages seulement rappellent le système antique; on est arrivé à distinguer deux statuaires, la statuaire monumentale et la statuaire de genre; les œuvres de celle-ci ne se voient cependant plus maintenant qu'en petit nombre dans les expositions. Il y a eu aussi progrès évident en 1840. On le doit principalement au célèbre David, et aux deux frères Giraud, sculpteurs morts récemment, qui ont contribué efficacement à rappeler en France les bons principes de la sculpture, principes que l'on trouve bien observés dans leurs œuvres. On doit aussi citer la statue de Jeanne-d'Arc, faite par la princesse Marie d'Orléans, ainsi que les figures du fronton et les belles statues que M. Pradier vient de terminer au Luxembourg, remarquables par la beauté des formes et l'expression; mais c'est particulièrement dans les chefs-d'œuvre du grand

sculpteur David, que l'on retrouve le caractère classique.

Une notice, insérée dans les annales des Beaux-Arts, sur l'emploi des frontons ornés de sculpture dans l'architecture, donne lieu de remarquer que le système des ornements grecs pour les frontons triangulaires, serait préférable au système des ornements romains, tel qu'il a été adopté pour les frontons de l'église de la Madeleine et du Panthéon, à Paris, attendu que les moulures romaines des rampans du fronton triangulaire, étant complètement identiques avec les moulures horizontales de la corniche, font par leur saillie un mauvais effet sur la sculpture du tympan de ce fronton, il serait également préférable d'appliquer à la décoration du tympan du fronton triangulaire porté par des colonnes isolées, le genre de sculpture de ronde-bosse, que l'antiquité a conservé dans les restes de deux temples, celui de Jupiter Panhessénien, dans l'île d'Egine, et celui du Panthéon, à Athènes, plutôt que d'employer la sculpture du bas-relief, ainsi que cela a eu lieu pour les deux monuments français, précités, parce qu'il offre des moyens d'exécution beaucoup plus économiques ; qu'il n'est point à craindre que les joints des pierres traversent les figures, comme cela a lieu dans le premier cas, et que l'on évite ainsi l'emploi des incrustations. Il convient de faire remarquer que la forme triangulaire du fronton grec n'est point favorable au sta-

tuaire. L'extrême abaissement des lignes vers les angles force de conserver la même ordonnance de sculpture pour tous les frontons, ainsi la figure principale sera le génie symbolique de l'édifice, de chaque côté les groupes suppliants ou protégés ; aux deux bouts les figures de remplissage et les accessoires , comme cela vient d'être exécuté aux frontons du Luxembourg et de la Chambre des Députés. L'art moderne se servant de symboles antiques , l'illusion ne saurait être complète dans ces œuvres allégoriques , mais on n'a pas trouvé que l'effet général fut satisfaisant dans les divers essais qui ont été faits du costume moderne.

La gravure, servant à multiplier et à perpétuer les œuvres de peinture et de sculpture , peut contribuer à conserver les bonnes doctrines , lorsqu'elle est dirigée par le bon goût , malheureusement elle a dégénéré depuis qu'on l'a introduite comme décoration dans l'intérieur des édifices ; cependant plusieurs belles planches exposées au Salon de 1840, attestent que l'art de la gravure peut se relever en France , malgré le peu d'encouragement qu'il a reçu depuis dix ans.

Le nouvel édifice construit à Paris pour servir de Musée antique et de palais des Beaux-Arts , dont les annales donnent la description , est assez remarquable pour vous donner un aperçu de l'ensemble de cette construction , et vous faire voir comment le luxe et l'art peuvent se trouver en rapport avec les convenances de localité et de destination.

On a conservé ce qui restait de l'ancien Musée des Petits-Augustins, principalement l'arc de Gaillon, et le portique d'Anet. Le premier monument fait la principale décoration de la cour d'entrée, qui donne accès aux différentes parties de l'édifice. Cet arc de Gaillon est orné d'un grand nombre de statues, et porte au revers, en marbre blanc, sur un fond d'émail rehaussé d'or, les médaillons de Vespasien et d'Adrien, deux des Empereurs Romains qui ont fait le plus pour les arts. Il se rattache par deux appuis à jour à deux constructions latérales demi-circulaire, dont la cavité est tournée vers le bâtiment du fond. Cette ligne détermine dans le plan quatre divisions, deux en deçà de l'arc, et deux au-delà ; une grille s'étend sur la rue et clôt le palais. Deux bustes, celui du Poussin et celui du Pujet, surmontent les deux piédroits de la porte d'entrée. La première division est l'ancienne église des Petits-Augustins, dont la principale entrée est le portique d'Anet. On doit construire un beau portail de chapelle gothique pour servir de pendant à ce portique, et rendre symétrique la cour d'entrée, qui offrira le résumé de l'architecture française à ses trois principales époques, le moyen-âge, la renaissance et la transition de l'une à l'autre. On voit sur le mur de fond de cette église, une copie du jugement dernier, peint à fresques par Michel-Ange, copie exécutée dans les colossales dimensions de l'original par Sigalon. La même nef

offrira, moulé, le tombeau de Médicis, tel qu'il existe à Florence dans la chapelle sépulcrale de San-Lorenzo, puis ce qu'il y a de fait pour le monument inachevé de Jules II; le Moïse, et les deux figures d'esclave, dont le Musée de Paris s'enorgueillit de posséder les originaux, puis la Pitié, le Faune, le Bacchus, etc.; c'est-à-dire, que les ouvrages les plus remarquables de Buonarrotti, en peinture et en sculpture, s'y montrent rassemblés pour donner à la France une juste idée de ce puissant génie. Les sculptures les plus éminentes, produites en Europe, depuis la renaissance jusqu'à nos jours, seront aussi déposées dans le même lieu. Luca-Della-Robbia, Ghiberti, Donatello, Canova, Thorwaldsen, y auront leur place à côté de Jean Goujon, de Girardin, du Puget, autre important chapitre de l'histoire de l'art par les monuments. La seconde et la troisième division, sont destinées aux professeurs et aux élèves; la quatrième est réservée pour les expositions. La façade offre, au premier étage, une ordonnance corinthienne à colonnes engagées, avec quatre médaillons, deux en bronze et les deux autres en marbre, tous quatre sur fond d'or, figurant pareil nombre d'artistes français illustres, Philibert Delorme, Jean Goujon, Le Poussin, et Lesueur. L'image du Poussin, deux fois reproduite dans l'édifice, exprime sensiblement que ce grand peintre est le modèle des artistes, à double titre par son génie et par ses vertus.

La cour intérieure est une espèce d'impluvium, des colonnes de marbre supportant des bustes en ornement le pourtour. Les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François 1^{er}, la caractérisent. Ces brillans et heureux protecteurs des arts, y sont représentés dans quatre médaillons peints en émail sur lave de Volvic, et environnent les arcades du milieu. Les deux derniers dominent la porte du fond qui donne entrée dans une salle demi-circulaire, éclairée par le haut, disposée en amphithéâtre, et réservée pour la distribution des prix. C'est sur la muraille de cet hémicycle, qui présente une surface de 5 à 7 mètres de hauteur au-dessus des gradins, sur un développement de 17 mètres que M. Paul Delaroche vient de terminer, après quatre ans de travaux opiniâtres, une peinture monumentale, représentant les grands hommes qui se sont illustrés dans les arts de peindre, de bâtir et de sculpter; composition sagement ordonnée, grande et du plus bel effet. La peinture monumentale élève et enflamme l'âme de l'artiste. Il est à désirer que l'on encourage ce genre, que l'on sera encore bientôt à même d'apprécier dans les ouvrages en cours d'exécution à la Madeleine et au Luxembourg, et plus tard dans les peintures destinées à décorer la Salle des séances de la Chambre des Députés. Il est toutefois à regretter que l'on n'ait pas admis l'unité d'exécution pour le premier de ces monuments.

Un aperçu sur la marche de l'art musical, tiré des divers rapports faits à la Société des Beaux-Arts, donne une idée assez exacte des différentes périodes de cet art, qui nous émeut par l'ouïe, et par ce sens porte à l'âme de si douces impressions. L'écho ou la répercussion du son, ainsi que les effets agréables produits par la succession ou la simultanéité de ces sons, furent l'origine des règles de l'acoustique, et de l'invention de la musique. La marche de la science musicale peut se diviser en trois périodes. Vers le sixième siècle commencerait la première période. Saint-Grégoire forma alors le plain-chant de l'ancienne mélodie des Grecs. A cette époque s'établit l'harmonie, mais la mesure ou le rythme, due à Franco, de Cologne, ne remonte pas plus haut que le onzième siècle, ce fut Gui-d'Arrezzo, qui, vers la même époque, établit l'échelle musicale diatonique. Pendant long-temps la musique n'eut que le genre religieux. Plus tard, Corelli et Carrissimi créèrent la musique dramatique. La seconde période commencerait au seizième siècle. Les pratiques des maîtres de musique ayant été réduites en principes, formèrent alors les théories, et Rameau, malgré ses erreurs, devient en quelque sorte le fondateur de la science harmonique; science qui se développe et se perfectionne sous Bocherini et Haydn, pour le quatuor d'instruments à cordes; Rossini et Beethoven pour la symphonie; Gluck pour le drame lyrique, et

enfin Mozart , qui surpassa ses prédécesseurs dans chaque genre. Serions-nous malheureusement arrivés à la troisième période de cette science, laquelle après avoir parcouru différentes phases de progrès , aurait atteint son point culminant, et commencerait à décroître?... La marche que suit maintenant cette science, le ferait craindre ! Les lois qui régissent le corps humain sont applicables aux arts et aux sciences, ainsi qu'au corps social lui-même. Aux bonnes méthodes de Catel, Rheica , Fétis et autres savants théoriciens, on voit succéder des abrégés qui les réduisent à leur plus simple expression, et finissent par les dénaturer. On ne cherche plus qu'à plaire au grand nombre ; c'est la confusion de tous les genres. Point d'unité dans la couleur, point de caractère, on veut innover , et l'on tombe dans la faiblesse du premier âge. Il en est de la science musicale, comme de toutes les connaissances humaines. La science est d'abord individuelle , bientôt plusieurs s'en emparent, la perfectionnent, mais ensuite elle gagne les masses qui en abusent.

Dans l'application des arts à la musique, les annales des Beaux-Arts font mention d'un mécanisme inventé récemment par M. Le Perc pour accorder soi-même son piano à l'aide d'un moyen indépendant de l'oreille. L'appareil consiste dans l'emploi d'un ressort en acier, correspondant à un indicateur, dont on place l'aiguille à un point déterminé, lorsque la

corde est parfaitement d'accord. Ce ressort, de forme circulaire par le haut, est allongé à la partie inférieure, où il reste ouvert et forme deux branches. La corde s'attache à l'une des branches, à l'extrémité de l'autre s'adapte une vis de rappel, destiné à tendre ou à relâcher le ressort, et par le ressort, la corde. A l'aide de leviers combinés, l'indicateur obéit au moindre changement de tension survenue dans celle-ci. En s'écartant du point d'accord, dans un sens ou dans l'autre, l'aiguille accuse à l'œil l'excès ou le défaut de cette tension, même avant que l'oreille en soit avertie par un son qui la blesse. Pour rendre à la corde sa tension normale, il suffit de tourner la vis à droite ou à gauche, jusqu'à ce que l'indicateur soit revenu au point d'accord.

Il résulte des observations qui ont été faites à la société des Beaux-Arts, que l'exposition industrielle de 1839, ce grand concours national de l'industrie française, ne satisfait pas pleinement, si on la considère en ce qui concerne l'application de l'art du dessin aux produits manufacturés, c'est-à-dire sous le rapport de la nature, des motifs et de l'objet de ces expositions, dont l'établissement remonte jusqu'à l'année 1798 ; mais qui fut interrompu par les événements qui suivirent. L'on remarque que le goût dans les formes et l'emploi des ornements a souvent été négligé dans les objets exposés. On aurait désiré plus de conceptions originales et moins d'imitations ; on

y a trop souvent sacrifié à la mode, qui est l'ennemi du goût, lorsque le prestige des arts vient à lui manquer. La France possède cependant encore le sceptre du goût ; qu'elle ne laisse point échapper cette suprématie ; qu'elle entretienne l'amour des formes pures dans les ateliers, et les palmes nationales, qui seront décernées à la suite de ces expositions, seront enviées des artistes et industriels étrangers.

Au nombre des découvertes qui concernent les sciences physiques et les arts industriels, les annales de la Société citent entr'autres :

1°. Le procédé d'éclairage par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxigène dont la flamme est dardée sur un fragment de chaux ; cette dernière substance s'échauffe, s'embrase, devient incandescente, et acquiert un éclat prodigieux. Une première expérience fut faite en Irlande dans l'année 1830. Son appareil ayant été placé sur une montagne enveloppée de brume à la distance de 96 kilomètres, tandis qu'une lampe ordinaire avec réflecteur avait été fixée à un clocher, à la distance de 16 kilomètres seulement, la lumière de l'appareil parut plus vive et plus forte que celle de la lampe.

De nouvelles expériences ayant été faites à Bordeaux et à Paris, la nouvelle lumière, s'est trouvée, pour ainsi dire, égale à celle des rayons solaires. L'œil n'en peut soutenir la splendeur éblouissante, et pour l'adapter à l'éclairage public, on cherche aujourd'hui

les meilleurs moyens de l'amortir. Son intensité et sa blancheur sont telles que l'on peut apprécier les nuances les plus délicates des fleurs, comme si on les voyait au grand jour.

2°. La construction de murs en briques liées au moyen de l'emploi combiné de ciment, du fer, et du bois, qui présente une telle solidité qu'une arche de 23 mètres de diamètre entièrement isolée à l'une de ses extrémités, construite de cette manière près du Tunnel en Angleterre, se soutient par la seule force de l'adhérence des briques.

La recherche et la description des monumens anciens font depuis quelque temps l'étude d'hommes éclairés, qui pensent que c'est le plus sûr moyen de connaître l'histoire des peuples, et de juger de leur degré de civilisation. C'est dans ce but que deux auteurs versés dans les sciences historiques, MM. Albert Lenoir, et Jules Gailhabaud ont publié ; l'un, l'atlas des œuvres complètes de Rollin ; l'autre, un ouvrage sur les monuments anciens et modernes, où sont reproduites les constructions religieuses, civiles, militaires et navales, des Egyptiens, des Perses, des Carthaginois, des Grecs et des Romains. On y remarque entr'autres le temple inachevé de Ségeste en Sicile, qui est resté dans le même état depuis des siècles, et la basilique de St-Clément à Rome, un des premiers édifices chrétiens, etc., de quelle ressource seront pour les arts ces recueils précieux !

Divers rapports faits à la Société libre des Beaux-Arts sur les travaux des sociétés antiquaires de l'ouest et du midi de la France, font également apprécier combien peuvent-être utiles aux arts et à l'histoire, ces institutions dont l'objet spécial est la recherche, l'étude, la conservation et la description des antiquités et des documents historiques; ainsi la recherche des antiquités dans l'ouest, pays compris entre la Loire et la Dordogne, a fait découvrir à Baptesse, un autel votif où se trouvent sculptés les dieux Mars, Mercure, Vulcain et Hercule. Ce sont les mêmes personnages que ceux qui figurent sur l'autel d'Essus (le Mars gaulois) trouvé dans les fouilles faites à Notre-Dame de Paris, pour la construction du maître-autel, ce qui indique un monument gallo-romain qui permet d'étudier l'état des arts chez les Gaulois. Il a aussi été reconnu à la même époque, que l'origine de l'édifice désigné à Poitiers sous le nom de Temple de Saint-Jean, qui est maintenant un baptistère, était un tombeau érigé par Varénilla, fille du proconsul Varénus, par son époux propréteur de la province aquitanique, monument qui n'a pu échapper aux dévastations des Normands, dans le neuvième et le dixième siècle, que parce que c'était un tombeau. De nombreux fragments de colonnes, chapiteaux, frises, et entablements du meilleur goût, trouvés sous cette même ville, indiquent que les galeries souterraines que l'on y rencontre, faisaient autrefois partie d'une

importante citée bâtie par les Romains, mais qui aura été enfouie par l'exhaussement successif du sol.

Les vestiges du camp de Clovis trouvés à Voulon, démontrent que c'est là qu'à eu lieu cette célèbre bataille où le roi des Visigoths fut défait par le monarque des Francs.

Un des précieux ornements de l'ancienne Auvergne est l'église de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, (département du Puy-de-Dôme.) Cette basilique, qui avait été consacrée par Saint-Avit, dix-huitième évêque de cette province, de 571 à 594, fut incendiée par les Normands en 840, et rétablie peu de temps après, de 863 à 868, par Saint-Sijon, quarantième évêque. Des témoignages sincères démontrent que depuis cette époque, l'église n'a pas subi de transformation et qu'elle apparaît telle qu'elle fut construite avec des grés à gros grains; les laves n'ayant été employées qu'au onzième siècle. Les mosaïques extérieures y sont nuancées à l'aide de scories trouvées à la surface du sol, et taillées malgré leur porosité.

Les investigateurs des antiquités locales ont aussi reconnu que la ville de Lectour, située dans le Midi, et dont les habitans parlent un langage rempli de mots grecs, est de la plus haute antiquité; c'est ce qu'annoncent les débris des monuments de tous genres, soit de la période romaine, soit du moyen-âge, existant sur son sol; tels sont les vestiges de deux

routes romaines, qui traversant la ville, conduisaient à Auch et à Agen, et deux anciennes fontaines, l'une, connue sous le nom de fons Délios, ou Hélios, (fontaine de Diane ou du Soleil) et l'autre, dite Hydrone, lesquelles feraient croire à l'existence dans ce lieu de bains antiques, ce qui semble aussi être confirmé par les restes de fûts de colonnes, chapiteaux, entablements, et de quelques statues mutilées. Ces antiquaires ont aussi découvert une foule d'inscriptions de diverses époques très-curieuses, se rattachant à l'histoire des villes du Midi, et qui marquent les différencantes phases de l'art au moyen-âge. Espérons, Messieurs, que les Sociétés savantes du Nord de la France, où le culte des souvenirs ne saurait être abandonné, animées d'un même zèle pour les études archéologiques, continueront de recueillir les vestiges du passé, matériaux importans pour faire l'histoire locale, (les fouilles intéressantes entreprises près d'Etaples sous la direction de la Société de Morinie de Saint-Omer promettent des résultats précieux.) Déjà, notre collègue, M. Harbaville, nous a donné une description exacte des lieux dans son beau travail sur le département du Pas-de-Calais. Quelle contrée, en effet, présente plus de souvenirs historiques que celle du Nord? Indépendamment des voies romaines et des vestiges des ouvrages célèbres de ce peuple conquérant qui subsistent encore, on est frappé à la vue de tant de monuments anciens dignes d'admiration; là,

ce sont des Églises colossales d'une magnificence et d'une richesse étonnantes, qui révèlent la foi vive et puissante qui animait nos aïeux; ce sont des Halles et des Bourses, bâties à frais énormes, qui attestent qu'ils savaient apprécier l'influence du commerce sur la prospérité publique; ici, ce sont des Hôtels-de-Ville auxquels ont travaillé plusieurs générations, des Belfrois d'une construction admirable, qui semblent être un témoignage de l'amour de ces populations pour l'administration communale, et du patriotisme de nos ancêtres. Eh! n'éprouve-t-on point, Messieurs, un sentiment d'orgueil, en contemplant ce superbe beffroi, qui orne l'Hôtel-de-Ville de cette Cité, et auquel une restauration récente aussi rapide que soignée a sagement conservé son caractère historique.

Les Musées et les Bibliothèques des principales villes du Nord, ainsi que les cabinets particuliers des amateurs, possèdent des ouvrages d'art et des documents historiques du plus grand prix. Le Musée de Lille contient une riche collection de dessins originaux des plus grands maîtres de toutes les écoles, que lui a légués le peintre Wikar. On voit aussi dans les Églises et dans les Musées les tableaux des plus grands peintres, des Rubens, des Corrège, des Poussin, etc. La Bibliothèque de Cambrai possède un manuscrit de Grégoire de Tours, dont l'écriture est bien celle qui était en usage au huitième siècle; elle pos-

sède encore un monument druidique de haute importance, trouvé dans cette ville au mois de mai 1339, acquis par l'inspecteur des monuments, qui l'a cédé depuis à la Bibliothèque, et a fait à ce sujet la réflexion suivante, digne de remarque et d'une attention particulière.

« Il serait bien à désirer que les Conseils Généraux votassent des fonds destinés à acquérir les objets d'art et les monuments d'histoire locale, qui sont souvent exposés en vente dans les départements; ces morceaux devraient former dans les villes importantes des Musées où seraient recueillis les débris de leur histoire qui ont échappés aux temps et aux révolutions. »

Messieurs, il résulte des observations contenues dans ce rapport, qu'il y a décadence dans les arts en France. En examinant quelles en sont les causes principales, on peut citer d'abord, suivant l'opinion de la Société libre des Beaux-Arts, les aberrations de la presse sur les arts. Voici textuellement l'opinion qu'elle a émise à ce sujet :

« La presse, comme la conçoivent les gens de bien et les hommes éclairés, c'est la sentinelle avancée de la civilisation et de la vérité, argus incorruptible, elle devrait veiller à tout ce qui se passe autour d'elle, afin d'annoncer les dangers, de dévoiler les manœuvres de l'intrigue et du mensonge; sa parole devrait être calme, mesurée, im-

» posante, exempte de passion ; elle devrait enfin
 » attaquer les choses, en respectant les personnes.
 » Effectivement, ceux dont la plume va distribuant
 » chaque jour la louange ou la critique, tiennent
 » dans leur main le présent et l'avenir de l'artiste.
 » Leur blâme peut fermer au talent l'entrée de la
 » carrière ou amener la ruine d'une famille, tandis
 » que leur louange déplacée détournant le flot ca-
 » pricieux de la faveur publique, le dirigera peut-
 » être vers la médiocrité ; lorsqu'il devrait se porter
 » vers les travaux du génie et en féconder le germe.

» S'ils réfléchissaient aux conséquences que peut,
 » de leur part, entraîner l'erreur, combien d'écri-
 » vains dont la main s'arrêterait tremblante, et dont
 » la conscience reculerait devant une pareille tâche !
 » Combien se recuseraient en songeant que la presse
 » est un sacerdoce qui exige de l'écrivain une re-
 » nonciation complète à toute vue d'égoïsme. »

Eh, Messieurs, la presse remplit-elle sa mission
 dans l'examen des ouvrages d'art des Salons d'expo-
 sition ? Peut-on dire que les jugements de ses prin-
 cipaux organes sont fondés sur une saine critique ?
 Les uns blâment ce que les autres approuvent ; quelle
 confusion dans leurs opinions ! Loin d'éclairer le
 public, ils s'en emparent et le séduisent en flattant
 et corrompant ses goûts. C'est ainsi que la presse,
 généralement étrangère aux matières qu'elle traite,
 au lieu de rappeler les règles immuables, de ramener

à l'école classique, et de favoriser les progrès de l'art, donne une fausse direction au talent de l'artiste.

La disposition générale et exclusive du peuple pour les intérêts matériels doit aussi contribuer à faire décheoir les arts; car, dans cette hypothèse, le goût des arts s'éteint, l'âme se resserre, et l'on ne demande qu'aux sens les jouissances où le cœur devrait être de moitié; alors l'artiste, poussé par cette soif du bien-être personnel, fait de son talent un instrument de production industrielle, il agit comme doit faire l'artisan. Ce sont ces tendances fâcheuses, cette dépravation sociale, qu'il faut combattre. L'art ne dégénère en effet que parce qu'il est devenu un métier, qu'il marche à la remorque d'une société désillusionnée, tandis qu'il devrait se placer en tête de la civilisation. Que voit-on aujourd'hui? Des méthodes toutes graphiques, inventées par des hommes de talent sans doute, mais qui font de l'art une reproduction matérielle, tandis que les chefs-d'œuvre ne sont dus qu'aux inspirations de l'artiste. Ce n'est point le talent matériel qui manque à notre époque, le charme extérieur que savent jeter sur leurs œuvres certains artistes, le prouve assez; mais on n'aperçoit pas le génie qui les a doués de la vie. La nécessité d'une réforme dans le goût devient donc indispensable; il faut refaire l'éducation artistique, et y traiter la partie morale de l'art.

L'absence de convictions, l'imprévoyance, l'insouciance de l'avenir sont les maladies de notre époque. Sceptiques indulgens, nous n'approuvons ni ne rejetons aucun système. Serait-ce par défaut de système que nos artistes sont devenus antiquaires ? Que nous leur devons la conservation de quantité d'admirables monuments, qui ont été réparés ou restaurés dernièrement suivant le style primitif, et qui donneront aux études ultérieures une base excellente. L'absence de croyance aurait au moins produit ce bon résultat.

On doit en convenir, Messieurs, et c'est aussi l'opinion de la Société libre des Beaux-Arts, l'état actuel de notre société est peu favorable au développement des arts. S'il y a progrès dans la civilisation industrielle, il n'y en a aucun dans la civilisation morale. L'une, en multipliant les jouissances de la vie matérielle, porte à l'égoïsme et énerve les âmes; l'autre, en procédant d'une éducation forte et généreuse porte à l'abnégation de soi-même, et fait sacrifier le confortable au grand et au beau. Sous le gouvernement représentatif, la question d'art est presque toujours une question de budget. Il faut d'ailleurs pour que les arts prospèrent, unité de vues, puissance d'action, direction soutenue, ce que l'on ne peut attendre d'un gouvernement où l'instabilité des hommes appelés au pouvoir les porte à s'occuper plus du présent que de l'avenir. Le commerce et l'industrie marchant en tête de notre ordre social

ont fait descendre au second rang les Beaux-Arts ; cependant qu'elle influence leur culture n'exerce-t-elle point sur les progrès de la civilisation , et le bien-être moral des peuples ! Que l'on considère les richesses qu'apportent dans notre patrie les étrangers attirés par les monumens d'architecture, qui décorent nos places publiques par les Musées, les Bibliothèques, les Conservatoires, ces divers spectacles excitent leur admiration, et l'auréole de gloire qui entoure le front de nos grands artistes rejailit sur la Nation ; mais on s'est accoutumé à ne voir dans la culture des Arts que des professions lucratives et des ressources industrielles. L'intérêt mercantile est en quelque sorte devenu le seul mobile de l'art, tandis qu'anciennement il servait à imprimer un caractère aux nations et à les civiliser : en Grèce, les Arts servaient à exprimer les plus nobles pensées, les plus grandes actions ; il en fut de même à Rome, du temps du Paganisme, jusqu'à l'établissement du Christianisme ; alors les Arts se lièrent à tous les grands souvenirs qui se rapportaient à la foi, et donnèrent ainsi des leçons de morale au genre humain. Les plus belles époques de l'art moderne, le siècle de Médicis, et le siècle de Louis XIV. offrirent le même spectacle. Les monuments y instruisirent les hommes par un langage toujours en rapport avec les saines doctrines, jusqu'au siècle de la régence de Louis XV où les arts dégénérèrent, et suivirent la dissolution des mœurs, alors l'esprit hu-

main marchait indépendant de la vérité religieuse, qui n'était plus le but des travaux de l'intelligence; la corruption s'en suivit, et le désordre remplaça l'autorité. L'infortuné Louis XVI tenta de donner une autre direction au mouvement social, mais il manqua d'énergie; d'ailleurs, la révolution arrêta ses généreuses dispositions. La politique et la guerre en subjuguant toutes les passions firent abandonner les Beaux-Arts... ils se relevèrent sous la main puissante de Napoléon, qui les fit peut-être trop servir à sa gloire personnelle. Depuis, ils sont, ainsi que je l'ai déjà dit, descendus au second rang; ils marchent après l'industrie.

Sans vouloir soulever le voile impénétrable qui cache le sort que la Providence réserve à la France, espérons que l'opinion publique reviendra de son égarement si funeste à l'art; espérons aussi que la Société libre des Beaux-Arts, secondée par les efforts des départements et des principales villes des provinces, qui s'empresseront d'établir dans leur sein des écoles de dessin, des musées et des expositions, afin d'exciter l'émulation pour la culture des Arts, parviendra à leur donner une direction plus essentiellement artistique, et à leur rendre le goût de Rome et d'Athènes.

Tel est, Messieurs, l'aperçu que j'avais à vous communiquer des Annales sur lesquelles vous m'avez demandé un rapport. Vous apprécierez sans doute,

comme moi, tout le mérite de ces Annales, qui sont écrites d'un style pur et correct, où l'on développe avec clarté et précision les moyens de favoriser les progrès des Beaux-Arts, où sont traitées, avec discernement et impartialité, toutes les questions qui se rattachent aux intérêts de l'art et des artistes. Bien que les Beaux-Arts ne soient qu'une spécialité des connaissances qu'embrasse votre Société académique, et que les sciences dont l'application aux Arts produit d'utiles découvertes, et accroît progressivement le bien-être matériel de la Société, soient de préférence l'objet de vos investigations et de vos travaux, vous avez toujours reconnu l'utilité réelle des Beaux-Arts, leur influence sur les mœurs des peuples, leur coopération au bien-être social. Vos nobles sympathies pour eux doivent, Messieurs, vous faire désirer d'entretenir des rapports suivis avec la Société libre des Beaux-Arts, qui renferme dans son sein une foule d'hommes distingués, dont je regrette de n'avoir qu'imparfaitement analysé les travaux devant vous. En vous tenant par ce moyen au courant de tout ce qui intéresse les arts libéraux, vous serez plus à même d'en faire sentir le prix et d'en répandre le goût dans nos villes, de les encourager par de nobles suffrages et de justes récompenses, de les faire fleurir, en un mot, dans notre beau département, déjà si riche en établissements agricoles et industriels.

PRAIRIES NATURELLES.

Moyens de les améliorer,

par M. Léon D'HERLINCOURT, membre résidant.

MESSIEURS,

Je me suis chargé, dans la dernière séance de l'Académie, de vous faire un rapport aujourd'hui sur une brochure de M. Napoléon Nicklés, qui traite des *Prairies naturelles en Alsace et des moyens de les améliorer*. Cet ouvrage, qui vous a été adressé par la Société des Sciences, Agriculture et Arts, du département du Bas-Rhin, a pour objet une branche de l'économie rurale qui a particulièrement attiré mon attention, parce que je considère la création et l'amélioration des *prairies* comme le premier élément de l'industrie chevaline, qui est tellement délaissée en ce pays, que l'étranger fournit maintenant

une grande partie des chevaux nécessaires à la France, et que même dans nos contrées d'élevés les foires sont envahies par des bandes de chevaux allemands qu'y attire l'insuffisance de nos produits.

Depuis 25 ans, la population chevaline diminue immensément, elle tend à diminuer encore; il y a donc un vice essentiel, vice que tout le monde reconnaît. C'est dans les *prairies* qu'on doit chercher le remède.

Le livre que nous allons examiner, nous indiquera les moyens d'améliorer la culture des *prairies naturelles*. Nous joindrons à ses enseignements les observations résultant de notre propre expérience, pour y trouver en quelque sorte une application locale dans ce pays, où l'accroissement de la population, le morcellement des propriétés, les entraves que les lois fiscales et les tarifs de douanes apportent aux récoltes les plus productives, font sentir ce me semble, le besoin d'emprunter à la terre un nouveau produit dans des pâturages trop peu nombreux ou presque stériles.

L'Auteur, dans le premier chapitre de la première partie, nous apprend qu'il existe en Alsace (département du Haut et Bas-Rhin) 106,200 hectares de prairies. Les plantes qui les peuplent sont de 300 espèces, dont 111 bonnes ou fourragères, 141 inutiles et 48 nuisibles qui ne produisent pour 100 kilog. de foin que 19 kilog. de principe nutritif, que l'hectare fournit 44 kilog. de viande propre à la consumma-

tion par l'engrais des bestiaux, que 100 kilog. d'herbe fraîche donnent 34 kilog. de foin.

Il explique la méthode qu'il a employée pour déterminer la proportion des plantes fourragères et autres. Cette méthode est si simple, que nous ne nous y arrêterons pas.

Le deuxième chapitre est dans le premier paragraphe. L'histoire naturelle de ces plantes, leur végétation, leur floraison, leur maturité, leur poids à ces diverses périodes, leurs propriétés diverses, leurs produits sont successivement passés en revue.

Les animaux nuisibles aux prairies sont indiqués dans le 2^e paragraphe, avec les moyens de les détruire ou de les chasser.

Le 3^e paragraphe classe en cinq divisions les terrains des prairies naturelles de l'Alsace.

La seconde partie est consacrée à l'aménagement des prairies naturelles.

Le premier chapitre conseille les opérations mécaniques suivantes : savoir, le nivellement, l'emploi du rouleau en pierre, la rupture du gazon, la herse en fer, l'écobuage, le renouvellement et le renversement du gazon, l'assainissement des marais.

Le deuxième chapitre passe en revue les principaux engrais et amendements qui sont les débris de divers végétaux; surtout les fanes de pommes de terre, généralement perdues ou employées à un mauvais chauffage, les tourteaux, les cendres et les suies.

Les engrais d'animaux divers, le parcage des bêtes à laines, les fumiers d'étables, l'eau de liège, la poudre d'os, le noir animal, la marne, la chaux, les plâtras de démolitions et le plâtre.

Le troisième chapitre divise les arrosements en trois classes :

- 1°. Par inondation naturelle ;
- 2°. Par submersion artificielle ;
- 3°. Par irrigation.

Cette dernière méthode est la plus moderne et généralement préférée aujourd'hui.

Le quatrième chapitre invite les cultivateurs à soumettre les prairies au *sarclage* aussi bien que leurs champs.

Le cinquième proscriit la pratique vicieuse trop communément employée, de répandre sur les prairies la balayure des greniers à foin, au lieu d'y propager les bonnes plantes par des graines récoltées ou achetées à dessein.

Le sixième chapitre, qui est le dernier, enseigne les meilleurs procédés de récolte des foins.

Le procédé ordinaire pêche souvent par la négligence, on ne répète pas assez l'agitation des andains pour hâter la dessiccation, et on oublie généralement la sage précaution de ramasser chaque soir l'herbe en petits tas pour la préserver de la rosée.

Enfin, il expose le procédé allemand pour obtenir le *foin brun*, procédé qui économise la main-d'œuvre

et offre la plus grande sécurité dans les temps pluvieux. Il consiste à rassembler l'herbe à peine fanée, après le fauchage, en pyramides de plusieurs charretées, jusqu'à ce que après une fermentation de 5 ou 6 jours, on étende le foin sur la prairie. Il sèche alors en quelques heures et se conserve parfaitement. Les animaux s'en montrent très avides : une odeur de miel le leur fait reconnaître, et excite leur appétit à tel point qu'ils le préfèrent à tout autre.

Messieurs, nous aurions fait bien peu de chose pour la Société si, lisant seulement cet ouvrage déjà très bref sur un sujet si intéressant, nous nous étions borné à vous indiquer ce que nous y avons trouvé de bon et d'utile.

Comme nous vous l'avons dit en commençant, nous comparerons, sous le rapport des prairies, l'Alsace à notre localité, heureux si nos observations vous paraissent dignes de fixer encore un moment votre attention.

Ici, comme en Alsace, comme partout, on reconnaît ce principe incontestable que les herbages sont le premier moyen de production, qu'avec eux il est possible d'entretenir et de multiplier les animaux indispensables aux besoins de l'agriculture, et cependant les uns remplacent les herbages par des prairies artificielles qui produisent à la vérité 200 kilog. de viande par hectare, tandis que le meilleur pré n'en donne que 76, mais sans pacage ; les autres nour-

rissent toute l'année leurs bestiaux à l'étable, leur donnent beaucoup de racines au lieu de fourrages; enfin, il en résulte que chaque jour le nombre des prairies diminue, et cependant comment peut-on élever des chevaux sans prairies? Quel est le cultivateur assez aveugle sur ses intérêts, pour ne pas comprendre qu'un cheval élevé à l'écurie, coûte énormément et même qu'il ne peut avoir la vigueur, la vitesse et la force musculaire de celui qui s'est développé dans une prairie dès sa naissance.

Le département du Pas-de-Calais produit beaucoup de chevaux, mais comme il manque de prairies il les laisse exporter aussitôt après le sevrage dans les pays d'herbages ou d'autres plus habiles recueilleront un double bénéfice. Une quantité considérable de poulains est ainsi exportée annuellement, il n'en reste même pas assez pour la consommation du pays, car souvent après avoir vendu leurs poulains de lait, des fermiers vont acheter à la foire au risque d'être la dupe des maquignons, des chevaux faits de 4 à 5 ans; ils n'ont pas eu l'embarras de leur éducation, mais combien de fois apportent-ils dans leurs écuries des maladies ruineuses par leurs ravages, telles que le farcin et la morve.

On ne laisse guères ici en pâturages que les terrains inaccessibles à la charrue, ceux qui appartiennent d'une manière indivise à des communes et sur lesquels il est urgent que la législation intervienne

pour améliorer malgré eux le sort des usagers parce qu'ils restent partout dans un état d'abandon qui les rend inutiles pour le pacage des bestiaux et dangereux pour les populations, car ils deviennent à l'époque des pluies des cloaques fangeux qui dégagent sans cesse des gaz délétères et entretiennent périodiquement ces fièvres intermittentes qui désolent la contrée.

A la vérité un champ semé de lin, de colzat, d'œillettes, d'orge rapporte de suite, tandis que la prairie, si vous la créez, ne produira au pâturage que la deuxième année. Mais quelle est la différence de travail dans la culture? d'un côté que de risques! que de main-d'œuvre! de l'autre, quelle sécurité! quelle économie?... quelle accroissement de produit dans les plantations? Nous avons acquis la certitude qu'une prairie dans ce pays comme dans les pays d'herbages, offre de grands produits quand elle n'est pas entièrement abandonnée à la nature, quand elle est soignée et fumée convenablement.

Comparons par exemple nos produits avec ceux de l'Alsace, au lieu de 34 kilogrammes de foin pour 100 kilogr. d'herbe fraîche, nous en avons obtenu 41, parce que les graminées abondent ici.

Dans ce pays, du reste, l'histoire naturelle des prairies de l'arrondissement d'Arras ressemble parfaitement à celle de l'Alsace. Les mêmes animaux y exercent leurs ravages, mais nos terrains sont supé-

rieurs. Vous connaissez le petit nombre de prairies qui avoisinent cette ville, elles sont par leurs produits et leur nature des terres de première classe.

Les chapitres écrits pour l'aménagement des prairies trouveraient ici leur application en toutes circonstances. L'auteur entend très-bien cette culture. Au premier rang de ses agens mécaniques, nous recommanderons la herse en fer dont l'énergie quelquefois inquiétante pour des spectateurs peu expérimentés, assure au contraire un succès certain pour l'avenir en proportion du renouvellement de la surface lacérée et dépouillée de la mousse et autres plantes parasites qui la ruinaient.

Parmi les engrais cités, nous avons tiré de grands avantages des plus simples; le plâtre, la suie, les fanes de pommes de terre, l'eau de lizée surtout : nous en citerons d'autres peu connus et peu dispendieux qui produisent presque les mêmes résultats que le plâtre, ce sont des arrosements d'acide sulfurique étendus de mille fois le volume d'eau, en sorte que pour quelques francs d'acide, on atteint le même effet que pour 40 francs de plâtre, seulement la main-d'œuvre est plus coûteuse pour le répandre; il faut un cheval et un tonneau sur 2 roues. La méthode Jauffret demande aussi beaucoup de main-d'œuvre, elle peut convertir en engrais sur place les plantes arrachées par le hersage ou enlevées et amassées par le sarclage. Le nitrate de soude produit aussi des ef-

fets bien surprenants, peu employé en France, il est déjà amené en grande quantité de l'Amérique du Sud en Angleterre pour amender les prairies, 425 kilogrammes par hectare augmente la récolte presque au double.

Nous pratiquons l'irrigation dans nos prairies du Pas-de-Calais, mais le sarclage est négligé et le foinage quand il n'est pas favorisé par la température et le soleil, est abandonné; souvent on laisse pourrir dans la prairie une récolte qui se convertit en fumier avant la consommation.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

par M. MAILLART-D'ONTOT,

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

dans sa séance du 26 Février 1841.

MESSIEURS,

La carrière militaire, que j'ai suivie, ne m'ayant laissé que peu de loisir pour cultiver les lettres et les sciences, j'étais loin de prétendre à l'honneur d'être Membre de la Société Royale d'Arras, honneur qui me pénètre de la plus vive reconnaissance, d'autant plus que je ne suis que depuis peu de temps votre concitoyen.

Votre savante Compagnie n'a point recherché dans le choix qu'elle vient de faire un collègue, qui en fut digne par son mérite personnel, et par ses connaissances variées, elle a bien voulu admettre qu'une carrière honorablement parcourue, le goût de l'étude, et l'amour du bien public, étaient des titres suffisans

pour être reçu dans son sein. Cet amour du bien public doit en effet faire rechercher les moyens d'être utile à la société ; eh ! qui peut lui procurer un plus grand bien-être moral et physique, que l'étude des lettres, des sciences et des arts ? Si, d'une part, les lettres et les sciences apprennent à l'homme à s'élever vers l'intelligence de toutes choses, à comprendre les phénomènes de la nature, à reporter au Créateur la reconnaissance qui lui est due pour les bienfaits qu'il répand sur la terre ; si, elles procurent à l'homme éclairé de vives jouissances, combien le perfectionnement des arts ne contribue-t-il pas aussi au bien-être des masses en facilitant le développement de l'industrie et du commerce !

Oui, Messieurs, l'homme instruit, et guidé par une véritable philosophie, recherche la vérité, qui est à l'univers moral, ce que le soleil est à l'univers physique, la vérité, qui éclaire et féconde l'esprit, et sans laquelle le génie ne jette qu'une flamme incertaine et trompeuse. Le philosophe éclairé chérit tous les hommes comme ses semblables, il sent que tous ont été créés pour s'aider les uns les autres ; qu'ils se doivent un échange mutuel de leurs idées, que leur intelligence leur a été donnée par l'auteur de la nature pour se mouvoir vers le bien et pour fuir le mal, qu'ils ne sauraient être indifférens au choix. C'est en répandant le goût des lettres, des sciences et des arts que vous contribuerez au progrès des lu-

mières, qui rassasiant l'âme d'une véritable félicité, la détournent des mauvaises passions; et en effet, qui peut contester que les lettres et les arts n'aient policé les nations, éclairé les esprits et rendu les mœurs plus douces? Oui, Messieurs, on trouve l'utile et l'agréable dans leur étude.

L'histoire présente à l'esprit le grand spectacle du genre humain; elle forme des citoyens pour l'état, et des hommes pour la société, et, selon la pensée de Cicéron, elle enseigne l'art de bien vivre; elle apprend à l'homme son origine, le but de sa création, et les vérités morales qui doivent le guider dans le monde; elle lui enseigne les mœurs et la littérature de chaque âge, les lois des divers peuples, les améliorations successives qui y ont été apportées par une jurisprudence mieux raisonnée; elle lui fait aussi connaître les hommes illustres des siècles précédents, ainsi que les découvertes dans les sciences et dans les arts.

L'éloquence et la poésie donnent un noble essor à l'âme; elles font briller l'esprit des plus vives clartés; elles touchent le cœur et portent la conviction; elles échauffent et fécondent le génie, relèvent l'éclat de ses inventions, de ses utiles productions, ou de ses merveilles; elles ajoutent au mérite des pensées, à la force des raisonnemens, cette richesse d'expressions, cette habileté de méthode, et ce prestige du langage, qui attirent et fixent l'attention des hommes

éclairés, et appellent infailliblement sur de profondes investigations ou sur d'utiles découvertes l'admiration et la reconnaissance ! L'homme qui souffre des caprices de la fortune, trouve encore dans la culture des lettres une bien douce consolation.

L'intelligence a été donnée à l'homme pour reconnaître et admirer la toute puissance du Créateur dans ses œuvres, pour découvrir les richesses de la nature, pour utiliser ses productions. De là, ses recherches continuelles, ses méditations profondes pour agrandir le cercle de ses connaissances ; mais comme tout se lie et s'enchaîne dans la nature, qu'une découverte conduit à une autre, on a dû, afin de faciliter l'étude des sciences acquises, réunir ensemble et classer par ordre toutes les découvertes du même genre ; on les distingue sous les noms de physique, de chimie, et d'astronomie, trois sciences qui embrassent l'univers. Elles font connaître les lois de la nature, les diverses propriétés des corps, la configuration du globe, le mouvement des astres. Ces diverses sciences charment non-seulement les loisirs du philosophe, mais elles contribuent aussi au bien-être général par leur application aux arts usuels.

L'architecture, la sculpture et la peinture sont des arts qui réunissent l'agréable à l'utile. Leur origine date des temps les plus reculés. Le désir de se garantir des intempéries des saisons, donna d'abord naissance à des constructions rustiques ; mais la com-

modité , la convenance et le goût transformèrent bientôt d'humbles habitations en ces beaux monuments, qui font tant d'honneur aux Grecs et aux Romains , mais qui cependant ne furent point imités par les peuples qui les suivirent , puisque ceux-ci employèrent l'architecture gothique pour les temples et les édifices publics qu'ils élevèrent , les décorant avec profusion de sculpture et d'ornements travaillés avec beaucoup d'art sans doute , mais qui n'ont pas toujours été placés avec harmonie , et cette confusion ne saurait satisfaire le bon goût. Quoiqu'il en soit , le style gothique paraît être bien approprié au caractère des édifices chrétiens.

Ce fut François I^{er} qui , rappelant en France les sciences , les lettres et les arts , rétablit l'ancienne architecture avec ses cinq ordres , employée depuis avec tant de précision et de goût , suivant le caractère de chaque édifice ; aussi les principaux monuments publics modernes sont-ils dignes d'être comparés aux modèles antiques.

La sculpture et la peinture ont pour but de faire éprouver des sensations agréables au spectateur , soit en servant à la décoration des édifices , soit en retraçant des faits principaux de l'histoire sacrée ou profane , soit en représentant sur la toile des sites agréables , des scènes de marine , ou des faits intéressants. On ne saurait trop recommander aux architectes, aux sculpteurs et aux peintres, de ne point

s'écarter des règles du bon goût, et de suivre, s'ils veulent s'illustrer dans leur art, les préceptes et les modèles que tant de grands hommes des temps antiques et modernes nous ont laissés.

Quels progrès les connaissances en mathématiques, en géographie, et en astronomie, n'ont-elles point fait faire à la navigation, cet art admirable, auquel les peuples des contrées les plus éloignées, séparées par le vaste océan, doivent l'établissement de leurs relations politiques et commerciales? Quel succès cet art ne doit-il pas encore attendre de l'emploi des machines à vapeur, qui permettront aux vaisseaux de traverser les mers, quelque soit la direction des vents, et de transmettre rapidement aux nations les plus reculées, les produits de l'industrie européenne, ainsi que les nouvelles découvertes faites dans les sciences et les arts? C'est aussi à la navigation que l'on doit la civilisation des peuplades sauvages, mais cette civilisation ne saurait être profitable aux nations qu'autant qu'elle se trouve basée sur une morale sévère. Faut-il que par la fausse direction donnée généralement à l'éducation de l'homme, qui ne lui fait apprécier l'instruction que sous le rapport du bien-être matériel, cette éducation ne puisse mettre un frein aux mauvais penchans qui l'entraînent, penchans qui ont leur source dans l'amour du plaisir et la crainte de la douleur!

Que dirai-je, Messieurs, de l'agriculture, cet art

éminemment utile , cette mère nourricière des peuples ? Dans quel pays du monde mérite-t-elle mieux que dans le nôtre ce beau titre qu'on lui a donné ? Gratifiée d'un climat tempéré, d'un sol fertile, qu'habite un peuple intelligent et laborieux , la France , seule peut-être de toutes les contrées de l'Europe , qui puisse se suffire à elle-même avec son agriculture , doit, par une conséquence toute naturelle, être un pays essentiellement agricole. Or , à qui notre agriculture doit-elle les immenses progrès qu'elle a faits depuis un demi-siècle ? à qui devra-t-elle les succès plus grands que l'avenir lui promet , sinon aux utiles leçons , aux efforts généreux , aux encouragements puissants des sociétés savantes , qui ont porté , dans l'art de cultiver les terres , les lumières d'une théorie sagement combinée avec l'expérience, et qui , par des inventions nouvelles, ou un meilleur emploi des moyens antérieurement connus , ont à la fois rendu le travail moins pénible et augmenté les produits ?

Notre frêle existence pouvant être compromise à chaque instant par les maladies , il est nécessaire d'en rechercher les causes afin d'en combattre avec plus de succès les effets pernicieux, de venir ainsi en aide à la nature, pour soulager l'humanité souffrante, et prolonger la durée de la vie jusqu'au terme ordinaire, qu'il a plu au Créateur de fixer. L'art de guérir est donc un des arts les plus utiles à la société ,

aussi a-t-il été exercé dès qu'elle s'est formée. Il nécessite des connaissances profondes, qui ne peuvent s'acquérir que par de longues études, et surtout par l'expérience. Lorsque les sciences et les arts se renouvelèrent après des siècles d'ignorance, l'italien Sanctorius et l'anglais Harvéé, découvrirent, l'un, la transpiration insensible, l'autre, la circulation du sang, qui eurent alors la plus grande influence sur la médecine. Les découvertes modernes faites en anatomie, en physiologie, en chimie et en botanique, ont aussi fait faire quelques progrès à cet art, que tant d'hommes de talents ont pratiqué. Espérons que de nouveaux efforts amèneront de nouveaux succès. Ne semble-t-il point que le corps de l'homme n'ait été assujéti à tant d'infirmités que pour confondre son orgueil !...

Les passions naquirent avec le monde, elles enfantèrent la guerre, celle-ci produisit le désir de vaincre l'art militaire : cet art, dont les hommes se sont le plus occupés, et sur lequel on a le plus écrit, se borna dans les premiers temps à la lutte avec quelques armes grossières ; il s'étendit avec les sociétés, il combina plus de moyens, ainsi se forma la stratégie. Il s'éleva sur la terre des ambitieux, et cet art devint l'instrument de leur gloire, fixa le destin des Nations ; il parcourut successivement différentes parties du globe, porta tour-à-tour la gloire et la prospérité aux peuples qui le cultivèrent. Les Perses,

les Grecs et les Romains perfectionnèrent successivement l'art de la guerre, mais il dégénéra quand les vices et la corruption de ce dernier peuple affaiblirent la discipline; il se rétablit sous la seconde race des rois de France; il avait même fait quelques progrès, lorsque la découverte de la poudre, que l'on croit avoir eu lieu au commencement du quatorzième siècle, lui fit subir d'importantes modifications; la tactique du changer. Les grands capitaines qui se sont succédés depuis cette époque, ainsi que les découvertes modernes; ont fait faire d'importans progrès à l'art militaire, progrès qu'il serait trop long de vous exposer, quoique cet art ne saurait être étranger à vos méditations, ni sortir du cercle des connaissances que votre universalité doit embrasser. Si l'art de la guerre, par un abus blâmable, a servi quelquefois à d'ambitieuses conquêtes, il peut, et doit se borner aujourd'hui, dans une pensée plus élevée, plus philanthropique à protéger et à faire respecter le droit, à repousser au besoin toute agression injuste, à maintenir le rang que chaque pays doit occuper parmi les nations, et à assurer pour long-temps à notre patrie en particulier tous les bienfaits de la paix, c'est-à-dire la fin de nos dissensions civiles et politiques, une liberté sage, l'union des citoyens, la prospérité des sciences et des arts, l'encouragement de tous les sentimens purs et généreux, et la plus grande somme de bon-

heur possible pour tous les individus. Loin de négliger l'art militaire nécessaire pour assurer cet état de paix, il convient au contraire d'encourager les études spéciales qui peuvent en assurer le perfectionnement.

Continuez, Messieurs, d'entretenir ce feu sacré de l'amour des lettres, des sciences et des arts, que les grands génies ont fait briller, soit avant, soit depuis l'établissement des académies; persévérez dans des dispositions si bienveillantes pour la société; excitez le sentiment d'émulation parmi les hommes; arrachez-les à cette inertie, à cette paresse, toujours prête à saisir les facultés de l'âme; faites qu'ils comprennent que l'instruction morale est le premier besoin de l'homme social, que c'est elle qui forme la base la plus solide de la société; qu'ils sachent qu'un véritable amour de la patrie doit exciter le désir de lui être utile, soit en la dotant de précieuses découvertes dans les sciences, soit en perfectionnant les arts, soit en améliorant ses institutions, soit enfin en versant son sang pour sa défense. C'est ainsi que vous nourrirez chez les hommes le sentiment de la vertu, et que vous les éloignerez des excès ou finissent par conduire des passions sans règle, ou une imagination sans guide.

Je me félicite, Messieurs, de faire partie de cette honorable société, qui compte tant de personnes de mérite, animées d'un sincère amour du bien public.

**J'ose compter sur la bienveillance de ses membres ,
dont je m'efforcerai de mériter l'approbation en m'as-
sociant à leurs nobles travaux.**

DU RANG
QUE TIENT LA MÉDECINE

PARMI LES SCIENCES NATURELLES.

QUALITÉS DU MÉDECIN,

par M. LEDIEU, membre résidant.

MESSIEURS,

Quelle douce satisfaction éprouve celui qui consacre une partie de son existence à la culture de l'art qu'il a embrassé ! Son âme tranquille et pure, animée du seul désir de faire le bien et de propager ses connaissances acquises par le travail n'éprouve que des sensations agréables et sa carrière s'écoule comme un beau jour.

Puisque l'Académie veut bien jeter les yeux sur les médecins pour les admettre au nombre de ses membres, j'ai cru qu'il était de mon devoir de dire à mes collègues, le rang que l'on doit assigner à la science médicale.

On appelle science, d'après la belle définition de l'orateur Romain, une connaissance certaine, déduite de principes certains; *cognitio certa ex-principiis certis exorta*. Les sciences sont métaphysiques, mathématiques et naturelles. Les deux premières n'ont point trait à notre objet. C'est des sciences naturelles que découle l'art de guérir.

Les sciences naturelles, ou la physique, prise dans son acception la plus générale, a pour but la connaissance des êtres matériels qui composent l'Univers et des lois qui la régissent. Elles se divisent en sciences physiques et en sciences physiologiques ou zoologiques.

Les sciences physiques embrassent tous les phénomènes que présente le règne inorganique, elles comprennent : 1° l'astronomie, qui étudie les corps qui roulent dans l'espace, et apprécie, à l'aide du calcul, les lois qui président à leurs mouvements; la physique proprement dite, qui étudie les propriétés des corps en masse, et appelle à son secours l'expérience pour mettre les phénomènes dans tout leur jour, et les calculs pour féconder les résultats de l'expérience; 3° la géologie, qui étudie la surface du globe et les couches successives qui se rencontrent dans sa profondeur, remonte au-delà de toutes les traditions historiques, fait sortir, pour ainsi dire, des entrailles de la terre, et trace d'une main sûre l'histoire du globe et des diverses révolutions qu'il a subies; 4° la

chimie, qui étudie l'action réciproque des corps réduits à l'état moléculaire.

Les sciences zoologiques ou physiologiques présentent en outre un ordre de connaissances tout-à-fait étrangères aux sciences physiques. En considérant sous ce rapport les lois vitales, le premier aperçu qu'elles nous offrent, c'est la remarquable différence qui les distingue des lois physiques. Les unes, sans cesse variables dans leur intensité, leur énergie, leur développement, passent souvent avec rapidité du dernier degré de prostration au plus haut point d'exaltation, s'accroissent et s'affaiblissent tour à tour dans les organes, et prennent sous l'influence des moindres causes, mille modifications diverses... Le sommeil, la veille, l'exercice, le repos, la digestion, la faim, les passions, l'action des corps environnant l'animal, etc., tout les expose à chaque instant à de nombreuses révolutions. Les autres, au contraire, fixes, invariables, constamment les mêmes dans tous les temps, sont la source d'une série de phénomènes toujours uniformes. Comparez la faculté vitale de sentir à la faculté physique d'attirer, vous verrez l'attraction être toujours en raison de la masse du corps brut où on l'observe, tandis que la sensibilité change sans cesse de proportion dans la même partie organique et dans la même masse de matière.

L'invariabilité des lois qui président aux phénomènes physiques, permet de soumettre au calcul

toutes les sciences qui en sont l'objet, tandis qu'appliquées aux actes de la vie, les mathématiques ne peuvent jamais offrir de formules générales. On calcule le retour d'une comète, les résistances d'un fluide parcourant un canal inerte, la vitesse d'un projectile, etc., mais calculer avec Borelli, la force d'un muscle; avec Keil, la vitesse du sang; avec Jurine, Lavoisier, etc., la quantité d'air entrant dans le poumon, c'est bâtir sur un sable mouvant un édifice solide par lui-même, mais qui tombe bientôt faute de base assurée. Cette instabilité des forces vitales, cette facilité qu'elles ont de varier à chaque instant en plus ou en moins, impriment à tous les phénomènes vitaux un caractère d'irrégularité qui les distingue des phénomènes physiques, remarquables par leur uniformité : je pourrai prendre pour exemple les fluides vivants et les fluides inertes : on verrait alors que la science des corps organisés doit être traitée d'une manière toute différente de celles qui ont les corps inorganiques pour objet. Il faudrait, pour ainsi dire, y employer un langage tout différent; car la plupart des mots que nous transportons des sciences physiques dans celles de l'économie animale ou végétale, nous y rappellent sans cesse des idées qui ne s'allient nullement avec les phénomènes de cette science. Nous venons de voir que les corps inorganiques obéissent à des lois constantes, immuables, dont aucune n'est en opposition avec l'autre : les corps

vivants , au contraire , sont à la fois soumis aux lois physiques qui régissent la matière, et aux lois vitales qui luttent incessamment contre leur empire. Cette lutte, c'est la vie ; la mort, c'est le triomphe des lois physiques sur les lois vitales. Mais de cette lutte résultent souvent des dérangemens, soit dans l'organisation , soit dans les fonctions, et ces dérangemens sont d'autant plus compliqués, que l'organisation est plus développée , et que l'animal est plus élevé dans l'échelle.

La connaissance de ces dérangemens et les moyens propres à rétablir l'organisation et la vie dans leur état d'intégrité , constitue la médecine. Le rang que je viens d'assigner à cette branche si importante des sciences zoologiques , prouvera mieux que tous les raisonnemens , combien il importe à celui qui veut suivre cette carrière , de se demander s'il pourra se livrer aux travaux multipliés que comporte cette science.

Après avoir indiqué le rang que l'on doit assigner à l'art de guérir , je tâcherai d'esquisser les dispositions que doit avoir celui qui se destine à la médecine.

La vie est si courte , et l'art que nous exerçons exige une si longue étude, qu'il faut de bonne heure en commencer l'apprentissage. Celui qui se destine à cette profession , doit savoir que cet art , plus que tout autre , exige des dispositions particulières de l'esprit et du cœur. A-t-il reçu de la nature un dis-

cernement exquis, un jugement sain, un caractère mêlé de douceur et de fermeté, on pourra en concevoir des espérances. Qu'il sache bien que l'humanité, dans une science qui a pour but le soulagement des souffrances, doit tenir le premier rang ; que sans elle tout est dégoût, et enlève, à notre belle profession, ce beau privilège de savoir secourir nos semblables.

Lorsque l'élève aura recueilli attentivement les leçons de ses maîtres, et qu'elles se seront gravées dans sa mémoire, il devra savoir que l'expérience toute seule est moins dangereuse que la théorie dénuée d'expérience ; qu'il est temps d'appliquer les principes généraux aux cas particuliers, qui, par leurs variétés et leurs ressemblances trompeuses, ont souvent égarés les médecins inattentifs. Que ce n'est ni dans les livres les mieux écrits, ni dans les leçons les mieux professées, que l'on apprend l'art d'interroger la nature qui se soustrait si facilement aux plus belles théories et aux observations les plus minutieuses.

Bien que jeune encore, combien de fois n'ai-je pas vu, des hommes expérimentés douter de leur diagnostic, et avouer leur faiblesse en présence de cette sagacité, que met la nature, à nous cacher les moyens qui pourront l'empêcher de succomber.

Qu'il sache donc que c'est à force de méditations que l'on parvient à pénétrer les mystères de l'art de guérir.

Les études médicales sont non-seulement instruc-

tives, mais amusantes pendant les premières années; jusque là on est accoutumé de voir la nature arriver à ses fins sans obstacles, on est si éloigné de se douter des maux nombreux qui peuvent l'accabler ! Pour celui qui ne connaît point les rouages multipliés qui entrent dans la structure humaine, leur dérangement est toujours une énigme. Quel réveil pour l'élève, quand il aura vu et analysé une à une toutes les fibres de notre économie ; combien d'idées différentes naîtront dans son esprit lorsque la science lui dira que tous ces tissus peuvent être affectés de maladies diverses.

Que deviendra alors son esprit d'investigation ?

Ah ! si le botaniste et le minéralogiste savent se passionner, l'un pour la détermination d'une fleur ; l'autre pour celle d'une pierre ; quel désir le médecin n'aura-t-il pas de connaître non-seulement les formes et les mouvemens des organes, mais encore leurs lésions. C'est alors qu'il se transportera dans ces séjours de douleurs ouverts à l'humanité souffrante. Il y verra la nature exposée à des attaques violentes, tombant, se relevant pour tomber encore ; et montrer à l'œil attentif ses besoins et ses ressources. C'est alors que témoin et effrayé de cette lutte entre la vie et la mort, l'élève verra le maître épier et saisir le moment qui peut fixer la victoire et rendre à la vie celui que la mort allait envelopper de ses ombres. Que de pensées diverses lui suggéreront des exem-

ples si terribles. Le cœur peut-il ne pas être ému en contemplant cette science chirurgicale qui sait retrancher de notre organisation des parties gangrénées et nuisibles. — C'est par de tels exemples que l'on parvient à s'initier, autant qu'il est possible, dans les secrets de la nature et de l'art.

La médecine étant un sacerdoce, combien de vertus doit posséder celui qui l'exerce. Le médecin doit être discret, humain, savant, consciencieux et désintéressé. Sans la discrétion, quel client osera lui confier les causes de certaines affections, sans craindre d'être trahi et de voir sa confiance divulguée. Que de consolations peut donner un médecin humain, quel baume salutaire ne répand-il point par sa douceur dans l'âme de ces hommes inquiets et hypocondres; que sa voix sonne bien à l'oreille d'un malheureux couché sur un grabat. Otez la bonne foi du cœur du médecin et vous aurez ces hommes dégradés qui, sans honte et sans pudeur, vont de ville en ville, pour y prononcer des discours empruntés au charlatanisme. Quel fléau pour la société, qu'un médecin ignorant; les maux qu'il commet sont d'autant plus graves, qu'ils sont irréparables et que la justice humaine ne peut l'atteindre. Loin du médecin encore cette ambition de vouloir que la nature plie au système qu'il a inventé. Combien serait blâmable le médecin si, sacrifiant tout à ses intérêts, il ne serait humain qu'envers les riches.

Que doit donc faire un médecin pour honorer sa profession ? Il se montrera jaloux de mériter l'estime publique par un savoir profond , par une longue expérience, par une exacte probité et par une vie sans reproches. Tous les malheureux seront égaux comme tous les hommes le sont aux yeux de la Providence , il accourra avec empressement à leurs voix, sans acception de personnes, leur parlera avec douceur, les écoutera avec attention, supportera leurs impatiences et leur inspirera cette confiance qui suffit quelquefois pour les rappeler à la vie : pénétré de leurs maux , il en étudiera avec opiniâtreté la cause et les progrès, ne sera jamais troublé par des accidens imprévus , se fera un devoir d'appeler au besoin quelques - uns de ses confrères pour s'éclairer de leurs conseils ; enfin, après avoir lutté de toutes ses forces contre la maladie , il sera heureux et modeste dans le succès , et pourra du moins se féliciter dans les revers , d'avoir suspendu des douleurs et donné des consolations.

Telle est, j'ose l'espérer, la conduite que doit suivre le médecin qui veut exercer son art consciencieusement , et c'est de lui que la postérité dira , qu'elle n'a aperçu dans son âme qu'un sentiment , l'amour du bien ; et dans le cours de sa vie , qu'un seul fait, le soulagement des malades.

Messieurs , je ne puis assez , en terminant , vous exprimer combien j'ai été flatté de l'honneur de vos

suffrages. Le bonheur d'être admis auprès des hommes les plus éclairés de notre cité, ne me donne pas cette folle prétention de penser que je pourrai augmenter le faisceau de lumières qui jaillit de cette docte assemblée, mais la certitude d'y acquérir de nouvelles connaissances.

PROGRAMME
DES SUJETS DE PRIX,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1842.

PREMIER SUJET.

INDUSTRIE.

Tracer l'histoire de l'industrie à Arras et dans ses environs, à partir des temps les plus reculés.

La ville d'Arras n'est désignée que comme centre du pays qui l'entoure, dans un rayon qui sera limité au gré des concurrents.

Prix : Médaille d'or de 300 fr.

DEUXIÈME SUJET.

DISCOURS.

Célébrer les belles actions que le courage civil a inspirées dans les temps modernes.

Prix : Médaille d'or de 200 fr.

TROISIÈME SUJET.

POÉSIE.

Une pièce de 200 vers au moins sur les bienfaits des sociétés humaines de sauvetage.

Prix : Médaille d'or de 200 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours pour 1842 seront adressés francs de ports à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras et être parvenus avant le premier octobre, terme de rigueur.

Les concurrents ne se feront connaître ni directement ni indirectement; ils joindront à leurs ouvrages un billet cacheté qui contiendra leurs noms, prénoms, qualités et domiciles et qui indiquera extérieu-

rement l'épigraphe en tête de l'ouvrage envoyé au concours.

Aux termes du règlement de l'Académie, on ne fera que l'ouverture des billets applicables aux ouvrages couronnés ou mentionnés honorablement et elle aura lieu en séance publique, les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les Membres résidans et honoraires sont seuls exclus de ce concours.

Le Président,

HARBAVILLE.

Le Secrétaire perpétuel,

T. CORNILLE.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Royale d'Arras,

Au 1^{er} Août 1842.

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

MM.

PRÉSIDENT.

HARBAVILLE, Conseiller de Préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes.

CHANCELIER.

DUDOUIT, Président du Tribunal de Commerce, membre du Conseil Général.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CORNILLE, Président du Tribunal civil, membre du Conseil Général.

VICE-CHANCELIER.

THELLIER DE SABS, Propriétaire.

ARCHIVISTE.

BILLET, Avocat, membre du Conseil Général.

SECRETARE-ADJOINT.

STOUDER, Chef de Division à la Préfecture.

ARCHIVISTE-ADJOINT.

COLIN (Maurice), Maire d'Arras.

MEMBRES RÉSIDANS.

Baron D'HERLINCOURT, Propriétaire.

Baron LALLART, Propriétaire.

CRESPEL-DELLISSE, Fabricant de Sucre indigène.

DUCHATEAU, Docteur en Médecine.

D'HERLINCOURT (Léon), Propriétaire.

BRÉGEAUT, Pharmacien, Professeur à l'École secondaire de Médecine.

DEGEORGE (Frédéric), Rédacteur en chef du *Progrès*.

LEDUCQ, Avocat.

DASSONNEVILLE, Docteur en Médecine.

WARTELLE (Charles), Adjoint au Maire d'Arras.

LUEZ, Avocat.

THIBAUT, ancien Avoué.

ESNAULT, membre de la Chambre des Députés.

DORLENCOURT jeune, Substitut du Procureur du Roi.

SERVATIUS, Colonel de la Gendarmerie.

COSTE-CRESPEL, Fabricant de Sucre Indigène.

DRAPPIER, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

RÉPÉCAUD, Colonel, Directeur des fortifications.

BROY, Professeur de seconde au Collège d'Arras.

COLIN (Henri), propriétaire.

MAILLARD-D'ONTOT, Colonel du Génie en retraite.

LEDIEU, Docteur en Médecine.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Rapport sur le Concours d'histoire par M. HARBAVILLE	4.
Rapport à la Société, par M. RÉPÉCAUD.	7.
Rapport sur le Concours de poésie, par M. LEDIEU . .	74.
Dissertation sur Eustache de St-Pierre, par M. THIBAULT	85.
Rapport à la Société sur les onze premiers cahiers des annales de la Société libre des Beaux-Arts de Paris, par M. MAILLARD-D'ONTOT.	139.
Prairies naturelles, par M. LÉON D'HERLINCOURT. . .	176.
Discours de réception, par M. MAILLART-D'ONTOT. .	185.
Qualités du Médecin, par M. LEDIEU.	196.
Programme des sujets de prix pour être décernés en 1842.	206.
Liste des Membres composant la Société royale d'Arras	209.

Arras : Imprimerie de Jean DESBOIS, rue au 29 Juillet.

81,482





